PROJET D'ETABLISSEMENT

FOYER DE VIE LES GLYCINES 2017-2021

Sommaire

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PROJET 5
INTRODUCTION 11
BILAN DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2011 - 2016 17
Introduction 18
Défi n°2 20
Défi n°3 21
MÉTHODOLOGIE D'ELABORATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT 26
1. Présentation de l'Association 29
1.1 Les statuts de l'Apei de Lens et environs 29
1.2 L'Apei de Lens et environs a pour buts 30
1.3 Le projet Associatif s'appuie sur une conviction et trois valeurs 30
1.4 L'Apei de Lens et environs - Aujourd'hui 31
1.5 Les établissements et services par pôle de direction 32
1.6 La situation géographique de l'Association 33
2. Présentation générale du projet d'établissement 33
2.1 Préambule 33
2.2 Introduction 33
2.3 Date de création 33
2.4 La philosophie du projet d'établissement 34
2.5 Cadre législatif, réglementaire et conventionnel 34
2.6 Les modalités de financement 35
2.7 La référence au Pacte des Solidarités 35
3. Caractéristiques de la population et de l'établissement 37
3.1 Présentation de la population accueillie 37
3.2 Les locaux 41
3.2.1 Localisation 42
3.2.2 Architecture 44
3.2.3 Projets architecturaux 48
3.3 Les services rendus par l'établissement 49
3.3.1 Les finalités, les objectifs 50
3.3.2 Les valeurs de l'établissement 54
3.4 Les prestations 55
3.4.1 La vie quotidienne 55
3.4.2 La restauration 55
3.4.3 Les modalités d'organisation de la vie au Foyer 56
3.4.4 Les modalités d'hébergement 57
3.5 Les activités 59
3.6 L'accès aux soins et à la santé 64
3.6.1 Les soins de nursing et de prévention 66
3.6.2 Les soins médicaux et infirmiers 66
3.6.3 Le réseau de santé et les partenaires 68
3.6.4 Les autres moyens 70
3.7 Les autres moyens mis en oeuvres 74
3.8 Accompagnement en fin de vie 79
3.9 Les limites de notre action 80

LES MOYENS D'ACTION 82
4.1 Les ressources humaines 83
4.1.1 Le personnel salarié 83
4.1.2 Les effectifs et la qualification du personnel 85
4.1.3 Organisation des services 85
4.1.4 L'Organigramme 87
4.2 Les intervenants extérieurs 88
4.3 Les bénévoles et les stagiaires 88
4.4 La formation 91
4.5 Le partenariat 92
4.6 Les moyens financiers 96
L'ACCOMPAGNEMENT ET LES PROCEDURES PRINCIPALES 98
5.1 Admission et accueil 99
5.2 Personnalisation du service 100
5.3 Sortie de l'usager 101
5.4 La place de l'usager et de sa famille 102
L'EVALUATION 108
6.1 Le développement continu de la qualité 109
6.2 L'évaluation de la qualité 110
6.2.1 L'évaluation au quotidien 110
6.2.2 L'évaluation interne et l'évaluation externe 111
6.2.3 Fiches actions établies dans le cadre du CPOM 112
EVENEMENTS DU PÔLE HABITAT ET VIE SOCIALE 114
CONCLUSION
FICHES ACTION DU PROJET D'ETABLISSEMENT
ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE - INCLUSION NUMERIQUE 129
ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE - INCLUSION SOCIALE 130
ADAPTER NOS PRATIQUES AU PUBLIC 131
ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE - L'ACTION EDUCATIVE AU QUOTIDIEN 132
PROJET D'ETABLISSEMENT EN FACILE A LIRE ET A COMPRENDRE 133

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PROJET

IDENTIFICATION	Foyer de Vie « Les Glycines » Tél. : 03.21.72.75. 80 – Fax. : 03.21.45.19.70 E-mail : foyer.lesglycines@apei-lens.asso.fr N° Siret : 775631175700124 N° APE : 853C Agrément initial daté du 19 avril 1993. 36 places. Ouverture du Foyer les Glycines en février 1995. Agrément renouvelé daté du 11 décembre 2014. 50 places d'hébergement permanent et 4 places d'accueil temporaire.
TEXTES DE REFERENCES	Les principaux textes législatifs et réglementaires suivants constituent le cadre d'intervention du Foyer de Vie : ▸ Le Code de l'Action Sociale et des Familles. ▸ La Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. ▸ La Loi n° 2002-303 du 4 janvier 2002 relative aux droits des malades. ▸ La Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. ▸ La Loi portant réforme de la protection juridique des majeurs n°2007-308 datée du 5 mars 2007 est complétée par 18 décrets d'application. Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2009. ▸ La loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire du 20 juillet 2009 dresse un nouveau contexte pour le secteur médico-social, avec la création des ARS et le schéma régional d'organisation médico-sociale. ▸ La Loi du 1er janvier 2016 d'adaptation de la société vieillissement ▸ La Loi du 2 février 2016 relative à la fin de vie. ▸ Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM. Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements. Les autres textes : ▸ La Convention Collective Nationale du 15 mars 1966. ▸ Le Code du travail. (art 129-1, L129-2 et suivants) ▸ Le Projet Associatif 2012.2017.
LOCALISATION	34 bis rue Napoléon Lebacq – 62160 GRENAY
ZONE D'INTERVENTION	Lens et environs
BENEFICIAIRES	Les places en foyer de vie ont vocation à accueillir sur orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie et de la Personne Handicapée, des personnes de plus de 20 ans, sans limite d'âge supérieur, relevant de Foyer de Vie. Il s'agit de personnes adultes en situation de handicap dont l'évaluation des besoins correspond à une offre de compensation en structure médico-sociale. Ces personnes bénéficient cependant d'une autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes : activités ludiques, éducatives ainsi qu'une capacité à participer à une animation sociale.

	Ce projet de vie entrevoit de mettre en perspective pour la personne, tous les moyens de compensation de son handicap, en vue de lui offrir une qualité de vie qui prenne en compte, son épanouissement personnel et intime, ainsi que sa santé psychologique et physique. Les places en Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes ont vocation à accueillir sur Orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie et de la Personne Handicapée, des personnes de plus de 45 ans présentant des signes de vieillissement se traduisant : ▸ sur le plan physique, par une fatigabilité, une perte progressive des acquis, une accentuation des déficiences. ▸ sur le plan mental, par des phénomènes de régression, un ralentissement du rythme de vie, un déclin cognitif et/ou psychologique, un repli sur soi, un désintérêt, des troubles du sommeil, un besoin d'activité plus limitée et différente. De plus les personnes doivent être dans une situation où il y a inadéquation entre le projet de vie et les possibilités d'évolution sur le lieu de vie actuel, que ce soit en milieu ordinaire ou en établissement.
ADMISSION	Bénéficiaires sur orientation de la CDAPH
ACCUEIL	Internat 365 jours par an. 24/24. Accueil Temporaire 90 jours par an.
CAPACITE	50 places en hébergement permanent. 4 places en accueil temporaire.
FINANCEMENT DE LA PRISE EN CHARGE	Conseil Départemental et participation des bénéficiaires.
OBJECTIFS	Les missions du foyer de vie s'articulent autour de deux axes : ▸ Soutenir, favoriser et développer la participation, l'autonomie et la citoyenneté des personnes accompagnées et orientées en foyer de vie. ▸ Adapter et promouvoir la qualité de vie des personnes par la prise en compte de certains critères pour répondre à leurs besoins physiques, physiologiques, sociaux et psychologiques. ▸ Maintenir les acquis de la personne handicapée vieillissante le plus longtemps possible dans le respect de son projet et de son rythme de vie. ▸ Accompagner la personne handicapée vieillissante dans les actes de la vie quotidienne au regard des manifestations de son vieillissement.

ACTIONS	▸ Favoriser l'insertion dans le tissu social. ▸ Accompagner à la fin de vie. ▸ Proposer des activités appropriées de manière individualisée et/ou collective. ▸ Stimuler l'initiative et la créativité. ▸ Favoriser le maintien voire le développement des acquis relationnels, affectifs, physiques, intellectuels et sociaux. ▸ Accompagner à la santé. ▸ Elaborer, mettre en œuvre et évaluer le Projet Personnalisé.
PARTENAIRES	Municipalité de Grenay : • Médiathèque estaminet • Salles de sport • CCAS Loisirs et culture : • Club du 3ème âge (Club Carin) • Béguinage • Espace Culturel Ronny Coutteure • PEP 62 (Association Départementale des pupilles de l'enseignement) • Profession sport 62 Sanitaire et médico-social : • Polyclinique de Riaumont à Liévin • Centre Hospitalier de Lens • Centre ressource de Loos (déficients visuels) • CRA, Centre Ressource Autisme Nord Pas de Calais • Centre de psychiatrie les Marronniers • Réseau Handident • SAMO. Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert • SAMSAH Relais TED • HAD. Hospitalisation à domicile, Santé Service de Lens • SSIAD. Service de soins à domicile, DOMISOIN • CESAME soin palliatif • Praticiens libéraux Autres structures et établissements médico-sociaux • EHPAD Le Pain d'Alouette de Sallaumines • EHPAD l'Orange Bleue de Méricourt Administratif : • Conseil Départemental • Agence Régionale de Santé • CAF • MDPH • Services sociaux • Services tutélaires • SIA • Les services municipaux

	Centres de formations : • IRTS Loos et Arras (Institut Régional du Travail Social) • CRFPE Lille (Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance) • AFERTES Arras. Avion. (Association de Formation en Travail Educatif Social et Sports) • CREFO de Lens (Centre de Recherche et d'Etudes en Formation et Organisation) • EESTS (École Européene Supérieure en Travail Social) • GRETA de la Gohelle - BULLY-LES-MINES • IFSI (Institut de formation en soins infirmiers) Lens Arras Béthune • Lycée Professionnel de Bully • Collège Langevin Wallon Grenay Les différentes commissions et instances représentatives associatives : Commission de la Participation Associative, Association «Nous Aussi», les journalistes «Clin d'œil», le Conseil Consultatif Régional (CCR),….etc.
MOYEN EN PERSONNEL	<u>Direction</u> : ▸ Directrice. 1 Etp ▸ Chef de Service. 1 Etp <u>Personnel Administratif et Services Généraux</u> : ▸ Comptables. 1 Etp ▸ Secrétaire. 0,8 Etp ▸ Agents d'entretien. 2 Etp ▸ Cuisiniers. 2 Etp ▸ Commis de cuisine. 1 Etp ▸ Lingères. 1,5 Etp ▸ Agents de service. 1,25 Etp <u>Personnel Médical et Paramédical</u> : ▸ Infirmière. 1 Etp ▸ Médecin psychiatre. 0,10 Etp <u>Personnel Socio-éducatif</u> : ▸ Educatrices spécialisées coordinatrices. 4 Etp ▸ Monitrices éducatrices. 3 Etp ▸ AMP. 16,80 Etp ▸ Surveillants de nuit. 3.4284 Etp
MOYENS ARCHITECTURAUX	Architecture existante, réhabilitée et mise en conformité Architecture de plein pied réparti en un pôle central (salle à manger), trois unités de vie (chambres, coins salon, kitchenette), une salle d'activités, une salle multimédia et rencontre famille et un pôle administratif. Grands espaces verts avec basse-cour, volière, clapiers…

	Projet de création de la 4ème unité sur Grenay L'Apei de Lens et environs souhaite faire reconnaitre cette unité par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et obtenir un agrément d'Unité de Vie pour Personnes Handicapées Vieillissantes. Cela passe par la construction de l'unité de vie pour personnes handicapées vieillissantes, sur le site des Glycines à Grenay. (UVPHV) Ce choix repose aussi sur la volonté d'offrir aux personnes vieillissantes un cadre repérant (repères et pictogrammes), une proximité dans les agencements et un environnement stimulant, tout cela en préservant la sécurité des personnes et tout particulièrement pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et apparentée.
ACCUEIL TEMPORAIRE	L'accueil temporaire répond aux situations suivantes : ▸ Une articulation entre deux projets d'accompagnement qui préserve les acquis de la personne handicapée. ▸ Une modalité d'essai ou d'expérimentation dans l'accompagnement de la personne. ▸ Une articulation entre deux projets d'accompagnement qui préserve les acquis de la personne handicapée. ▸ Une réponse à certaines situations d'urgence.

INTRODUCTION

Histoire du Foyer de Vie les Glycines

Il y a un peu plus de 20 ans, le Foyer de Vie ouvrait ses portes et offrait aux personnes un Habitat !

Le Foyer de Vie Les Glycines a ouvert ses portes en février 1995. Conçu pour l'accueil de 36 personnes au départ, **le Foyer de Vie Les Glycines** à Grenay héberge de manière permanente depuis la fin des travaux en novembre 2015, 40 personnes. Le projet de réhabilitation s'appuie sur la volonté de répondre aux normes d'accessibilité et de renforcer l'intimité et le confort des usagers, en leur permettant notamment l'accès à des chambres individuelles et/ou communicantes et à des salles de bain privatives. Le projet porte sur la rénovation et la réorganisation des espaces existants, la réhabilitation a été financée par le Conseil Départemental, dans le cadre de la signature du Contrat Pluri Annuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM 2010.2014), à l'Apei de Lens et environs.

Un nouvel agrément date du 11 décembre 2014 pour 54 places d'hébergement dont 4 en accueil temporaire.

Témoignages des professionnels et des personnes

Marie Line GOUBET : *Les 20 ans du Foyer de Vie, c'est l'histoire depuis sa création jusqu'à maintenant et notamment les travaux de réhabilitation qui ont permis d'améliorer le quotidien des personnes. C'est aussi l'occasion de partager un bon moment tous ensemble…*

Dany LEFRANC : *Les 20 ans du Foyer de Vie, c'est l'ouverture en 1995, le Foyer avant et le Foyer maintenant avec notre vie qui change grâce aux travaux qui nous ont permis d'avoir davantage d'intimité.*

Corentin NOTREDAME : *Pour moi, il faut partager cela avec beaucoup de monde ! Les 20 ans du Foyer de Vie c'est l'occasion de faire la fête tous ensemble !*

Bruno MARCINOWSKI : *Le Foyer Les Glycines fête ses 20 ans et toujours autant de moments à partager. L'ouverture vers l'extérieur se multiplie. De plus en plus de partenaires viennent nous rejoindre. Grâce à leur collaboration, les personnes ont défilé avec des créations réalisées par les parents, les résidants et les éducatrices. Nul doute que d'autres événements culturels viendront ponctuer les années futures, grâce à une direction novatrice et un personnel dynamique et volontaire.*

Christelle PEZE : *En 20 ans, il y a eu beaucoup d'évolution. A l'ouverture, les adultes étaient mal perçus par les gens de la ville de Grenay. Au fil du temps, un travail a été réalisé pour que les résidants soient acceptés par les habitants. A l'heure d'aujourd'hui, l'intégration est réussie avec la population et les personnes participent à de nombreuses activités dans les clubs de Grenay (EPN, pétanque, médiathèque, danse, gym, etc.), mais cela s'étend aussi à d'autres villes telles que Loos-en-Gohelle, Bully-les-Mines, Wingles, Liévin.*

Témoignage du Président et des administrateurs

Je me souviens de l'ouverture en 1995.
Nous étions déjà très heureux et fiers à cette époque de la qualité d'accueil et de cette nouvelle possibilité d'accompagnement.
20 ans ont passé. Le temps passe vite, et nous avons déjà modernisé nos conditions d'Habitat pour le bien être des résidants et pour de meilleures conditions de vie et de travail.
Je mesure à travers ces 20 ans combien nous évoluons dans notre accompagnement. Ce qui était vrai en 1995 ne l'est plus aujourd'hui. A travers cette modernisation, notre association démontre bien ses capacités d'écoute et d'adaptation permanente pour l'accompagnement des personnes.
A l'époque nous parlions de « Résidants ». Aujourd'hui, il s'agit d'Habitants de la ville de Grenay, intégrés dans une ville accueillante et soucieuse de l'accès à tout pour tous.
Dans la terminologie de « Foyer de Vie » il y a « Vie ».
Cette Vie, on la trouve dès que l'on rentre dans le foyer. Longue Vie aux Glycines.

Jacques BRELOT
Président de l'Apei de Lens et environs

Nous fêtons les 20 ans du Foyer Les Glycines. Déjà vingt ans !
Administrateur référent pendant plusieurs années, j'ai assisté à une évolution constante de cette structure. Des résidants accueillants et attachants qui savent s'adapter aux aléas et à l'évolution de cet établissement (travaux, vieillissement…).
Un encadrement de qualité, des professionnels disponibles et toujours à l'écoute, respectueux des résidants, des projets plein les yeux (défilé de mode). Avec les années, la création d'une unité pour personnes vieillissantes, des partenaires de plus en plus nombreux et un Maire attentif aux souhaits des personnes pour une vie de qualité et d'égalité.
Toutes ces années ont été prolifiques et bénéfiques et je ne doute pas que cette démarche évoluera encore pour apporter aux résidants un confort et un bien être grandissant.

Pascal GERVAIS
Administrateur référent

Depuis quelques années, c'est avec le même plaisir que je vais chaque semaine à la rencontre des résidants du Foyer, que je partage avec eux l'heure de lecture, et l'enthousiasme autour des projets dont ils sont les instigateurs, que je me laisse séduire par l'accueil qu'ils savent nous réserver. Devenir "Administrateur référent" me permettra de participer plus activement à la « vie » qui règne dans ce foyer. C'est donc avec bonheur que je succède à Monsieur Gervais.

Michèle LEBLOND
Administratrice référente au Foyer de Vie

Témoignages des dirigeants

La question du Foyer émerge dans l'histoire associative autour des années 70.
Jusqu'alors, les parents de la première génération se faisaient un point d'exigence de vivre avec leur enfant qu'il soit petit ou adulte.
Ils ont évolué au fur et à mesure que leur enfant grandissait : un IME en tant qu'école, un ESAT en tant qu'atelier de travail. Tout à coup, une prise de conscience s'impose. Certains parents peuvent devenir défaillants (décès, maladie).
La responsabilité associative est interpellée.
Il faut un lieu d'accueil, un foyer d'hébergement puisque tous fréquentent un CAT.
Le Foyer de Vie se dessine ensuite comme un lieu contenant un ensemble d'événements, d'activités, traversant l'existence des résidants sur le plan individuel et collectif : la Vie.
Il répond aux besoins fondamentaux, à la nécessité de relations humaines.
L'évolution de l'Habitat que constitue le foyer est un enjeu majeur, ouvert sur l'environnement en phase avec la société.
Un ensemble qui donne de la valeur à l'existence de chacun. Une vie stimulante, paisible, affective qui se partage avec des amis, des accompagnants, une famille et quand elle n'est plus, avec des référents privilégiés, voir des parrains.
Un Directeur Général en phase avec le Président et le Conseil d'Administration a son rôle à jouer : relayer les valeurs du mouvement parental avec conviction, impliqué et distancié à la fois, afin d'insuffler l'expression d'un esprit bienveillant de solidarité sur un socle fondamental de liberté.
L'essentiel est que chacun réalise pleinement ses choix existentiels.

Marie-France PAUL
Directrice Générale de l'Apei de Lens et environs.
Janvier 2000 à décembre 2005

La force du Foyer de Vie Les Glycines : avoir définitivement tordu le cou au « foyer occupationnel»
Ce triste vocable est passé aux oubliettes.
A Grenay, il n'est plus ni dans la tête des acteurs ni dans les faits…
Les Glycines bouillonnent de « VIE » ! J'ai bien souvent eu de la peine à ne pas perdre le fil de toutes les initiatives, actions et projets qui, en permanence, surgissent, se bousculent, se discutent…
Mais la VIE aux Glycines c'est surtout et avant tout ses habitants… L'accueil personnalisé et chaleureux de Patrick à chacun des visiteurs reflète à lui seul le bonheur de vivre aux Glycines.
Un bonheur qui vous submerge dès le seuil de cette belle maison franchi…
Et cela n'est pas si fréquent !

Bruno MASSE
Directeur Général de l'Apei de Lens et environs.
Octobre 2008 à mars 2015

Étymologiquement, le foyer est le lieu où brûle un feu. Et justement, quiconque entre pour la première fois aux Glycines perçoit la chaleur qui se dégage de ce Foyer de Vie.
Y contribuent, bien sûr, la chaleur des couleurs, les sourires reçus dès l'accueil, les bonnes odeurs quand on passe devant la cuisine, les œuvres accrochées aux murs, ou la tasse de café gentiment offerte à qui prend le temps de s'arrêter un peu.
Mais ce qui touche surtout, c'est la chaleur qui émane des hommes et des femmes qui y vivent, y habitent, y travaillent, y viennent, ou ne font qu'y passer...
Que ce soit pour une simple visite, une réunion, un moment partagé : tout est propice à la rencontre. Laissez donc nos destins se croiser, nos parcours s'enchevêtrer, nos vies s'enrichir du lien tissé.Aux Glycines, l'âtre est ouvert pour que la flamme soit plus belle car nous savons bien que ce qui chauffe le cœur, c'est la vie surtout !

Thomas DELREUX
Directeur Généralde l'Apei de Lens et environs.
Juillet 2015

Des étapes clés au Foyer de Vie les Glycines

1993 - Agrément du Foyer de Vie les Glycines à Grenay

1995 - Ouverture du Foyer de Vie les Glycines à Grenay

2002 - Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

2005
- Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

2007
- Projet Associatif Apei de Lens et environs 2007-2011
- Mise en place d'une démarche qualité
- Réforme des majeurs protégés

2008
- Réorganisation du Foyer de Vie les Glycines avec une seule équipe en internat

2009
- Avis favorable du Conseil Départemental pour restructurer le Foyer de Vie « les Glycines » (créer des chambres et des espaces « hygiène » individuels)

2010
- Structuration en Pôle. Pôle Habitat et Vie Sociale (Foyer de Vie et Service d'Accueil de Jour)
- Lancement de la Commission « Facile à Lire et à Comprendre » à l'Apei de Lens et environs et formation des personnes et des professionnels
- Lancement de la Commission Parrainage à l'Apei de Lens et environs
- Premier CPOM 2010-2014 à l'Apei de Lens et environs
- Lancement de la Commission S3A (Accueil, Accompagnement et Accessibilité)

2011
- Projet établissement du Foyer de Vie les Glycines 2011-2016. Validé en CA le 16.05.2011

2012
- Projet Associatif Apei de Lens et environs 2012-2017
- Projet architectural du Foyer de Vie les Glycines
- Lancement des réunions des partenaires au Pôle Habitat et Vie Sociale

2013
- Permis de construire, réhabilitation et mise en conformité du Foyer les Glycines à Grenay
- Programmation par le Conseil Départemental de création de places en Unité de Vie pour Personnes Handicapées Agées (UVPHA) sur la période 2013-2017
- Premières sorties des personnes vers les UVPHA en EHPAD à Méricourt et à Sallaumines
- Premier défilé de Mode du Pôle Habitat de Vie Sociale

2014
- Evaluation externe
- Agrément et création de 12 places de Foyer de Vie les Glycines et 2 places d'AT à Loos en Gohelle

2015
- Fin des travaux au Foyer de Vie les Glycines
- Dépôt du permis de construire de la yourte dans l'espace culturel
- 2ème édition du défilé de Mode du Pôle Habitat de Vie Sociale

2016
- Deuxième CPOM 2016 -2020
- Inauguration de la yourte dans l'espace culturel de l'Apei de Lens et environs
- Célébration d'un mariage au Foyer de Vie les Glycines
- Fête des 20 ans et inauguration du Foyer de Vie les Glycines.
- 1ère édition d'un livre écrit par les personnes accompagnées par l'association "Colères du présent"
- Premier festival de contes de Noël en yourte
- Etude du CREAI « S'adapter à leur vie » L'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes à l'unité de vie « Les Goélands » du Foyer de Vie les Glycines.
- Projet de création de la 4ème unité au Foyer de Vie les Glycines à Grenay

2017
- Projet d'établissement du Foyer de Vie les Glycines 2017-2021
- Première Fête de la Musique dans l'espace culturel de l'Apei de Lens et environs

BILAN DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2011 - 2016

INTRODUCTION

Les cinq années du projet d'établissement ont été marquées par de nombreuses avancées au Foyer de Vie les Glycines. Si le projet d'établissement a servi de base de travail et de réflexion sur les missions qui nous sont confiées, on peut saluer le travail des commissions de suivi du projet. Composées de professionnels et de personnes accompagnées, elles ont pu durant ces cinq années, mettre en place les stratégies et travailler sur les axes du projet. L'établissement a réussi son pari grâce à l'implication et la responsabilité de toutes les parties prenantes, personnes accompagnées, familles, professionnels, partenaires très impliqués dans la démarche, avec le soutien du Conseil d'Administration et du Directeur Général.

La dynamique du projet au Foyer de Vie et l'innovation l'ont été à l'instar du Projet Associatif à l'Apei de Lens et environs.

Les modalités d'évaluation des actions du projet d'établissement

Le projet d'établissement 2011-2016 a fait l'objet d'un suivi formalisé par un tableau listant les indicateurs à étudier pour suivre la progression dans la mise en œuvre du plan d'actions.

L'objectif est d'apprécier l'efficacité du pilotage du projet.

Les fiches actions du projet d'établissement :

- la participation des personnes à la vie citoyenne
- l'étude des facteurs du vieillissement de la population et les réponses à apporter
- les aspects qualitatif et quantitatif des prestations réalisées par les professionnels en termes d'activités éducatives
- le projet architectural

Une méthode de suivi-évaluation des fiches actions du projet d'établissement 2011-2016 a été définie.

Ce dispositif a servi à :

- préparer les éléments du suivi-évaluation
- situer, suivre et en mesurer l'état d'avancement
- évaluer la progression et ses résultats, dans une logique d'amélioration continue et d'apprentissage collectif.

Il a été piloté par l'équipe de direction :

- trois groupes de travail dès 2011
- des réunions programmées. (Environ 12 par groupe entre 2011 et 2016)
- des comptes rendus de chacune des réunions
- les informations partagées en réunion générale
- les informations partagées en réunion des familles
- une consultation du conseil de la vie sociale
- un suivi et une évaluation par les membres du bureau du conseil d'administration, en comité de pilotage.

Les actions du projet d'établissement 2016.2011 s'inscrivent pleinement dans les grands défis de l'Apei de Lens et environs.

- Promouvoir et accompagner la citoyenneté des personnes en situation de handicap
- S'adapter et innover sans cesse

Au terme des cinq années, l'ensemble des actions réalisées au Foyer de Vie « Les Glycines » a cherché à mettre en avant le caractère permanent de la composante associative en faisant valoir de façon affirmée ce sentiment communautaire qui en émane. Il est constitué des aspects qualitatifs : valeurs humaines, rigueur et sérieux dans le fonctionnement, intégrité et honnêteté.

DÉFI N°2

Promouvoir et accompagner la citoyenneté des personnes en situation de handicap

Les Défis sur la Citoyenneté, l'Accessibilité, l'Inclusion ont été un enjeu capital.

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées a instauré une nouvelle dynamique autour de l'accessibilité, traduite par cette intention, « l'accès à tout pour tous ».

La culture… de l'inclusion ! Pour faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap intellectuel et développer leur rôle dans la société, le foyer a fait le pari de la culture.

En donnant une vraie place au handicap ! Les personnes souffrant de handicap sont souvent marginalisées. Alors que la loi sur l'égalité des chances de 2005 devait faciliter leur intégration, de nombreux efforts doivent encore être fournis. Pour mettre en valeur les capacités des personnes handicapées, leur permettre de contribuer à la vie culturelle citoyenne et favoriser cette intégration, le Pôle Habitat et Vie Sociale de l'Apei de Lens et environs a décidé d'aménager un espace culturel ouvert au public et d'y installer une yourte au sein de son parc pour y accueillir de nombreuses manifestations culturelles.

Un Défi relevé et un lieu ressource pour les acteurs du territoire.

Cet espace de proximité se veut également un lieu de confrontation d'idées qui favorise les rencontres, les échanges et la mixité (sociale, culturelle, ethnique, religieuse, …). Cette yourte est un véritable outil de médiation sociale, créateur et facilitateur de lien social entre des populations qui ne se connaissent pas ou peu et devient un lieu ressource pour les acteurs culturels du territoire.

La culture de l'Inclusion! Une volonté partagée par nos partenaires !

Le travail en réseau et en partenariat nécessite de travailler en dehors de l'institution. Il repose sur une volonté institutionnelle forte de pouvoir se mettre en œuvre dans le cadre d'une dynamique de projets. On ne doit pas perdre à l'esprit la définition du partenariat qui selon le Dictionnaire de l'Action Sociale est « une association active de différents intervenants qui tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation ».

Le projet a mis l'accent sur la Participation et la Citoyenneté des personnes en situation de handicap en leur facilitant l'accès aux dispositifs de droits communs, et en soutenant et développant les initiatives œuvrant dans ce sens… **Sur leur Pouvoir d'Agir,** en reconnaissant et renforçant les capacités individuelles et collectives des personnes. Cela suppose la reconnaissance des savoirs existants et le développement de nouveaux savoirs. **Cette démarche active a permis le « vivre ensemble »** pour tous et a initié un changement de posture auprès de chacun pour que les personnes en situation de handicap soient appréhendées dans leurs capacités culturelles personnelles et collectives plutôt qu'à travers leurs déficiences.

« Qu'est-ce qu'un citoyen qui doit faire la preuve, à chaque instant, de sa citoyenneté ? »

Pierre Bourdieu

DÉFI N°3

S'adapter et innover sans cesse
Adapter et renforcer la qualité de nos accompagnements à l'évolution des personnes

Parallèlement, un changement de culture impulsé par l'environnement social et les différentes réformes de l'action sociale et médico-sociale et autres textes réglementaires, nous ont obligé à rester vigilants et capables d'évoluer, pour nous adapter.

Une ambition Départementale de déploiement des UVPHA.

Dans son Schéma Départemental en faveur des personnes en situation de handicap 2011-2015, le Département du Pas-de-Calais a voulu que les efforts déjà engagés dans le cadre du précédent schéma sur les réponses à apporter à la question de l'accompagnement du vieillissement des personnes handicapées puissent être intensifiés. C'est pourquoi, la palette de solutions en faveur des personnes handicapées vieillissantes et des personnes handicapées âgées a été complétée par la création d'un nouveau type de réponse : les Unités de Vie pour Personnes Handicapées Agées (UVPHA) en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

La convergence personnes âgées et personnes handicapées nécessite de construire une culture commune et c'est un travail de longue haleine qui a été emmené par le Foyer de Vie.

Depuis 2013, le départ de plusieurs personnes du Foyer de Vie nous a engagés dans un travail de proximité et de collaboration avec les gestionnaires d'EHPAD de Méricourt et de Sallaumines.
Celui-ci perdure depuis, avec le recrutement d'un contrat CUI CAE au Foyer de Vie pour maintenir les liens avec leurs amis et permettre aux personnes de l'EHPAD, de sortir.

La recomposition de l'offre... Une extension de 14 places dont 12 en hébergement permanent et 2 en accueil temporaire a été sollicitée auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Un nouvel agrément date du 11 décembre 2014 pour 54 places d'hébergement dont 4 en accueil temporaire.

L'adaptation au public… En 2014, nous faisons le constat d'une différence d'âge croissante au sein de la population accueillie au Foyer de Vie. Un public de plus en plus jeune globalement, mais aussi plusieurs personnes vieillissantes pour lesquelles le rythme du Foyer de Vie et la coHabitation avec des personnes plus jeunes n'étaient plus adaptés. L'Apei de Lens et environs a alors décidé de créer une unité de vie dédiée à l'accueil des personnes vieillissantes et de développer un accompagnement spécifique, afin de répondre aux besoins de ce public.

L'Apei de Lens et environs a souhaité, en ouvrant l'unité des Goélands, développer un accueil adapté aux besoins de personnes vieillissantes et à l'évolution de ces besoins au cours de l'avancée en âge. L'association milite aussi pour le droit des personnes handicapées à mourir chez elles et donc, dans le cas de personnes accueillies en établissement, à pouvoir mourir dans leur foyer. Ainsi, les professionnels de l'unité sont confrontés à l'émergence de pathologies liées au vieillissement comme la maladie d'Alzheimer, et à des situations de fin de vie. Il convient de poursuivre notre recherche et de développer d'autres actions pour rester performant et attentif, face à l'évolution de la situation de chacune des personnes.

En 2016, le CREAI a été sollicité pour faire une analyse de l'accompagnement mis en œuvre dans l'unité des Goélands.

Spécifier la démarche permet de contribuer à la réflexion, tant régionale que nationale, sur les modes d'accompagnement à développer auprès des personnes handicapées vieillissantes ou âgées. L'analyse porte sur l'accompagnement mené auprès de l'ensemble des résidants de l'unité de vie, mais une attention particulière est portée aux personnes trisomiques adultes atteintes de la maladie d'Alzheimer. En effet, ces dernières représentent un public particulier : la prévalence de la maladie d'Alzheimer est particulièrement élevée chez les personnes présentant une trisomie 21, et elle survient de façon plus précoce qu'en population générale. Or, la recherche qui se développe sur le sujet est essentiellement médicale et peu de travaux s'attachent à étudier les modes d'accompagnement adaptés à ce public. Ce travail d'analyse permet donc de communiquer sur la démarche menée aux Goélands et, ainsi, contribue à l'amélioration de l'accompagnement des personnes trisomiques atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Rénovation du Foyer de Vie sur le plan architectural, Le projet de réhabilitation s'est appuyé sur la volonté de répondre aux normes d'accessibilité et de renforcer l'intimité et le confort des usagers, en leur permettant notamment l'accès à des chambres individuelles et/ou communicantes et à des salles de bain privatives.

Parole d'architecte :

L'architecture est certes comme le disait Le Corbusier "le jeu savant, correct et magnifique des volumes assemblés sous la lumière."... mais c'est surtout, d'abord et avant tout, le métier de l'écoute des êtres humains qui nous entourent et le respect de ce qu'ils sont, dans tous leurs besoins de vivre heureux.

Dominique Bernard

Le projet porte sur la rénovation et la réorganisation des espaces existants,
la réhabilitation a été financée par le Conseil Départemental, dans le cadre de la signature du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, à l'Apei de Lens et environs. Au total, le Foyer de Vie Les Glycines à Grenay dispose de 40 chambres.
Une étude architecturale prévoit de construire une quatrième unité de vie sur le site de Grenay.
L'unité se situera à l'arrière du Foyer , face au lotissement des Coulonneux.
Cette unité de 12 places et 2 places d'accueil temporaire, dédiée aux personnes handicapées vieillissantes se trouve actuellement à Loos en Gohelle.

Les travaux aux Glycines Juin 2013 à Novembre 2015

« N'oublions pas un grand merci à tout le personnel du Foyer qui nous a aidé à rester les plus discrets possibles lors de ce long chantier, qui a dû pourtant bien perturber le quotidien du Foyer pendant toutes ces phases de travaux intermédiaires, celui-ci se déroulant comme une suite d'opérations ''tiroirs'', libérant des bâtiments partiels successifs, obligeant les habitants à se serrer un peu ou à patienter en attendant ''leur tour'' »

Du début des études au cocktail final organisé par les résidants et leur cadeau chocolaté, en passant par une ultime ''réunion repas final'' offerte par l'entreprise et fort appréciée par René, l'aventure restera dans nos mémoires comme exemplaire sur le plan humain en mettant tout le monde à contribution et en contact pour mieux se comprendre et vivre ensemble.

Bien d'autres actions ont jalonné ces dernières années qui témoignent de l'autodétermination et de la participation des personnes, et de la volonté des professionnels de pouvoir se remettre en cause pour améliorer leurs pratiques et toujours mieux accompagner les personnes en situation de handicap.

Comment ne pas faire référence à l'arrivée le 17 Novembre 2014 des 12 nouvelles personnes, de leurs familles et de nouveaux professionnels.
Un projet ambitieux décidé par le Président et son Conseil d'Administration pour répondre à la demande des trop nombreuses personnes en attente de place. Un Projet nourri par la réflexion et la volonté des professionnels pour définir les modalités d'un accompagnement bienveillant et adapté au rythme de vie et parfois aux difficultés de certains.
Un projet dans lequel chacune et chacun des professionnels, quel que soit sa fonction au Foyer de Vie a pris sa part de responsabilités et d'engagements. Un projet dans lequel les personnes elles-mêmes ont organisé l'accueil des nouveaux ou le déménagement vers les Goélands. Un projet pour lequel les familles nous ont donné toute leur confiance. Un projet pour lequel Monsieur Champiré, Maire de Grenay, est venu spécialement saluer ses nouveaux concitoyens et les accueillir dans sa ville.

Quel avenir pour les personnes sans solution ?

Soucieux d'apporter une réponse aux personnes en situation de handicap mental, en attente d'une solution adaptée à leurs besoins, un nouveau projet davantage compatible avec les possibilités de programmation du Conseil Départemental a été accordé avec la création de 4 places d'accueil temporaire. Cet accueil permet aux familles de « souffler » le temps d'un week-end, ou d'une ou plusieurs semaines, à faire face à des situations d'urgence, à assurer un séjour de rupture, à organiser des périodes de répit, à trouver une réponse à une modification ponctuelle des besoins.

Mais l'accueil temporaire est une belle occasion aussi **« d'ouvrir la porte »** à la personne porteuse d'un handicap et à sa famille, c'est leur proposer de partager une communauté de destins. Accueillir, c'est rencontrer l'autre, lui prêter attention et créer du lien. Le service est un embryon de société, et chacun doit y trouver sa place.

L'institution s'identifie à travers les valeurs humanistes d'un mouvement familial et en témoigne par sa qualité d'accueil. Cela implique de préparer cet accueil et de l'inclure dans un vrai projet. **« L'accueil ne doit pas être forcé, il doit s'offrir »**

Extrait du Projet Associatif 2007-2011

L'accueil temporaire contribue à un équilibre familial en ce qu'il permet des temps de répit à l'entourage des personnes handicapées, c'est ce qu'on nomme l'aide aux aidants. C'est aussi une modalité d'essai ou d'expérimentation dans l'accompagnement de la personne et enfin, une articulation entre deux projets d'accompagnement qui préserve les acquis de la personne handicapée. Il peut être une réponse à certaines situations d'urgence. Depuis 2015, le Foyer de Vie utilise le système d'information SARAH. Il a été conçu par le GRATH initialement pour permettre aux aidants familiaux et professionnels de trouver les places d'accueil temporaire sur l'ensemble du territoire national.

Le logiciel SARAH permet de gérer les places et de faire connaître en temps réel la disponibilité des places d'accueil temporaire. Depuis son agrément en décembre 2014, le foyer de vie a accueilli plus de 40 personnes en accueil temporaire.

Quelques témoignages :

J'ai aimé le Foyer dès la visite le 29 avril. Je viens la semaine prochaine en accueil temporaire, j'ai hâte, je vais vite m'intégrer parce que je connais déjà pas mal de monde, je suis à la mascotte. Les chambres me plaisent ici. Je viens en accueil temporaire parce qu'on me l'a proposé et j'ai tout de suite dit oui. Je vais pouvoir écouter de la musique et regarder des films d'actions dans ma chambre. Je pourrais voyager entre les différentes unités et aller voir les résidants et encadrants que j'aime bien. Ça approche, j'ai hâte !

David CANIVET

J'aime bien être en accueil temporaire au foyer. Je fais de la musique, du sport. Je viens de temps en temps mais j'aimerais bien venir plus souvent.
Les résidants sont gentils et les encadrants sont gentils. J'aime bien être dans la chambre d'Olympe, je suis tranquille. J'aide à mettre la table, à passer le balai mais je n'aime pas trop faire le ménage dans ma chambre.

Stéphan BRULIN

Peux-tu te présenter ?

Je m'appelle Sabine DELBART. Je suis accompagnée au SAJ « Le Domaine des Écureuils » et je suis accueillie de temps en temps au foyer les Goélands dans le cadre de l'Accueil Temporaire. Je suis également la présidente du Conseil de Vie Sociale du SAJ.

C'est quoi l'Accueil Temporaire ?

Cela permet à des personnes d'être accueillies dans un foyer durant des périodes (1 week-end, une soirée, une semaine…). On a sa propre chambre et on choisit les activités qu'on fait avec d'autres personnes.

Pourquoi souhaites-tu faire de l'AT ?

J'ai souhaité faire de l'AT pour « Respirer » un peu, car il m'arrivait d'être énervée et cela créait des problèmes à la maison. Depuis que je vais en AT cela va beaucoup mieux à la maison car je me repose durant toute la semaine en AT et on respecte mon rythme de vie.

Comment as-tu été accueillie ?

J'ai été bien accueillie, on m'a offert un café et on m'a montré ma chambre. Ensuite je me suis présentée aux autres résidants afin qu'on fasse connaissance. Je me sens bien au foyer mais j'aime bien aussi le SAJ et également ma maison.

Qu'est ce que tu fais en AT au foyer ?

Je fais des sorties, j'aime donner un coup de main (ranger le linge…) et ça me plaît vraiment bien le foyer.

Es-tu contente de rentrer à la maison ?

Oui je suis contente de retrouver ma maison et de revoir ma mère et ma sœur.

Et ton avenir tu le vois comment ?

Pour l'instant je veux vivre à ma maison avec ma mère et ma sœur mais s'il arrive quelque chose à maman je veux aller au foyer car je m'y sens bien.

Sabine DELBART

Promouvoir et favoriser des actions facilitant l'accès des personnes accompagnées à leurs droits de citoyen

Le bilan 2011-2016 met l'accent sur la forte implication des personnes dans les différentes commissions associatives S3A, Facile A Lire et à Comprendre, CPA, Parrainage, journal Clin d'œil, à l'interne dans les débats citoyens, le journal le Glycinews, le Conseil de la Vie Sociale. Ils sont intervenus dans différents colloques sur la vie affective et sexuelle à Bergerac, sur la communication alternative à Rennes... Ils ont collaboré à la traduction des messages de prévention de santé publique avec L'INPES, du livre blanc pour une santé accessible de l'Unapei, l'adaptation des outils de la Loi du 02 janvier 2002, comme le règlement de fonctionnement ou la charte des droits et libertés… les comptes rendus des CVS... Ils ont été sollicités par la MDPH et ont participé aux travaux du rapport Piveteau, à la traduction du Projet de Vie…etc. A partir de ce bilan, d'autres attentes et besoins nouveaux préfigurent les actions du projet d'établissement 2017-2021. Il nous faut tous ensemble poursuivre cette ambition et contribuer par nos actions à une société plus juste, une société civile où il existe non des peuples moins ou non civilisés, mais uniquement des peuples de civilisations différentes. De la même manière, il n'y a pas plusieurs humanités, mais des situations singulières en son sein.

Sensibiliser, dynamiser, s'adapter, faire ensemble et prendre conscience que quelque soient les différences, chacun et chacune doit trouver sa place, c'est le projet qu'a soutenu l'ensemble des professionnels et des personnes du Foyer de Vie, au travers des axes du projet d'établissement.

Si l'environnement est un vecteur influent pour garantir ces changements profonds et donner la garantie « d'une personnalité juridique », les habitants du Foyer le savent, vivre à Grenay, c'est pouvoir participer, donner son avis et exercer ses pleins droits de citoyen et même devenir « membre nommé » par Monsieur le Maire, au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Vivre à Grenay, c'est savoir que l'Inclusion n'est pas un vain mot mais une volonté partagée.

MÉTHODOLOGIE D'ELABORATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Méthodologie d'élaboration du projet d'établissement

« La méthode est l'art de disposer ses idées et ses raisonnements, de manière qu'on les entende soi-même avec plus d'ordre, et qu'on les fasse entendre aux autres avec plus de facilité. »

Dumarsais, philosophe français.

Préambule

Le Foyer de Vie des Glycines a ouvert ses portes en 1995. Le projet de l'établissement a évolué pour s'adapter aux différentes caractéristiques et aux besoins de la population accueillie.

Le Bilan du projet d'établissement 2011-2016, les procès-verbaux des comités de pilotage, les résultats de l'évaluation externe sont des éléments significatifs qui complètent les avancées de ces dernières années.

La démarche de projet

L'actualisation du projet de l'établissement prend en compte les orientations stratégiques développées dans le Projet Associatif et la dynamique d'amélioration continue de la qualité. L'animation dans le travail de réécriture du projet d'établissement est un levier dans le pilotage de l'action et sert d'outil de management.

Le projet met en avant les principes d'intervention et d'accompagnement des professionnels, la prise en compte des besoins et des attentes des personnes qui ont participé aux groupes de travail, l'organisation du travail avec les partenaires et le réseau, les plans d'action à cinq ans.

Si la mobilisation de chacun des professionnels est une volonté intrinsèque dans la démarche, il est toutefois nécessaire de cibler la réflexion des professionnels, sur certaines thématiques.

Le projet est d'abord une dynamique tant par le processus de production qui associe les parties prenantes que par sa mise en œuvre qui stimule les équipes !

Modalités opératoires

- Accompagnement de la Responsable qualité projet et communication à l'Apei de Lens et environs
- Définition de l'organisation opérationnelle : Comité de validation, Comité de pilotage, Comité de rédaction
- Elaboration d'un plan de communication
- Groupes de travail
- Intervention de personnes ressources

Rôle de chacun : Responsable qualité projet et communication

La démarche de projet requiert un avis consultatif d'une part et un avis technique d'autre part. La participation de Pauline CHEVALIER a pour objectif d'accompagner la démarche jusqu'à la mise en œuvre grâce à son expertise, aux outils et aux méthodes développées. Elle vise à faire émerger les solutions. La collaboration de Pauline CHEVALIER a permis d'accompagner l'équipe de direction dans l'appui et la motivation des équipes.

Comité de validation

L'élaboration du projet de l'établissement est de la responsabilité du directeur après avoir reçu la validation de la démarche par le responsable de l'association, en la personne de Monsieur BRELOT, Président de l'Apei de Lens et environs et de Monsieur Thomas DELREUX, Directeur Général.

Comité de pilotage

Les membres désignés du comité de pilotage fixent les objectifs, structurent le document, identifient les pistes de travail et l'organisation, fixent la composition des groupes de travail ou

des interventions des personnes extérieures.

- L'administrateur référent, représentant l'organisme gestionnaire
- La responsable qualité, projet et communication à l'Apei de Lens et environs
- L'équipe de Direction du Pôle Habitat et Vie Sociale
- Un membre élu représentant des usagers, au Conseil de la Vie Sociale (CVS)
- Un membre élu représentant les familles, au Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Comité de rédaction

Des groupes de travail se sont constitués et l'intervention de personnes ressources a été proposée. Un comité de rédaction, comptant la chef de service et deux membres du groupe de travail ont proposé des comptes rendus réguliers de chaque réunion de travail.

La directrice est chargée de la rédaction finale afin de synthétiser les développements des travaux écrits par le comité de rédaction, en conservant ainsi une uniformité de l'écriture.

Elaboration du plan de communication

La directrice et la responsable qualité, projet et communication ont élaboré une communication périodique des travaux. En respectant les exigences du comité de validation et celles des instances consultatives.

Groupes de travail

La participation de l'ensemble des professionnels et des personnes à la réflexion et à l'élaboration du projet d'établissement est un axe essentiel pour opérer l'adaptation et les évolutions escomptées au Foyer de Vie les Glycines.

Personnes Ressources

La collaboration de personnes ressources vise à développer, renforcer, voire à faire émerger la réflexion sur différents points à traiter pas ou peu maîtrisés, dans le cadre des pratiques professionnelles. A titre d'exemples :

- Définir les démarches d'Inclusions sociale et numérique et le rôle de chacun
- S'adapter au profil des populations avec autisme et trouble envahissant du développement
- Adapter le projet architectural à l'avancée en âge des personnes
- Réhabiliter les activités de la vie quotidienne pour une qualité de vie des personnes
- Adapter le projet d'établissement au vieillissement des adultes handicapés et à la fin de vie

Participation des personnes accompagnées et des familles

Les personnes ont été invitées à participer aux différents groupes de travail. D'autres ont été sollicitées et concertées au travers des groupes d'expression et par le biais du Conseil de la Vie Sociale.

Les familles et les représentants légaux au travers des réunions « familles et tuteurs » aux Glycines et les représentants élus au Conseil de la Vie Sociale

La finalité de la démarche

L'élaboration du projet d'établissement s'est engagée dans une démarche participative, fondée sur les principes de respect de chacune des personnes, d'acceptation des différences de chacun comme source d'enrichissement réciproque, de solidarité pour que chacun mette ses compétences à la disposition des autres et accepte en retour d'être aidé par les autres, à. partir de leurs domaines de compétences et enfin, le dialogue pour créer la dynamique nécessaire à la construction du Projet, au service des personnes et des familles que l'on accompagnent.

(Liste des différents participants et intervenants en annexe)

1. Présentation de l'Association

L'Association de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis de Lens et environs, dite Apei de Lens et environs, étend son champ d'action sur 36 communes de l'arrondissement lensois, compte 500 adhérents, accompagne près de 800 enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, s'appuie sur les compétences de 370 collaborateurs et favorise sur son territoire une vie associative forte et dynamique.

1.1 Les statuts de l'Apei de Lens et environs

L'Apei de Lens et environs est une association à but non lucratif fondée conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901, déclarée en sous-préfecture de Béthune le 1er juillet 1958 sous le numéro 5700 (Journal Officiel du 10 juillet 1958).

Les derniers statuts modifiés de l'Apei dataient de 1993. Un changement de titre et une refonte de ces derniers, votés lors de l'Assemblée Générale de 2004, tiennent compte des évolutions de la société et permettent d'intégrer les éléments d'une modernisation indispensable aujourd'hui. Une nouvelle modification des statuts a été adoptée à l'Assemblée Générale du 11 juin 2011.

Ils prennent en compte la Charte éthique et déontologique des associations membres de l'Unapei, élaborée par le mouvement parental et votée à l'Assemblée Générale de l'Unapei en octobre 2002 à l'intention des Associations locales ouvertes à toutes les personnes handicapées intellectuelles et à leur famille

La vocation généraliste de l'association, fondée sur la conviction clairement revendiquée qu' **« il y a une richesse en chacun de nous »**, n'a cessé de s'enrichir de notre volonté d'accompagner au mieux chaque parcours. Dans une logique inclusive et citoyenne, elle favorise une approche écologique du handicap prenant en compte l'environnement naturel et les capacités spécifiques de chaque personne accompagnée.

Que ce soit pour le polyhandicap, les troubles psychiques, l'autisme ou les Troubles Envahissants de Développement, les établissements et services se sont ouverts à des approches spécifiques, les modes d'action se sont diversifiés et les collaborateurs se sont engagés dans une dynamique de formation professionnelle continue.

L'adaptation des techniques et modalités d'accompagnement nous permettent aujourd'hui de co-élaborer avec les personnes en situation de handicap et leur famille, des projets de vie adaptés, axés sur le développement des compétences et le parcours.

Ce pacte, ainsi rédigé, lie les membres qui, en prenant leur adhésion, décident de se conformer à ces valeurs.

Son Siège Social est établi au 22, rue Jean Souvraz - 62300 Lens. Actuellement, M. Jacques Brelot est le Président de l'Apei de Lens et environs, et M. Thomas Delreux en est le Directeur Général.

1.2 L'Apei de Lens et environs a pour buts

- D'apporter aux personnes en situation de handicap mental et aux familles ayant un enfant, adolescent ou adulte porteur d'un handicap mental, l'appui moral et matériel dont elles ont besoin, de développer entre elles un esprit d'entraide et de solidarité et de les amener à participer activement à la vie associative.

- D'unir les familles et les amis de personnes en situation de handicap mental, et présentant ou non des troubles associés, y compris des polyhandicaps, ou des troubles envahissants du développement (TED) dont l'autisme.

- De favoriser l'accueil et l'écoute des nouveaux parents, d'assurer la pleine participation des familles et des personnes en situation de handicap mental en facilitant l'accès à la participation, à la citoyenneté et à l'égalité des chances.

- De mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au meilleur développement moral, physique ou intellectuel des personnes en situation de handicap mental, quelles que soient la nature et la gravité du handicap, de promouvoir, de gérer tous les établissements et services indispensables pour favoriser leur plein épanouissement par l'éducation, la formation, l'exercice d'une activité professionnelle pouvant générer une activité commerciale, l'hébergement, l'insertion sociale et professionnelle, l'organisation de leurs loisirs.

- De défendre les intérêts moraux, matériels et financiers de ces personnes en situation de handicap mental auprès des élus, des pouvoirs publics, des commissions administratives, des autorités de tarification et de contrôle.

- D'organiser toute manifestation, d'informer les élus, les autorités, les médias.

- D'établir des concertations, des adhésions et des coopérations (y compris. par le biais de conventions) avec d'autres organismes.

Les adhérents composent l'Assemblée Générale. Ce sont des personnes qui montrent leur attachement à l'Association en souhaitant être membre de celle-ci, en s'acquittant d'une cotisation et en partageant ses obligations statutaires et morales. Ils sont parents, personnes handicapées ou amis.

(En annexe sont présentés les statuts de notre Association.)

1.3 Le projet Associatif s'appuie sur une conviction et trois valeurs

Apei de Lens et environs

Une conviction : "Il y a une richesse en chacun de nous"

RESPECT : L'Association revendique le Respect envers la personne humaine quelle qu'elle soit car c'est de là que viennent sa dignité et sa valeur inconditionnelle.

SOLIDARITÉ : Parents, amis, personnes handicapées, professionnels : une « Communauté de destins », qui développe un élan coopératif et/ou bénévole pour reconnaître et promouvoir la personne handicapée en tant que personne à part entière.

ACTION : L'Action, troisième valeur choisie par l'association, est à la fois valeur en soi et véhicule d'autres valeurs, tels que le Respect et la Solidarité. Tel acte posé l'est forcément au nom d'une philosophie de valeurs.

1.4 L'Apei de Lens et environs - Aujourd'hui

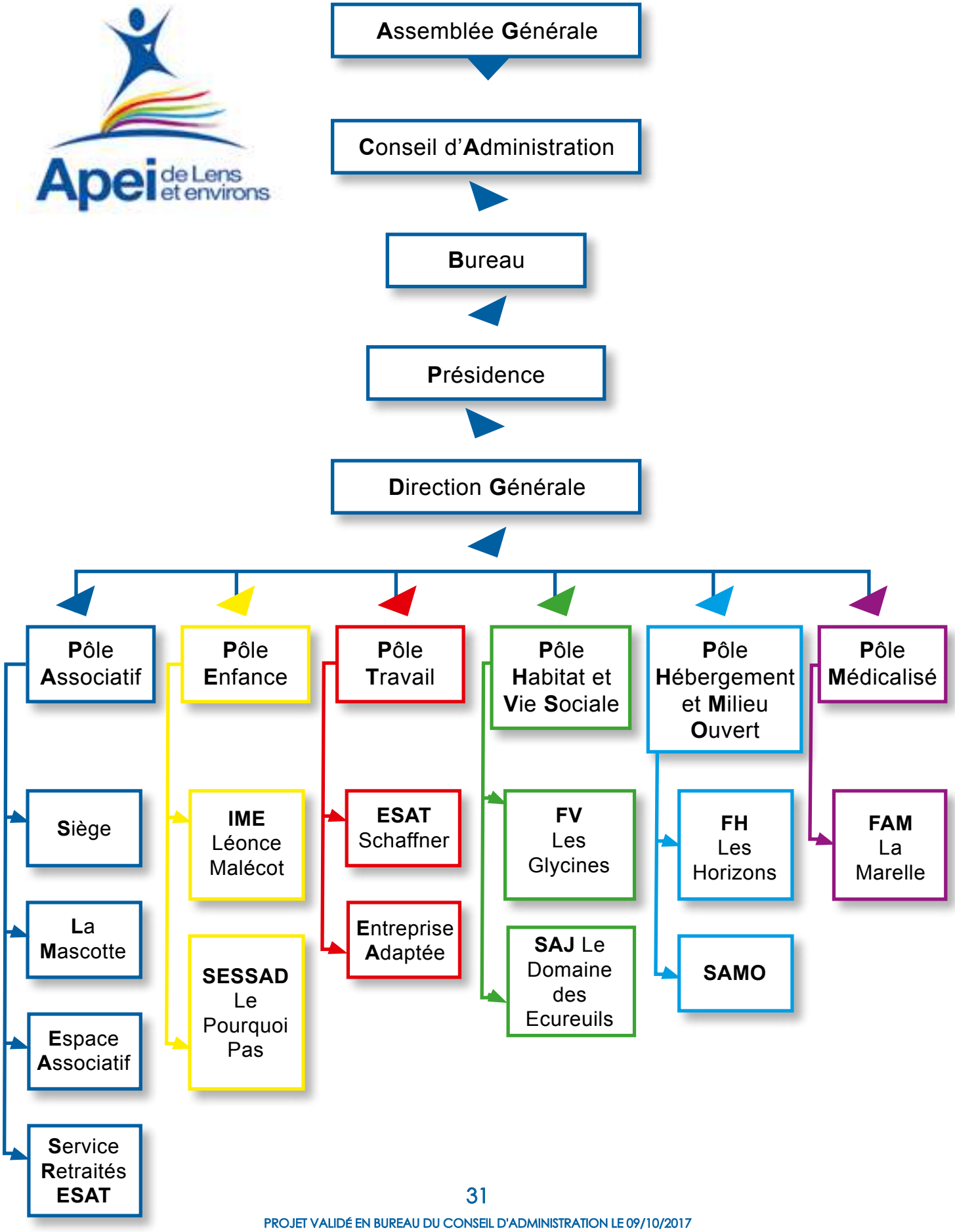

1.5 Les établissements et services par pôle de direction

Pôles	Etablissement / Service Adresse	Catégorie	Compétence	Capacité autorisée en 2015
Associatif	**Pôle Associatif** *Siège social* *et Espace Associatif* 22, rue Souvraz 62300 LENS			
	Service Associatif La Mascotte 11, rue Nelson Mandela 62 160 GRENAY			
ENFANCE	**IME Léonce Malécot** rue du Pourquoi Pas 62300 LENS	Institut Médico-Educatif	ARS	93 places 6-20 ans
	SESSAD Le Pourquoi Pas 1ter, rue Prosper Mérimée 62300 LENS	Service d'Education Spécialisé et de Soins à domicile	ARS	41 places 0-10 ans
TRAVAIL	**ESAT Ernest Schaffner** 38bis, rue Emile Zola 62160 GRENAY	Etablissement et Service d'Aide par le Travail	ARS	283 places
	EA 38bis, rue Emile Zola 62160 GRENAY	Entreprise Adaptée	DIRRECTE	15 ouvriers
Habitat ET VIE SOCIALE	**Foyer de vie Les Glycines** 34 bis, rue Napoléon Lebacq 62160 GRENAY Unité rattachée Les Goélands 230, rue Masséna 62750 LOOS-EN-GOHELLE	Foyer de vie	CD	50 places + 4 places AT
	SAJ Le Domaine des Ecureuils 18, rue Voltaire 62160 BULLY-LES-MINES	Service d'Accueil de Jour	CD	30 places + 5 places AT
HEBERGEMENT ET MILIEU OUVERT	**FH** **Les Horizons** Tour Allart Av. S. Allende 62300 LENS	Foyer d'hébergement	CD	40 places + 1 place AT
	SAMO 12, rue du Pourquoi Pas 62300 LENS	**Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert** Service d'Aide à la Vie Sociale Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés SAMSAH Relais TED	CD CD / ARS ARS	42 places 52 places 32 places
MEDICALISE	**FAM La Marelle** rue du Docteur Piette 62800 LIEVIN	Foyer d'Accueil Médicalisé	CD ARS	54 places en internat 6 places en AJ 2 places en AT

1.6 La situation géographique de l'Association

Historiquement, l'Association exerce son champ d'actionsur de nombreuses communes de la région lensoise :

Les 11 établissements et services de l'Association sont répartis sur les communes de Lens, Bully-les-Mines, Grenay, Liévin, Loos-en-Gohelle et Loison-sous-Lens.

2. Présentation générale du projet d'établissement

« Tu peux tout accomplir dans la vie si tu as le courage de le rêver, l'intelligence d'en faire un projet réaliste, et la volonté de voir ce projet mené à bien. »

Sidney A. Friedman.
Entrepreneur et écrivain américain.

2.1 Préambule

Le projet d'établissement s'inscrit dans un cadre réglementaire qui définit les objectifs notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement.
Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du CVS (Article L.311-8 du Code de l'action sociale et des familles). Cet article se situe dans la section « Droit des usagers » de la Loi du 2 Janvier 2002, dans laquelle figure l'ensemble des outils au service de ces droits : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour ou document individuel de prise en charge, CVS, charte des droits et libertés, recours à une personne qualifiée.

2.2 Introduction

Le projet d'établissement est étroitement lié au projet Associatif basé sur la conviction :

« Il y a une richesse en chacun de nous »

La réflexion menée autour des trois valeurs de :

« Respect, Solidarité, Action »

2.3 Date de création

Depuis 1958, l'Apei de Lens et environs gère plusieurs établissements et services pour des personnes en situation de handicap intellectuel. A sa création, elle est surtout préoccupée par la prise en charge des enfants, puis l'évolution des handicaps l'ont amenée à créer des services pour adultes : ESAT (Etablissement Spécialisé d'Aide par le Travail), SAJ (Service d'Accueil de Jour), Foyer d'Hébergement et Foyer de Vie. Animée par le souci de peaufiner sa capacité

d'accueil avec qualité au travers d'appartements d'apprentissages à l'autonomie, elle ne néglige pas pour autant ses actions, pour répondre aux besoins des adultes, les plus démunis.

Le Foyer de Vie les Glycines a reçu par arrêté du 16 avril 1993, une autorisation de création de 36 places à GRENAY. Le Foyer de Vie les Glycines s'est ouvert en février 1995. **Un nouvel arrêté du 11 décembre 2014 a autorisé la création d'une unité supplémentaire à Loos-en-Gohelle, par transformation de places de foyer d'hébergement vers le Foyer de Vie.**

La capacité de cette unité est répartie de la manière suivante :

► 12 places d'hébergement permanent
► 2 places d'hébergement temporaire
Ce qui porte la capacité totale du Foyer de Vie Les Glycines à 50 places d'hébergement permanent et 4 en hébergement temporaire.

Depuis sa création en 1995, le Foyer de vie Les Glycines de l'Apei de Lens dispose d'un projet d'établissement qui a été actualisé en 2011. Ce projet conçu pour une durée maximale de 5 ans, après consultation du Conseil de la Vie Sociale, n'est pas un texte figé mais en perpétuelle évolution car répondant aux obligations de la loi du 2 janvier 2002. C'est pour cela que l'évolution de la population accompagnée a été prise en compte et a fait émerger la nécessité de compléter le projet d'établissement par un projet annexe, en faveur d'une population identifiée comme vieillissante.

2.4 La philosophie du projet d'établissement

En élaborant le projet d'établissement, nous répondons évidemment à une exigence réglementaire mais il a en réalité, bien d'autres raisons d'exister. En effet, il est une œuvre collective réalisée par un groupe de professionnels, les personnes et /ou leurs représentants légaux, les partenaires, les bénévoles et les stagiaires.

Chaque personne participant à sa réalisation devient acteur de son élaboration. Cette réalisation appropriée et construite par tous devient alors, un des fondements essentiels de la démarche des professionnels de l'établissement. Le projet d'établissement est le résultat d'une concertation entre les besoins d'usagers, une association et ses valeurs, une équipe éducative et ses pratiques et une politique sociale publique.

2.5 Cadre législatif, réglementaire et conventionnel

Les principaux textes législatifs et réglementaires suivants constituent le cadre d'intervention de la loi du Foyer de Vie :

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles
- La Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- La Loi n° 2002-303 du 4 janvier 2002 relative aux droits des malades
- Le décret n° 2004-231 du 17 mars 2004 sur l'accueil temporaire des personnes handicapées et des personnes âgées
- La Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Le décret n°2006-12 du 6 février 2006 relatif au contenu du projet d'établissement ou de service social ou médico-social en matière de soins palliatifs.
- La Loi portant réforme de la protection juridique des majeurs n°2007-308 datée du 5 mars 2007 est complétée par 18 décrets d'application. Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2009.
- La Loi du 1er Janvier 2016 d'adaption de la société au vieillissement
- La Loi du 2 février 2016 relative à la fin de vie

Pour les salariés

- La Convention Collective Nationale du 15 mars 1966
- Le Code du travail (art. 129-1, L129-2 et suivants)

Autres références

Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) publiées par l'ANESM sont des références incontournables, appui au questionnement, à l'évaluation des pratiques et à leur évolution. A ce jour, plusieurs RBPP, s'appliquant directement à notre activité. Elles ont été travaillées la plupart, dans les comités opérationnels qualité, au Pôle Habitat et Vie Sociale.

- La bientraitance, définition et repères pour la mise en œuvre
- Le questionnement éthique dans les ESMS (Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux) d'octobre 2010
- Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance
- Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou service
- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement
- Les attentes de la personne et le projet personnalisé
- Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement
- Mise en œuvre de l'évaluation interne
- La conduite de l'évaluation interne
- Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique
- L'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée en établissement médico-social
- L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes
- L'accompagnement à la Santé de la Personne Handicapée.

2.6 Les modalités de financement

Les dépenses d'exploitation au Foyer de Vie sont prises en charge par l'Aide Sociale départementale, sous forme de prix de journée.

Les personnes handicapées sont appelées à contribuer à leur frais d'hébergement et d'entretien dans les limites fixées par la réglementation.
Le prix de journée applicable à l'établissement est celui fixé chaque année, par un arrêté du Président du Conseil Départemental, à compter du 1er Janvier.
A titre indicatif, le prix d'une journée au Foyer de Vie les Glycines en 2017 s'élève à 165,92 €.
Le résidant participe selon ses revenus et le solde restant est financé par l'Aide Sociale du Département. L'établissement répond aux normes pour l'attribution de l'allocation logement, permettant aux résidants qui remplissent les conditions nécessaires d'en bénéficier.

Pour les personnes en accueil temporaire, le séjour ne peut excéder 90 jours discontinus ou continus sur une période de 12 mois. La participation journalière des usagers est égale aux deux tiers du forfait hospitalier en internat (18 €).

2.7 La référence au Pacte des Solidarités

Le champ des Solidarités est caractérisé par une multiplicité de politiques publiques et de dispositifs induits segmentés par thématique ou typologie de public (personnes âgées, personnes présentant un handicap, enfance/famille, logement, insertion, santé…) alors même que des points de convergence et priorités sont communs entre elles. Ces politiques sont principalement définies au sein de cadres d'intervention pluriannuels que sont les schémas, pactes ou plans qui se sont achevés tous avant 2015.

Leur mise à jour a constitué l'opportunité d'engager une démarche plus globale, plus transversale (développer les transversalités dans les politiques de solidarités entre elles) mais aussi avec d'autres politiques sur certains sujets, dans une approche territoriale et intégrée.

Le Département a engagé le bilan de ces schémas et pactes. De leur analyse est née l'idée du « Pacte des Solidarités », qui porte l'ambition de donner un cadre unique et des axes communs aux différentes politiques des Solidarités.

Les solidarités de demain

« Les solidarités de demain » placent l'évolution du modèle social et la place du Département au cœur des réflexions. Cette démarche innovante et participative doit aboutir à une véritable co-construction du Pacte des solidarités du Pas-de-Calais. Attendu pour le mois de juin 2017, celui-ci consiste en une revisite complète des politiques définies et mises en œuvre par le Conseil Départemental et ses partenaires : enfance, famille, autonomie, insertion, jeunesse… Des enjeux qui concernent l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Le Foyer de Vie les Glycines, offre un accueil institutionnel et répond ainsi à l'offre de compensation en établissement médico-social, les enjeux de demain des solidarités constituent la trame de fonds de notre réflexion. Des axes de progrès seront travaillés au cours des cinq prochaines années pour :

- Prévenir la perte d'autonomie
- Poursuivre l'accès à la citoyenneté
- Améliorer l'accompagnement des aidants
- Adapter notre établissement aux besoins spécifiques

Les orientations stratégiques du nouveau Projet Régional de Santé (PRS) du Nord Pas-de-Calais seront autant d'indications à connaître pour améliorer l'accès aux soins et agir sur le plan de la prévention et de la santé.

3. Caractéristiques de la population et de l'établissement

« La personne adulte ayant un handicap intellectuel est d'abord une PERSONNE. Elle ne peut pas être réduite à l'expression de son handicap »

3.1 Présentation de la population accueillie

Une minorité des résidants accueillis au foyer de vie a moins de 35 ans. La plupart de ces personnes sortent d'IME et ont fait le choix d'habiter en institution. C'est le moyen pour elles d'accéder à l'autonomie et de conquérir peu à peu, le statut d'adulte et de citoyen. Pour les familles, cela peut représenter une étape mêlée d'inquiétude et d'incertitudes.
Une mutation s'est opérée au foyer de vie et dans les pratiques des professionnels, fondées sur les droits des personnes et la responsabilité. De nouvelles habitudes sont prises pour encourager les plus jeunes à prendre des initiatives, à exprimer leurs désirs sur des sujets qui les préoccupent, à participer aux groupes d'expression. On constate alors une forte demande de vie sociale et de contacts.
Les nombreuses démarches du foyer pour vivre dans la cité répondent aux besoins de tous et permettent de mener des actions individuelles et singulières. L'entrée du jeune en institution entre dans le champ des possibles, où son avenir doit être sans cesse questionné et réinterrogé. L'hétérogénéité de la population et les différences d'âge représentent pour la population du foyer de vie, une expérience de vie sociale, elle donne aux jeunes la possibilité de se créer une véritable identité.

Le Foyer de Vie accompagne 50 personnes en internat complet, qui leur tient lieu de domicile.

On compte 50 bénéficiaires de l'aide sociale du Pas-de-Calais :

- 27 hommes
- 23 femmes

La moyenne d'âge est de 49 ans.
La personne la plus jeune a 22 ans et la plus âgée 70 ans.

Ce qui représente un écart d'âge de 48 ans.

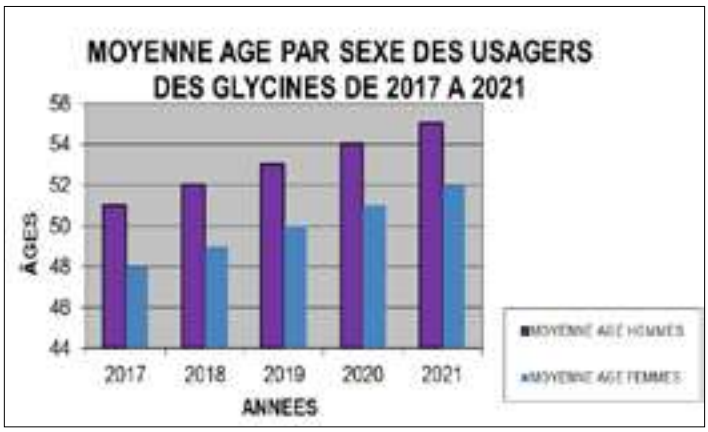

Perspectives à 5 ans

En 2014, nous faisons le constat d'une différence d'âge croissante au sein de la population accueillie au Foyer de Vie : un public de plus en plus jeune globalement, mais aussi plusieurs personnes vieillissantes pour lesquelles le rythme du Foyer de Vie et la coHabitation avec des personnes plus jeunes n'étaient plus adaptées.

De nouvelles pathologies apparaissent avec l'âge chez les personnes en situation de handicap intellectuel comme la maladie d'Alzheimer. Ces signes sont observés avec vigilance. Il faut donc être à l'affût de changements de comportements. Cela nécessite de maintenir voire de développer les actions en réseau et en partenariat et le conventionnement avec les représentants du secteur sanitaire et les EHPAD.

Le Foyer de Vie a adapté l'accompagnement et le projet de l'établissement, développe de nouveaux partenariats, et co-construit de nouvelles réponses. Le projet spécifique de l'unité de vie Les Goélands a pour objectif de privilégier le rythme de vie et le bien-être des personnes vieillissantes et qui demandent une attention très particulière du fait des signes parfois « d'involution » associées ou non, à des pathologies de type Alzheimer ou

démences. Cette unité est composée de 12 personnes en hébergement permanent et de 2 places en accueil temporaire.

L'unité accueille des personnes de 45 ans et plus, présentant des signes de vieillissement (sur le plan physique et mental), et qui sont dans une situation où il y a inadéquation entre leur projet de vie et les possibilités d'évolution sur leur lieu de vie actuel, que ce soit en milieu ordinaire ou en établissement.
L'unité a accueilli, à son ouverture et dans le cadre de l'hébergement permanent, 12 personnes handicapées âgées de 44 à 68 ans, la moyenne d'âge étant de 57 ans et neuf personnes étant âgées de plus de 55 ans. La personne la plus jeune, âgée de 44 ans, présentait des signes de fatigue et d'importants troubles du comportement qui rendaient nécessaire une adaptation de son accompagnement.

Parce que le vieillissement peut s'accompagner d'une baisse des potentialités, et notamment de celles relatives au repérage dans l'espace et aux possibilités de déplacement, il est important que le lieu de vie de la personne handicapée avançant en âge s'adapte à l'évolution de ses besoins. L'aménagement architectural du lieu de vie et la mise à disposition de supports et aides techniques conditionneront en partie les possibilités de maintien de la personne sur son lieu de vie. Une architecture et des aides adaptées permettront également à la personne de maintenir, autant que possible, son autonomie au sein de son espace de vie. Extrait des recommandations des bonnes pratiques professionnelles, de l'agence nationale de l'évaluation de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux.
Recommandations de l'ANESM.

« De la même manière que le secteur médico-social a su proposer de l'éducation, de l'accompagnement et du soin tout au long de la vie de l'enfant et de l'adolescent ou de l'adulte, cet adulte vieillissant, sachons lui proposer un accompagnement jusqu'au bout de la vie[1] ».

1. Intervention de Michel Billé :
Être et vieillir handicapé.
Des réponses locales à une question de société.

Ces personnes présentaient toutes une déficience intellectuelle, pour certaines des troubles psychiatriques et, pour la plupart, des pathologies associées :

Déficiences intellectuelles	
Déficience légère	8,33 %
Déficience moyenne	41,67 %
Déficience sévère	50 %

Troubles psychiatriques	
Psychose	33 %
Aucun trouble	67 %

Pathologies	
Trisomie	33,33 %
Epilepsie	16,67 %
Trouble grave de l'équilibre	8,33 %
Maladie d'Alzheimer	16,67 %
Cardiopathie grave	8,33 %
Déficience visuelle et auditive sévère	8,33 %

33 % des personnes accueillies vivaient auparavant à leur domicile avec leurs parents, eux-mêmes âgés, et fréquentaient le service d'accueil de jour. 25 % vivaient en foyer d'hébergement et 17 % au foyer de vie. Un quart des personnes accueillies étaient retraitées d'ESAT.

Il n'y a pas eu de sortie pour réorientation depuis l'ouverture de l'unité, mais trois personnes sont décédées. Il s'agissait, dans les trois cas, de personnes trisomiques atteintes de démence de type Alzheimer. L'équipe a donc été confrontée à des situations d'accompagnement en fin de vie.

Cette réponse innovante en Foyer de Vie a fait l'objet d'une action recherche. Elle est fondée

à partir d'un questionnement éthique.
Elle s'appuie entre autre, sur l'expertise des professionnels du secteur de la Personne Âgée en Unité de Vie Alzheimer (UVA) et en particulier avec l'EHPAD de Sallaumines. (Confer étude en annexe : " S'adapter à leur Vie ")

L'Apei de Lens et environs souhaite faire reconnaitre cette unité par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et obtenir un agrément d'Unité de Vie pour Personnes Handicapées Vieillissantes. Cela passe par la construction de l'unité de vie pour personnes handicapées vieillissantes, sur le site des Glycines à Grenay. (UVPHV)

Ce choix repose aussi sur la volonté d'offrir aux personnes accompagnées avançant en âge, une qualité de vie privilégiant le rythme adapté et le bien-être.

Selon le cahier des charges relatifs aux sections spécialisées pour Personnes Handicapées Vieillissantes, le public accueilli doit être orienté par la Commission des Droits et de l'Autonomie, conformément à l'article L 241-6 du CASF. La personne doit présenter les 3 critères cumulatifs que sont :

- Etre âgé d'au moins 45 ans (avec dérogation possible)
- Présenter des signes de vieillissement, processus inégal d'une personne à l'autre, se traduisant :
- sur le plan physique, par une fatigabilité, une perte progressive des acquis, une accentuation des déficiences,
- sur le plan mental, par des phénomènes de régression, un ralentissement du rythme de vie, un déclin cognitif et/ou psychologique, un repli sur soi, un désintérêt, des troubles du sommeil, un besoin d'activité plus limitée et différente
- Etre dans une situation où il y a inadéquation entre le projet de vie et les possibilités d'évolution sur le lieu de vie actuel, que ce soit en milieu ordinaire ou en établissement.

L'unité a également la volonté d'accueillir les personnes qui souhaitent tout simplement adopter un rythme de vie différent de celui qu'ils connaissent actuellement en Foyer de Vie, en accueil de jour ou au domicile.

	FEMMES	HOMMES	TOTAUX
40-49 ans	1	0	1
50-59 ans	3	3	6
60-69 ans	2	2	4
70-79 ans	0	1	1
TOTAUX	6	6	12

Les personnes accueillies vivent au foyer pour la plupart depuis l'ouverture en 1995. Certaines personnes présentent à ce jour, des signes importants de vieillissement et des besoins nouveaux dans l'accompagnement :

- Rythme plus lent
- Besoin de stimulation plus importante
- Aide partielle ou totale pour certains
- Manifestations de protection vis-à-vis de la collectivité
- Problèmes médicaux liés au vieillissement
- Besoins d'activités repérées et adaptées

On constate que l'avancée en âge aggrave les déficiences, accroît les incapacités et augmente les handicaps.

Le vieillissement, prématuré ou non, peut être à l'origine de difficultés, tant sur le plan physique que sur le plan psychique et psychologique.

Sur le plan physique, on peut observer l'apparition d'un ralentissement dans l'accomplissement des actes, d'une fatigabilité, d'un manque de dynamisme, d'une perte d'habileté, soit de novo chez une personne intacte de tout problème somatique, soit et le plus souvent en raison de l'évolution et de l'aggravation d'une pathologie pré existante (épilepsie, troubles neurologiques, difficultés à la marche, troubles de l'équilibre, effet iatrogénique de certains médicaments indispensables, ou tout autre problème de santé

s'aggravant au fil du temps, par exemple troubles de l'audition et/ou de la vision). Globalement, on retrouve des difficultés de langage, des troubles de la marche, des chutes, des difficultés praxiques pour l'habillage, la toilette, les tâches domestiques, et dans la participation aux activités éducatives ou ludiques. Toutes ces tâches nécessiteront une aide constante et régulière désormais.

Sur les plans psychologique et psychique, on observe 3 types de problèmes, apparition progressive de troubles psychiques classiques du vieillissement pathologique (irritabilité, humeur fluctuante, troubles caractériels mineurs, régression affective, anhédonie), aggravation de troubles caractériels ou de troubles de la personnalité pré existants qui peuvent rapidement devenir insupportables pour les autres résidants, et enfin déclin cognitif pouvant aller jusqu'à un tableau de démence (diagnostic souvent difficile dans ce contexte). Le tableau reste cependant identique, associant troubles de la mémoire, oublis, indifférence, apathie, difficultés à s'investir dans des tâches nouvelles ou à acquérir de nouveaux apprentissages.

La personne handicapée nécessite que l'on prenne en compte cette avancée dans l'âge et le besoin qui en découle d'un accompagnement spécifique. Le rythme et le bien être sont des besoins prioritaires.

L'unité de vie, conformément à la finalité de son projet, accompagne des personnes handicapées vieillissantes, jusqu'en fin de vie. La fin de vie est un processus irréversible qui oblige à envisager l'imminence de ruptures. Ces situations se caractérisent souvent par des excès de souffrance et de violences ressenties. Une dynamique transdisciplinaire s'impose. Elle associe dans un projet partagé, tous les intervenants concernés, y compris les proches de la personne malade, et bien sûr la personne elle-même.

Depuis la création des 4 places d'accueil temporaire, le Foyer de Vie a accueilli plus de 40 personnes.

Au total, ce sont 40 adultes qui bénéficient d'un accueil à raison de 90 jours par an.

21 hommes **19 femmes**

La moyenne d'âge est de 35 ans depuis le 01/01/2016.
La personne la plus jeune a 21 ans et la plus âgée 60 ans.
Ce qui représente un écart d'âge de 39 ans.

La plupart des personnes accompagnées vivent au domicile et/ou sont accueillies en service d'accueil de jour. L'accueil temporaire permet aux familles de prendre du répit, et aide la personne accompagnée à envisager l'avenir en Foyer de Vie, il s'agit alors de périodes d'adaptation.

	2014 - 2015			2016			2017		
Age	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
20-29 ans	2		2	2	6	8	2	7	9
30-39 ans	1	1	2	6	4	10	7	5	12
40-49 ans	2		2	2	3	5	4	3	7
50-59 ans	4		4	4	2	6	3	2	5
60-69 ans					1	1			
TOTAL	9	1	10	14	16	30	16	17	33

Des solutions ont pu ainsi être accompagnées :

- 2 personnes ont intégré le Foyer de Vie Les Glycines
- 6 personnes ont intégré le Foyer de Vie La Juvenery
- 1 personne a été accueillie au FAM La Marelle
- 2 personnes ont intégré l'EHPAD

Taux de présentéisme :

Année		Taux de présence
Du 17/11/2014 au 31/12/2014	2 lits	35.42 %
Du 01/01/2015 au 15/11/2015		97.96 %
Du 16/11/2015 au 31/12/2015	4 lits	75.00 %
Du 01/01/2016 au 31/12/2016		70.08 %
Du 01/01/2017 au 30/04/2017		75.21 %

Les personnes ont le choix d'un séjour minimum de 2 jours, et souvent le week-end.

Les séjours les plus longs sont d'environ 1 mois, sauf lors de situations familiales particulières où la personne accueillie reste 90 jours en continu voire plus, avec une dérogation du Conseil Départemental.

3.2 Les locaux

Le Foyer de Vie comme son nom l'indique propose aux résidants de moduler les différents moments de la vie dans une unité de lieu. Ils ont besoin d'être accompagnés avec une vigilance protectrice et stimulante à travers un projet personnalisé.

La loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 met en oeuvre le principe du droit à compensation du handicap en établissement comme à domicile. Ce mode de vie en institution ainsi formulé par la personne handicapée doit lui garantir le droit, d'y agir en tant qu'acteur et d'y exercer ses pleins droits de citoyen.

Pour se faire, les professionnels ont à cœur de mettre au service des bénéficiaires, un accompagnement de proximité et l'aide nécessaire pour y parvenir.

C'est ainsi que :

> ***« L'Habitat intègre l'ensemble des éléments matériels et humains qui qualifient les modes de résidences des hommes »****
> ***M. Legrand. C. Bauvarlet. * Extrait du projet Associatif 2007-2011***

Le financement de la réhabilitation a été autorisé dans le cadre de la signature du Contrat Pluri Annuel d'Objectifs et de Moyens 2010-2014, à l'Apei de Lens et environs. La réhabilitation a permis d'offrir aux résidants un cadre respectueux de leur intimité, confortable et sécurisé.

Des rencontres régulières entre les représentants de la SIA, l'Apei de Lens et environs et la Mairie de Grenay ont été programmées dès le 12 Mai 2011 pour aboutir à la validation des plans et le dépôt du permis de construire en date du 1er août 2012.

Une présentation du projet architectural a été réalisée par l'architecte en séance du 04 Mai 2012 au Foyer de Vie, auprès des représentants du Conseil Départemental en charge du suivi du projet.

La participation des personnes, des familles et des professionnels

A chaque étape du projet, les personnes, leurs familles et les professionnels ont été associés depuis l'élaboration du cahier des charges jusqu'à l'expression de leur choix de cohabiter pendant la durée des travaux.

L'ensemble des instances représentatives a été consulté.
Des débats et des réunions d'expression ont été organisés.

L'idée forte du projet a été d'opérer une intervention la plus douce possible, discrète, seulement une amélioration des choses existantes, si possible comme si cela avait existé depuis toujours, par respect pour les habitants des lieux, qui allaient subir un chantier chez eux, dans leur vie quotidienne. Par respect aussi du passé de cet établissement, dont on a cherché à conserver le caractère chaleureux, accueillant, intégré parfaitement dans son environnement de maisons d'Habitations individuelles.

Le projet se développe ainsi : la rénovation et la réorganisation des espaces existants. La taille des studios permet l'accès aux personnes à mobilité réduite. L'établissement est mis en conformité avec les normes d'accessibilité.

Compte tenu des existants et de la nécessité de passer à 40 chambres, la complexité du projet a résidé dans le bon équilibrage à trouver entre les unités.

La rénovation et la réorganisation des 3 unités existantes ont permis d'améliorer les espaces de vie collectifs et une meilleure répartition des résidants de manière à ce que chacun bénéficie d'une chambre individuelle et une salle de bain privative.

3.2.1 Localisation

Le Foyer de vie dispose de locaux situés, au 34 bis rue Napoléon Lebacq à GRENAY (62160).

Le foyer a été construit au milieu d'une cité et proche des commodités et services du centre ville, tout en étant assez en retrait pour profiter du calme et de l'espace. Il permet d'établir une interaction active entre les activités existantes dans la structure et celles organisées dans la commune.

L'accessibilité du Foyer de Vie est favorisée par un axe routier et autoroutier développés.

Les moyens d'accès sont :

Autobus

Voiture ou taxi par la rocade A21. Sortie BULLY-GRENAY

Train. Gare de BULLY-GRENAY

L'organisation institutionnelle entrevoit en matière d'accessibilité de mettre la personne handicapée au cœur des dispositifs qui la concernent et favorise l'accès au droit commun.

Le Défi sur la Citoyenneté est un enjeu capital.

Il marque la volonté de mettre l'accent sur la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap en leur facilitant l'accès aux dispositifs de droits communs, et en soutenant et développant les initiatives œuvrant dans ce sens. Parmi elles, des actions permettant de promouvoir leur participation et l'inclusion dans la vie de la cité, ou encore d'autres actions facilitant le rapprochement entre publics différents.

De nombreuses infrastructures proches de Grenay favorisent une pratique sportive, culturelle et de loisirs. Pour se faire, l'établissement possède des véhicules adaptés au déplacement des personnes en situation de handicap.

Il ne faut pas perdre de vue, la possibilité pour la personne d'accéder à l'autonomie dans les déplacements sur l'extérieur. Certaines personnes peuvent ainsi se rendre seules, à pied au centre-ville et fréquenter les clubs avoisinants : Club de cartes, club de danse, béguinage, médiathèque estaminet. ..

Depuis septembre 2016, 2 personnes ont intégré le groupe de Modern'Jazz à l'espace Ronny Coutteure de Grenay. Chaque mercredi, elles se rendent à leur cours de danse. Elles suivent assidûment le domaine artistique qu'elles ont choisi. Lors de leur gala de danse, elles ont présenté leur travail de toute une année.

La fréquentation du lieu de culte, situé à proximité du Foyer, doit être favorisée par une information adaptée, sur les horaires et les jours, pour celles et ceux qui le souhaitent.

Dans la mesure de leurs possibilités, l'accès aux commerces est encouragé, certaines personnes se rendent à pied chez le coiffeur, au marché ou réalisent seules des achats personnels. A l'occasion, des personnes souhaitent se rendre utiles aux autres et peuvent déposer un courrier à la poste, aller chercher le journal municipal en Mairie ou se rendre à la supérette de Grenay.

Des temps de vie personnels sont repérés pour rendre possible ces initiatives.

Ces démarches sont favorisées pour les personnes qui prétendent à cette indépendance dans les déplacements. Cette éventualité est évaluée et tient compte des aspects liés, à la sécurité et à l'autonomie de la personne. Le handicap ne peut pas être un frein aux principes de droit commun. L'institution promeut l'autonomie et ne peut pas restreindre la liberté individuelle.

Extrait du règlement de fonctionnement (en date du 18 Mars 2008) :
« Pour les personnes accueillies qui en ont les capacités et qui en expriment le souhait, les sorties non accompagnées sont possibles dans le cadre de leur projet personnalisé et après un apprentissage. Elles se font sous la responsabilité de l'encadrement. Pour toute sortie, les personnes accueillies doivent se munir d'un moyen d'identification personnelle contenant les coordonnées de l'établissement »

La commune de Grenay mène une politique culturelle dynamique qui intègre la diffusion culturelle, la sensibilisation et la formation des publics comme la médiation. La commune intervient également de façon forte dans le domaine de l'action sociale, de l'accompagnement des publics en difficulté, des actions en faveur des jeunes…

Le développement d'actions culturelles est souvent utilisé comme « levier » d'intervention et, de fait, la culture est au cœur de nombreuses initiatives municipales et associatives sur ce territoire. La lecture publique se situe à la croisée de tous les champs artistiques et domaines culturels ; c'est également une activité, matérialisée par un lieu ainsi que des pratiques, qui touche un public très large et varié.

La question de la création d'un espace moderne et attractif de type médiathèque associé à d'autres services est une volonté municipale qui a émergé. Ainsi, un projet de Médiathèque Estaminet, identifié comme un lieu d'échanges, de partages, de pratiques et de savoirs au service du citoyen, est né… pour le plus grand bonheur de ses habitants. Les personnes du Foyer ont complétement investi ce lieu et s'y rendent fréquemment seules ou accompagnées. La participation culturelle avec les partenaires est une composante essentielle de la citoyenneté, puissant vecteur de lien social.

3.2.2 Architecture

L'Apei de Lens et environs a obtenu du Conseil Départemental l'autorisation de réhabiliter le Foyer de Vie. Avec les professionnels et les personnes, l'ensemble des partenaires concernés ont entrepris le renouveau de l'établissement (Apei de Lens et environs, SIA à Douai, propriétaire du site). « Ce fut le début pour nous, architectes, d'une bien belle aventure architecturale, au sens humain du terme ». La réhabilitation du foyer de Vie a été une formidable occasion pour les personnes de démontrer leur capacité à penser elles-mêmes, leur Habitat.

Le Foyer de Vie est construit sur un terrain de 1,18 hectare, proche du centre ville de Grenay. Sa conception tout en plein pied comprend quatre ailes :

Une aile administrative

Les locaux administratifs comprennent les bureaux des comptables, de la directrice, du chef de service et du médecin, la salle de réunion. L'entrée de l'établissement est sécurisée. La secrétaire contrôle la circulation des personnes entrantes et sortantes grâce à l'installation d'un vidéo portier.

L'accueil sert également de lieu d'informations et d'échanges privilégiés, c'est à cet endroit, que les résidants viennent retirer leur courrier. Celui-ci est ensuite distribué par une personne nommée et responsable. Des modalités de remise du courrier ont été prévues dans chaque lieu de vie, il s'agit toujours d'une démarche personnalisée. A l'arrivée d'une personne en accueil temporaire, le résidant est aussi responsable de l'accueil, il est alors prévenu par la secrétaire.

L'accueil est un véritable lieu d'animations et de mouvements appréciés par les résidants.

Recommandations des bonnes pratiques de l'ANESM. Pour garantir la confidentialité de la correspondance privée (conversation téléphonique, courrier, courriel, etc.), il faut donner la possibilité à celles qui ne disposent pas de leur propre téléphone de disposer d'un espace isolé et confidentiel pour les appels téléphoniques. Dans le cas de l'aide d'un professionnel (pour téléphoner, lire et écrire le courrier, etc.), respecter la confidentialité des échanges.

Trois ailes baptisées : Adam's, Olympe, Atlantis

L'unité Atlantis compte 12 chambres individuelles.

Les unités Adams, et Olympe ont été rénovées afin d'accueillir chacune 14 chambres individuelles, dont 1 réservée à l'accueil temporaire. Dans chacun des 3 lieux de vie, il a été prévu 2 chambres communicantes. Deux personnes du Foyer se sont mariées en juin 2016 et ont pu aménager à leur gré, leur Habitation. Chaque personne dispose d'un espace de douche et de toilette individuel.

Dans la résidence Atlantis et Olympe, sont installées deux grandes salles de bains. Elles offrent chacune la possibilité de proposer, au-

delà de l'hygiène corporelle, une activité « bain détente et bien-être » et une personnalisation de l'accompagnement aux soins du corps.

Les lieux de vie de ces 3 unités ont été clarifiés par la réorganisation des kitchenettes et des locaux pour l'éducateur spécialisé coordinateur du lieu de vie. L'aménagement intérieur met en avant le côté convivial.
Une priorité a été donnée aux ouvertures vers l'extérieur de manière à optimiser les rapports intérieurs/extérieurs ainsi que les apports de lumière.
L'utilisation de la couleur facilite l'orientation et l'identification des résidants.

L'établissement respecte les individualités et l'intimité des personnes. Le respect de tous et de leurs différences, liées à l'âge des personnes, leur nature, leur histoire de vie, leur croyance …, marque la volonté de « Bien Vivre Ensemble ». Le Foyer promeut ainsi la singularité des personnes et l'idée, de l'hétérogénéité dans les lieux de vie.

La logique d'autonomie met en avant :

« Le chez soi de la personne » Portes fermées, respect du mobilier et du rangement, personnalisation et choix de la décoration. À la demande de la personne et dans la mesure de ses capacités, celle-ci est en droit d'avoir la clé de sa chambre. L'aménagement de l'espace et le choix d'apporter ses meubles et ses effets personnels sont autant d'occasions pour la personne de maintenir ***« La continuité identitaire »*** Cet endroit est privé et requiert le respect de l'intimité et de la vie privée. Chaque chambre est équipée d'un coffre fermant à clé et permettant à la personne d'y déposer son porte-monnaie et argent personnel.

Une kitchenette, une salle à manger et coin salon dans chaque lieu de vie

Les résidants peuvent y prendre leur petit déjeuner et aussi s'y retrouver le soir en petit groupe. Ces lieux permettent de partager des moments de la vie quotidienne, dans un endroit calme et convivial.
Le caractère privé du lieu de vie permet à chacun d'avoir des habitudes, dans la mesure des limites fixées par les règles collectives. Il est toutefois essentiel pour les personnes qui y résident d'y trouver le confort sur le plan matériel et « l'attention » des professionnels dans ces « moments » de vie, qu'il faut pouvoir stimuler et entourer.

Des espaces de circulations et couloirs

Les couloirs et espaces de circulations sont équipés de mains courantes pour augmenter la sécurité des personnes et pallier les chutes. Le logement est conçu de façon à prévenir un maximum d'accidents. La garantie de sécurité physique permet aussi une certaine sécurité psychologique, ce qui a comme conséquence, de donner confiance à la personne.

Des espaces collectifs

Les espaces collectifs comprennent les lieux d'activités. Certains sont situés à l'extérieur du Foyer, dans la partie jardin et atelier. Les espaces verts constituent la partie visible du Foyer. Ceux-ci sont particulièrement bien entretenus et soignés. Pour se faire, les résidants participent activement à l'embellissement des terrasses et jardins, aux différentes saisons de l'année.

Quelques plantations d'arbres ont été effectuées mais ce sont surtout les nombreux massifs de fleurs et les jardinières qui attirent le regard. Un projet d'aménagement de jardins partagés est en cours d'installation et prévoit de multiplier les rencontres avec les collégiens, les écoles et la population. Pour se faire, des jardinières à hauteur variable sont réalisées dans le cadre de l'atelier bois, avec les professionnels et les personnes. Pour aider la biodiversité, un hôtel à insectes a été fabriqué et installé.

Les locaux destinés aux activités sociales sont plus nombreux aujourd'hui au Foyer. La salle d'activités permet la réalisation d'activités manuelles, l'atelier informatique et journal, l'atelier photos et peinture, l'atelier tricot etc... Cette salle est modulable et peut être cloisonnée.

Il faut sans cesse ré interroger le bénéfice et les inconvénients de la vie collective. Si le groupe ne parvient pas à bien se contrôler, le bruit et certaines attitudes peuvent perturber l'ambiance et la qualité de vie des personnes.

Une nouvelle salle de lecture et multi média a été prévue. Elle offre aussi l'occasion aux personnes qui le souhaitent de recevoir leur famille et/ou leurs amis, de partager un repas dans le calme et dans l'intimité. L'espace est convivial et multifonctionnel, c'est un lieu où l'accès à la culture, aux loisirs et à la détente est privilégié.

- Télévision et écoute musicale
- Wii et jeux vidéo
- Bibliothèque et détente
- Espace repas

Un règlement en Facile à Lire et à Comprendre a été réalisé pour l'utilisation de la salle, par le groupe communication. Les membres élus du Conseil de la Vie Sociale y tiennent parfois leurs permanences. Le mardi soir une intervenante bénévole en lecture offre le choix de récits, aux personnes qui le souhaitent. De nombreux livres sont régulièrement achetés et inventoriés.

Le salon de coiffure présente un grand intérêt.

Il offre aux personnes du Foyer, la possibilité de soins esthétiques, maquillage, de coiffures, de soins de manucure et de rasage. Il répond aux besoins de bien-être et d'estime de soi. La fréquentation de ces lieux est définie par des modalités d'utilisation et correspond à des besoins repérés, pour satisfaire l'ensemble des personnes. En aucun cas, le salon de coiffure se substitue, au fait de se rendre en ville et de prendre rendez-vous chez le coiffeur.

La salle à manger est spacieuse, elle favorise le contact visuel et olfactif avec la cuisine. Son agencement a fait l'objet d'une réflexion visant à renforcer l'intimité des convives, en préservant la communication. Des têtes à têtes et des tables de quatre personnes ont été privilégiés,

avec l'installation de claustras. Le mobilier et les objets de décoration ont été choisis avec les personnes, ils s'apparentent aux objets de la maison. Les suspensions lumineuses aux couleurs ludiques donnent un style et créent une atmosphère accueillante. Des grandes toiles décorent les murs. Ces peintures réalisées par les personnes du foyer, accompagnés d'un artiste peintre, traduisent bien le côté dynamique et la personnalité de ses habitants. Le lieu est particulièrement chaleureux et coloré, ce qui a pour effet de stimuler l'appétit.

Un bar a été installé pour permettre aux personnes de se rassembler ou d'inviter du public. L'objectif est d'en faire un lieu d'expression où chacun peut se retrouver pour discuter librement. Inspiré de l'idée du « Café Citoyen », ce lieu convivial donne l'occasion de débattre de problématiques de société.

Les rencontres jouent un très grand rôle dans la vie quotidienne.
Les espaces collectifs permettent aux usagers de se retrouver en grand groupe. Ces occasions doivent garder un caractère convivial et il doit être conservé à l'esprit, le « Bien-être » de tous.

Des locaux techniques

Certains locaux techniques ne sont pas interdits mais sont soumis au respect de la réglementation par chacun, usagers et professionnels. Il s'agit des locaux à usage professionnel : la cuisine, l'infirmerie et la lingerie.

L'établissement est la propriété de la SIA. Le bailleur est tenu de respecter et d'assurer les travaux relatifs à l'entretien des bâtiments et à la sécurité. Des visites régulières et un travail de proximité avec notre interlocuteur permettent de pallier les problèmes courants et de définir, à moyen et plus long terme, la gestion prévisionnelle des travaux.

Le directeur de l'établissement veille aux biens, en organisant les inspections, surveillances et maintenances nécessaires, en se tenant informé des assurances, en alertant le Directeur Général et l'administrateur référent pour tout problème, en particulier susceptible de mettre en cause la sécurité. Il veille sur ce point, au respect des règles édictées dans le règlement intérieur en matière d'hygiène et sécurité. Il anime le CHSCT. (Comité d'Hygiène et de Sécurité), instance de vigilance officielle et prend en compte les questions soulevées.

Les conditions d'installation, les conditions d'organisation et de prise en charge contribuent à la sécurité et sont régulièrement évaluées et donnent ainsi l'occasion de définir les facteurs de risques, ou causes probables de réalisation du risque. De la même manière, l'étude des besoins et le suivi de l'évolution de la population permettent de définir des actions préventives et correctives.

L'application des règles et le respect des normes s'exécutent dans les différents domaines d'intervention des professionnels et concernent à l'occasion, les usagers dans l'agencement de leur chambre, par exemple. Des procédures ont été écrites pour formaliser les règles d'hygiène en cuisine, en lingerie et en ménage. D'autres concernent la dispensation des soins et des traitements médicamenteux.

- **Dans le domaine de la cuisine avec le respect de la méthode HACCP** (Analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise)
- **Au niveau du travail de l'infirmière,** dans les délégations confiées aux équipes éducatives, dans la gestion de l'approvisionnement des médicaments…etc.
- **Dans le domaine de l'entretien des locaux,** par la bonne utilisation des produits de nettoyage…
- **Dans le domaine des transports ….**

- **Dans le stockage et les rangements du matériel…**
- **Au niveau des installations électriques…**
- **Dans le domaine du suivi de la santé des personnes,** avec le respect du plan canicule et du plan bleu.

Cette liste n'est pas exhaustive et retrace quelques points essentiels de la démarche, qui vise à optimiser la sécurité des personnes et des biens. Celle-ci s'accompagne chaque fois que cela le nécessite, d'une procédure écrite. C'est-à-dire un document formalisant les opérations à effectuer, les précautions ou les mesures à prendre. D'autres outils comme le DUERP, Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels permet l'identification des dangers, l'évaluation des risques, ce qui permet de distinguer les niveaux de priorité et la détermination des mesures de prévention, existantes et à venir.
Rappelons que ces démarches s'inscrivent dans un ensemble de processus ou une suite d'opérations ou d'événements qui s'inscrivent dans une démarche de qualité.

3.2.3 Projets architecturaux

La 4ème unité des Goélands a fait l'objet d'une étude et d'un projet spécifique pour répondre aux besoins de la population qui avance en âge. Le projet consiste à l'extension du Foyer de Vie les Glycines, rue Napoléon Lebacq à Grenay par une unité d'hébergement de 14 lits en profitant et mutualisant les espaces collectifs existants sur le site. Le foyer existant a été réalisé en 1994 et restructuré en 2014-2015, en simple rez-de-chaussée, il comporte 3 unités de vie pour 40 résidants.

Compte tenu de l'étalement de l'établissement et des possibilités actuelles de foncier avec acquisition complémentaire, l'idée première est de réaliser cette nouvelle unité indépendante des existants avec une voie d'accès donnant sur le lotissement accolé au Foyer les Glycines. (Confer projet architectural en annexe)
La volonté est d'offrir aux personnes accompagnées un cadre repérant (repères et pictogrammes), une proximité dans les agencements et un environnement stimulant, tout cela en préservant la sécurité des personnes.

Cette construction neuve de 790.40 m² a pour objectifs de :

- Rendre accessible l'ensemble des espaces du lieu de vie pour favoriser le maintien de l'autonomie des personnes.
- Offrir un espace de vie sécurisé tout en respectant la liberté d'aller et venir.
- Favoriser le bien-être et le confort.
- Faciliter le repérage spatio-temporel.

Parce que le vieillissement peut s'accompagner d'une baisse des potentialités, et notamment de celles relatives au repérage dans l'espace et aux possibilités de déplacement, il est important que le lieu de vie de la personne handicapée avançant en âge s'adapte à l'évolution de ses besoins. L'aménagement architectural du lieu de vie et la mise à disposition de supports et aides techniques conditionneront en partie les possibilités de maintien de la personne sur son lieu de vie (qu'il s'agisse du domicile ou de l'établissement). Une architecture et des aides adaptées permettront également à la personne de maintenir, autant que possible, son autonomie au sein de son espace de vie.

Extrait des recommandations des bonnes pratiques professionnelles, de l'agence nationale de l'évaluation de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux ANESM.

Les travaux sont prévus en Janvier 2018 pour une durée d'environ 12 mois.
L'occasion sera donnée d'augmenter la surface de la cuisine du Foyer qui n'offre pas des conditions de travail optimales pour les professionnels.

3.3 Les services rendus par l'établissement

Le projet du Foyer de Vie considère en premier lieu que les personnes en situation de handicap intellectuel jouissent des droits fondamentaux prévus par la loi.

Le premier de ces droits étant la reconnaissance du statut de citoyen

LES HABITANTS DES GLYCINES

- On vit au foyer
- On a le droit d'agir
- On a le droit de participer
- On a des droits et des devoirs
- On veut être reconnu
- On a le droit de vote
- On a le droit de se marier
- On peut se rendre utile
- On peut travailler
- On a le droit d'avoir des loisirs
- On a le droit de faire du sport
- On a le droit d'aller au spectacle
- On a le droit à la Culture
- On a le droit de défiler
- On a le droit d'apprendre et de comprendre le monde

…DES CITOYENS COMME LES AUTRES

3.3.1 Les finalités, les objectifs

La finalité de l'accompagnement est de créer un espace d'épanouissement personnel, relationnel, social et intellectuel visant à la plus grande autonomie des personnes accueillies et à l'inclusion sociale.

Le projet tend aussi à privilégier le rythme de vie et le bien-être des personnes, dont les personnes qui demandent une attention très particulière du fait des signes parfois « d'involution » qui peuvent être liés à l'âge ou non, ou à des pathologies de type Alzheimer ou démences.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	AUTONOMIE INDEPENDANCE SOCIALISATION INCLUSION SOCIALE	TRANSITIONS HARMONIEUSES AUX DIFFERENTES ETAPES DE LA VIE DU JEUNE ADULTE, DE L'ADULTE, DE LA PERSONNE AVANCANT EN AGE	ACCOMPAGNEMENT DE LA FIN DE VIE
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	**AUTONOMIE** ▸ Créer un espace d'épanouissement personnel, relationnel, affectif, amoureux et sexuel, social et intellectuel permettant à la personne d'agir et d'exister sans restriction de sa liberté individuelle. ▸ Développer les moyens d'expression, d'action et de participation sociale. ▸ Créer les conditions de l'autodétermination. **INDEPENDANCE** ▸ Accompagner à la vie quotidienne, aux apprentissages à une autonomie de base, à l'acquisition de compétences et de savoirs pratiques et cognitifs. **SOCIALISATION** ▸ Encourager l'intégration sociale dans la cité et dans le milieu environnant. ▸ Favoriser l'ouverture aux autres. ▸ Garantir la participation à la vie citoyenne. **INCLUSION SOCIALE** ▸ Promouvoir l'accessibilité à tout pour tous. ▸ Faciliter l'accès aux dispositifs de droits communs et à la vie dans la cité. ▸ Poursuivre nos actions et nos défis sur l'innovation sociale.	▸ Promouvoir la qualité de vie des personnes, Prendre en compte certains critères pour répondre aux besoins physiques, physiologiques, sociaux et psychologiques. ▸ Accompagner la personne handicapée dans l'expression de ses droits et de ses devoirs par le développement des moyens de communication (verbal, et non verbal). ▸ Accompagner les personnes dans le maintien des acquis et le recul le plus tard possible, des phénomènes de régression. ▸ Adapter le rythme de vie et les repères. ▸ Investir le champ de la prévention. ▸ Coordonner l'ensemble des soins indispensables pour maintenir les personnes en bonne santé physique et mentale.	▸ Mobiliser les acteurs de la santé et poursuivre les démarches de partenariat et le travail en réseau. ▸ Etablir des conventions avec le secteur sanitaire. SSIAD, HAD, HAS... ▸ Coordonner les soins pour accompagner la personne en fin de vie avec l'équipe de soins palliatifs. ▸ Développer la formation des professionnels et l'analyse des pratques ▸ Définir l'éthique de l'accompagnement en fin de vie. ▸ Soutenir les personnes, les familles et leurs proches. ▸ Poursuivre l'étude sur les dispositifs d'accompagnement des personnes vieillissantes et l'accompagnement de la personne souffrant de la maladie d'Alzheimer et apparentée.

Formaliser et généraliser l'accompagnement à toutes les étapes de la Vie permet de veiller à la continuité des parcours, en restant vigilant aux étapes charnières de la vie que sont, l'entrée des plus jeunes dans l'âge adulte et l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes. Il est nécessaire de préciser que l'accompagnement et la pédagogie sont adaptés à chaque personnalité, à chaque trajectoire de vie et sont formalisés par le projet de vie personnalisé.

La personnalisation de l'action de l'établissement converge autour de trois axes :

- *L'admission*
- *Le projet personnalisé*
- *Le suivi du projet*

« Le projet personnalisé supporte l'idée d'une personne entière dans son humanité et ses droits, pour laquelle l'acte éducatif a pour principale fonction, le renforcement des liens avec la collectivité sociale, dont ils sont issus »

Ainsi l'article L 3 11-1 du code de l'action sociale et des familles précise que l'accompagnement individualisé doit respecter le consentement éclairé de la personne, ou à défaut, rechercher celui de la famille ou du représentant légal.

L'Apei de Lens et envions a élaboré une procédure pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation du projet personnalisé, elle s'accompagne de deux autres procédures : projet personnalisé type et Les missions du référent. (Confer annexes)

Le projet personnalisé est l'objet du travail commun de l'usager et du travailleur social, construit sur le parcours de l'usager

La place de la personne handicapée, de sa famille ou de ses représentants légaux, dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé, est donc incontournable.
Le projet personnalisé s'inscrit dans un parcours de vie qu'il sert. Sa mise en place doit permettre à la personne handicapée, grâce à un accompagnement adapté, de vivre le mieux possible dans toutes les dimensions de son être et d'être la plus actrice possible de son devenir. Pour se faire, le projet personnalisé précise clairement les objectifs de l'accompagnement et identifie les moyens de sa mise en œuvre, par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire. *(Méthodologie du projet personnalisé, en annexe)*

- Le projet personnalisé est établi avec l'intéressé et sa famille et/ou le représentant légal.
- Il assure la cohérence des actions menées auprès de la personne par l'équipe pluridisciplinaire.
- Il est révisable en fonction de l'évolution de la personne.
- Il formalise les actions attendues par l'équipe et par l'usager et/ou le représentant légal.
- Il permet un regard sur la personne.
- Il permet une déclaration d'intentions qui définit les priorités, les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, une évaluation et une adaptation des actions mises en œuvre, une réactualisation du projet avec des nouveaux objectifs.

Le projet personnalisé requiert la définition d'une méthode

- Recueillir les informations (notamment de l'établissement précédent).
- Formaliser la procédure d'accueil et d'admission.
- Recueillir les attentes de l'usager.
- Evaluer les besoins d'accompagnement.
- Fixer les objectifs.
- Restituer.
- Mettre en œuvre, coordonner et suivre le projet.

Le projet personnalisé est un document écrit de référence

Il est envoyé à la famille et/ou au représentant légal. Il est remis à la personne et au référent.
Il est diffusé à l'ensemble des équipes et sert de point de référence pour mener et articuler les actions.

Le projet personnalisé doit être évalué régulièrement pour mesurer les écarts et envisager des réactualisations

Afin d'apprécier l'évolution ou la régression d'une personne en terme d'autonomie et de proposer un accompagnement personnalisé, il est nécessaire d'évaluer à une date donnée ses capacités, ses difficultés, ses incapacités, ses émergences.

Les réunions d'équipe concernant l'évaluation des projets personnalisés sont planifiées en début d'année. Il est prévu une révision des projets tous les deux ans. Néanmoins, si la situation de la personne le nécessite, l'évaluation s'impose et fait l'objet d'une révision.

Le projet personnalisé s'inscrit dans une dynamique institutionnelle et concerne l'ensemble des professionnels éducatifs, médicaux et paramédicaux

L'éducateur spécialisé coordinateur est responsable de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets personnalisés. La programmation doit être respectée. Les rencontres avec la personne, la famille ou représentant légal sont prévues en amont et en aval. Le chef de service est tenu informé des dates des rencontres et peut à l'occasion y participer. Dans le cas où une demande de ré orientation est envisagée, la directrice et/ou le médecin psychiatre prend un temps avec la famille.

Chaque professionnel du lieu de vie est référent de deux ou trois personnes et s'occupe plus particulièrement de ses besoins individualisés dans l'achat des vêtements, l'aménagement de la chambre, l'accompagnement aux rendez vous médicaux... Le référent ainsi nommé, suit les actions prévues dans le cadre du projet personnalisé et rend compte de son évolution.
Le projet d'accompagnement du résidant s'inscrit dans une continuité de jour comme de nuit. Le surveillant de nuit a les mêmes préoccupations et le même souci du respect des besoins de la personne. C'est à ce titre qu'il participe aux réunions d'évaluation des projets personnalisés. La formalisation des objectifs et la mise en place des moyens doivent être repérées et transcrits avec lisibilité.

En fonction des objectifs du projet personnalisé, l'éducateur spécialisé et le résidant définissent ensemble les moyens de les atteindre, en élaborant le planning des activités. Celui-ci doit présenter un équilibre entre les besoins identifiés, les attentes, les goûts de la personne, et ses aptitudes. L'emploi du temps ainsi élaboré est affiché dans la chambre et adapté en fonction des besoins de chaque personne.

La mise en place des projets personnalisés nécessite l'implication de tous dans l'accompagnement des personnes, y compris le personnel médical et paramédical. Le suivi de la santé et les besoins repérés fait partie intégrante du projet personnalisé. Le projet prévoit de reprendre l'ensemble du suivi médical par l'infirmière ainsi que les traitements dispensés, qu'il s'agisse des soins proprement dits, des actions préventives mises en place ou des médicaments dispensés.

Chacun doit se sentir concerné par ce que fait l'autre

L'objectif est de mettre en évidence les conditions qui facilitent la prise en compte des besoins en matière de santé globale des personnes accompagnées et d'encourager le développement de pratiques et d'organisation susceptibles d'améliorer les réponses apportées.

Cette pratique permet d'élaborer en équipe pluridisciplinaire :

- Une observation pluridisciplinaire et des regards croisés.
- Un suivi médical formalisé.
- La familiarisation des professionnels aux traitements dispensés et une sensibilisation aux effets des traitements médicamenteux.
- Les éléments du « Prendre soin » et du suivi de la santé.
- L'évaluation des risques et la prise en charge de la douleur.
- La reconnaissance des signes de vieillissement et des symptômes d'alerte.

Les pistes d'amélioration attendues au Foyer de Vie les Glycines

(extrait de l'évaluation externe, des comités opérationnels chargés du suivi de la qualité et du Contrat pluriannuel d'objectifs et de Moyens) :

1. Piste d'amélioration n°1 : Le parcours de l'usager

2. Piste d'amélioration n°2 : Le document Projet Personnalisé

3. Piste d'amélioration n°3 : Le partage des informations

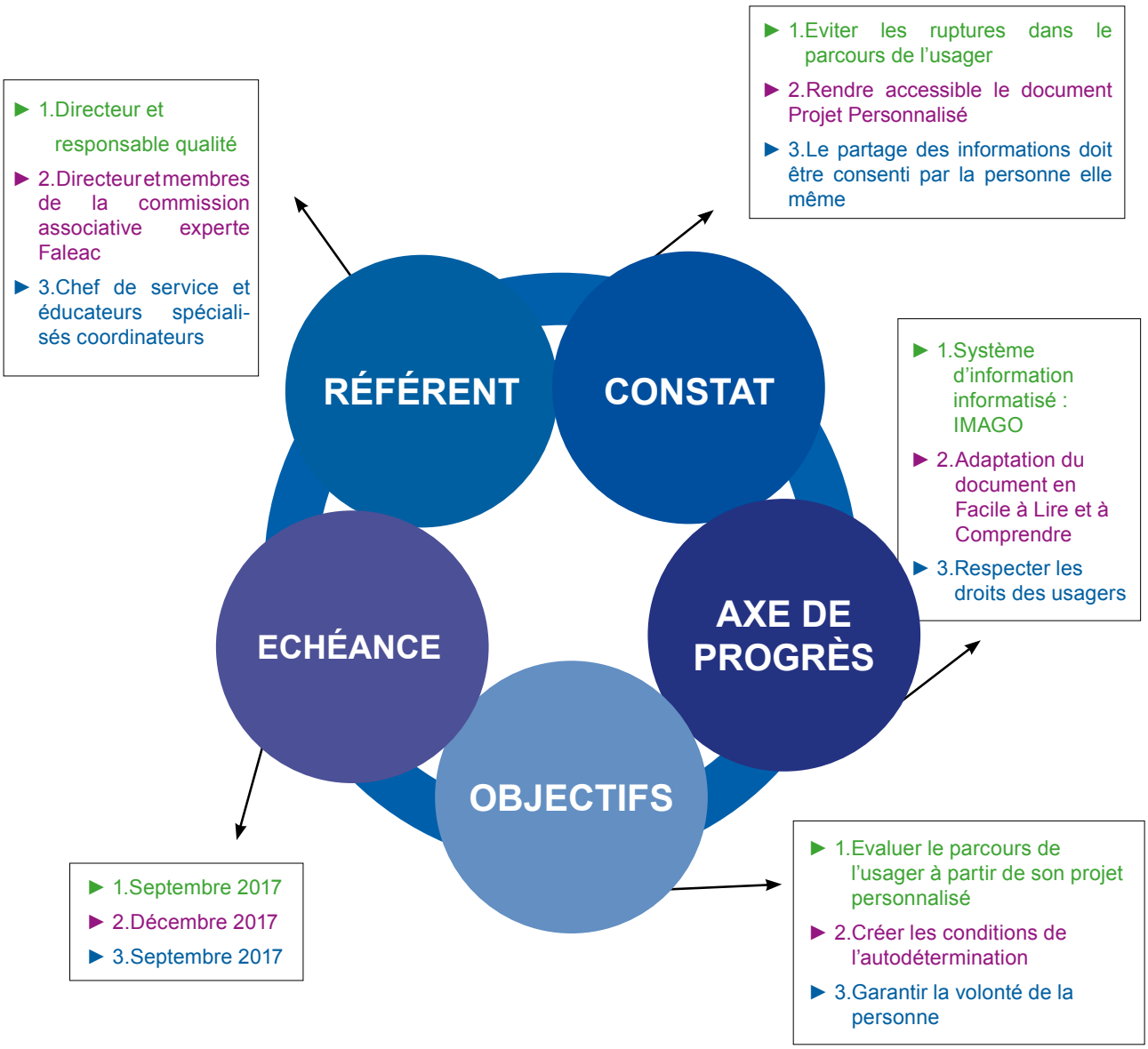

Pour améliorer le suivi du parcours de la personne, l'Apei de Lens et environs a fait le choix de mettre en place le Dossier Unique de l'Usager (D2U). Imago sera déployé au foyer de vie les Glycines à partir de juin 2017. Dans ce dossier usager doit se trouver l'ensemble des informations qui concernent l'usager, lequel bénéficie du droit de consulter son dossier selon certaines conditions d'accès. C'est un outil nécessaire à la conception, la conduite et l'évaluation des actions (activités et prestations). Il recueille les données utiles pour rendre compte d'une situation et d'une problématique afin de faciliter la compréhension, l'émergence d'un diagnostic, la conception de propositions et de plans d''action et leur évaluation.

3.3.2 Les valeurs de l'établissement

Le projet Associatif fixe comme cadre à l'action de ses établissements et services, une conviction et quatre concepts :

UNE CONVICTION

L'usager, en tant qu'acteur est au centre du dispositif:
Avec un projet personnalisé, un parcours individualisé, et l'idée que chaque personne handicapée a son propre projet de vie.

QUATRE CONCEPTS

- ***L'implication des familles et des professionnels,***
- ***La transversalité,***
- ***La territorialité, le réseau,***
- ***L'intégration.***

Ces valeurs, présentes dès la création de l'Association, ont été conceptualisées au fil du temps et se déclinent aujourd'hui dans l'interaction entre :

FAMILLE, USAGER, PROFESSIONNEL

Avec l'idée forte :
« Qu'il y a une richesse en chacun de nous »

Cette richesse s'exprime au bénéfice à la fois de l'individu lui-même mais aussi dans la société dans lequel il est intégré. En tant que sujet reconnu et unique, il est à la fois bénéficiaire et producteur de biens collectifs : *« Etre utile à soi-même et aux autres »*. C'est ainsi que *« tout homme est en capacité de contribuer au bonheur de l'homme ».*

Extrait du projet Associatif 2007-2011

L'établissement peut se définir comme une unité de vie destinée à assurer les besoins courants de la vie (hébergement, repas….), mais il se doit aussi de répondre aux aspirations individuelles des personnes accueillies et d'entreprendre avec elles, des actions visant à un mieux être pour parvenir à l'accomplissement personnel.

Le respect du droit et des libertés de la personne accueillie est le socle éthique sur lequel se fondent les actions des professionnels.
L'accompagnement éducatif est à la fois une protection et une aide face aux limites de la personne. Il doit favoriser l'émergence des capacités et l'acquisition d'aptitudes lui permettant de se réaliser et d'agir, sans l'aide d'autrui. Il doit tenter de faire reculer les limites de chacun, tout en évitant des risques trop grands pouvant conduire à des échecs difficiles à surmonter. Pour acquérir de l'autonomie, il faut des conditions favorables et pour cela l'institution favorise : la relation d'adulte à adulte, basée sur la relation de confiance. Elle se définit au travers d'une aide humaine adaptée.

De cette manière la personne handicapée demeurera une personne en devenir, qui parviendra à affirmer sa personnalité et à maintenir son identité.

Par ailleurs, l'accompagnement de l'avancée en âge jusqu'à la fin de vie repose sur la volonté de mettre au cœur des pratiques la réflexion éthique et le concept d'humanitude.

En effet, l'accompagnement de la personne en situation de handicap vieillissante peut amener des situations complexes. La morale occupe une part importante dans ce type de soins. Des questionnements peuvent alors survenir : quelle est la bonne manière de faire ? Jusqu'où peut-on aller dans nos actions ? Afin d'être sensibilisé au questionnement éthique, l'équipe a mené une réflexion avec M. Jean-Philippe COBBAUT, Directeur du Centre Ethique Médical de l'Université Catholique de Lille.

La clef de la démarche éthique est de pouvoir échanger sur les questions que l'on se pose : Quoi faire ? Comment agir ? Cela doit être une décision collective, proches et familles, lors d'un

moment formalisé. Il faut s'entendre dire qu'il n'y a pas une seule bonne manière de faire, mais que le fait de procéder de cette manière est déjà une réponse appropriée à la situation complexe. L'observation et la traçabilité sont deux méthodes indispensables dans l'accompagnement des personnes vieillissantes.

Il faut être attentif « aux attitudes précurseurs » et au changement d'environnement qui peuvent être source de situations nouvelles. Il n'y a pas de solutions toutes faites, il faut expérimenter et écrire ce que l'on fait. Cela constitue un savoir collectif.

Le concept d'Humanitude est développé au sein de l'unité des personnes handicapées vieillissantes, à travers des techniques spécifiques concernant l'approche relationnelle. L'Humanitude est une philosophie qui vise à reconnaître l'Homme comme être humain et donc respecter son Humanitude. L'ensemble des professionnels de l'unité a été formé à cette approche.

« L'humanitude, c'est l'ensemble de ces éléments qui font qu'on se sent appartenir à l'espèce humaine et qui font qu'on reconnaît un autre humain comme appartenant à la même espèce que nous »

Institut Gineste-Marescotti

Le prendre soin dans le concept d'Humanitude, c'est bien entendu agir sur le pathologique (traitement), mais aussi et surtout agir, sur ce qui va bien en prenant soin du désir de vivre de la personne, c'est donc agir sur le potentiel de vie.

3.4 Les prestations

3.4.1 La vie quotidienne

La vie quotidienne au sein du Foyer constitue une expérience de vie sociale. Tous les instants qui ponctuent la journée de la personne sont l'occasion pour celle-ci d'être partie prenante de sa propre existence. C'est à travers les actes simples tels que la toilette, les repas, le rangement des chambres, les activités …et la relation à d'autres, que s'effectuent l'apprentissage de l'autonomie, de la communication, la connaissance et le respect des droits et la prise de conscience des capacités d'adaptation, des aptitudes et des motivations particulières de chaque adulte.

La citoyenneté sociale pour les personnes en situation de handicap intellectuel s'envisage dans l'exercice de rôles sociaux valorisés, de la notion d'utilité, de tâches réalisées par le développement de leurs compétences. Mais notre attention implique une vigilance accrue sur les capacités et limites des usagers afin de ne pas les pousser systématiquement et inconsidérément à des aspirations hors de leur portée. L'objectif est ambitieux dans la mesure où il s'agit de créer une dynamique de vie qu'il faut vitaliser en lui donnant la meilleure densité possible.

3.4.2 La restauration

Les repas servis au Foyer de Vie sont préparés par une équipe de deux cuisiniers et un commis de cuisine. Le service à l'assiette pour les personnes ayant un régime est privilégié et permet une plus grande souplesse (repas et régimes adaptés à la personne – régimes / textures) et prend en compte le rythme de chacun (maintien en température). Les repas sont des moments de plaisirs, notamment dans toutes leurs dimensions sensorielles : goût, texture, odeur, présentation et couleurs.

Il est apparu essentiel de mener une réflexion sur l'amélioration de la qualité gustative et la présentation des repas proposés. Les repas ayant aussi une dimension relationnelle, des repas à thème peuvent être préparés au cours d'un atelier cuisine appelé « Petit Bonheur », les menus sont élaborés avec les personnes.

Une commission restauration composée des représentants de l'équipe de cuisine, d'usagers, de professionnels, des familles, de la diététicienne et du responsable de secteur de la société Dupont se réunit environ tous les deux mois. Les principes défendus par la commission : « La restauration est une prestation et un service rendu, elle doit satisfaire les usagers, elle doit répondre au besoin de bien manger et de prendre du plaisir à table, elle doit répondre au besoin de rester en bonne santé ». Cette commission animée par le chef de service a permis de faire évoluer la qualité du service, et de répondre aux attentes des personnes.

Les résidants prennent leur petit déjeuner et dîner sur le lieu de vie qui est équipé d'une kitchenette. C'est l'occasion pour les personnes de s'y retrouver en petit groupe et de partager des moments de la vie quotidienne, dans un endroit calme et convivial.

Le petit déjeuner peut être pris de manière échelonnée jusque 9H30, il est si besoin décalé, pour les personnes qui nécessitent d'adapter un rythme différent.

Le déjeuner entre 12H30 et 13H30, en salle à manger collective, le café entre 16H00 et 17H00. Le dîner à partir de 19H00.

Le menu fait l'objet d'un affichage dans le lieu de vie et dans la salle à manger. Une personne est responsable de cette tâche . Le menu est adapté à l'aide de pictogrammes ou photos pour donner l'accès à l'information à tous.

3.4.3 Les modalités d'organisation de la vie au Foyer

Le Foyer de Vie fonctionne 365 jours par an et 24H/24H. L'accueil permanent est un accompagnement prévu sur le long terme, toute l'année, avec des possibilités de retours en famille ou de vacances organisées.
Les personnes en accueil temporaire bénéficient de séjours d'une durée limitée à 90 jours par an. Les retours en famille le week-end ont lieu en général le vendredi soir ou le samedi matin jusqu'au dimanche soir ou lundi matin. Ils concernent une minorité de personnes, du fait de l'âge avancé des familles ou de la disparition des parents. Des retours en famille pour des périodes de vacances sont autorisés.

Les transports

Ils sont assurés soit par la famille, soit par l'établissement avec un chauffeur et un accompagnateur quand la famille n'est pas en capacité de le faire. L'établissement donne la possibilité de maintenir des liens familiaux ou amicaux, de manière plus ponctuelle, selon les disponibilités du service.
Les transports des personnes en accueil temporaire sont à la charge de celles-ci.

Les sorties

Les personnes accueillies qui en ont les capacités et qui en expriment le souhait peuvent prétendre à sortir accompagnées ou non. Cette éventualité s'inscrit dans le cadre de leur projet personnalisé et après un apprentissage. Pour assurer la sécurité des personnes, le règlement de fonctionnement précise que pour toute sortie, la personne doit être munie d'une carte d'identité ou d'une carte d'identification avec les coordonnées du Foyer et accompagnée de sa photo.

L'argent personnel

Le résidant prend en charge ses soins médicaux, ses vêtements, son linge, l'ameublement et la décoration de sa chambre, ses produits de toilettes, ses loisirs et vacances.
L'établissement, dans un souci de promouvoir l'autonomie des résidants et de faire face aux dépenses mentionnées, demande aux familles et aux tuteurs de verser mensuellement l'argent personnel sur un compte argent personnel, dont le montant peut osciller entre 50 et 120 euros. L'équipe éducative aide le résidant à gérer son argent personnel et veille à l'opportunité des achats.

L'éducatrice spécialisée coordinatrice réalise le suivi de l'argent personnel et met à disposition des personnes, familles et tuteurs une synthèse des dépenses du résidant, ainsi que les factures.

Les visites

Le Foyer promeut le droit au maintien des liens familiaux, et amicaux. Les visites et les rencontres sont favorisées de manière à ce que les familles ou les représentants légaux conservent avec leurs proches, des contacts réguliers. Pour se faire, les visites sont autorisées dans les chambres ou dans une salle pour respecter l'intimité des autres personnes accueillies et ne pas gêner le fonctionnement du service et optimiser les conditions de la visite pour la personne. Les horaires des visites sont libres à condition de les signaler, car les visites imprévues ne certifient pas la présence de la personne accueillie.

3.4.4 Les modalités d'hébergement

Le logement prévoit des chambres individuelles et des chambres communicantes pour les couples, fratries ou amis. Un état des lieux est réalisé à l'entrée et un inventaire des biens personnels est régulièrement mis à jour et enregistré dans le dossier de la personne. (Confer procédure en annexe).
La chambre peut être meublée soit par la personne, soit par l'établissement.
Dans ce cas, le mobilier se compose de :

- un lit équipé d'un matelas
- un chevet
- un bureau
- une armoire
- une chaise

La personne a la possibilité d'apporter ses effets personnels dans la limite de la taille de la chambre et des contraintes liées à la sécurité.
La fourniture de l'électricité, du chauffage et de l'eau est à la charge de l'établissement.
La chambre est équipée d'un appel malade, d'une prise téléviseur et d'un support mural pour la télévision. La personne accueillie apporte son téléviseur personnel. Les réparations éventuelles sont à sa charge. La personne accueillie peut apporter du matériel HIFI (poste CD,…). Son utilisation doit être conforme aux dispositions du règlement de fonctionnement. Un accès internet illimité et gratuit est prévu dans chacune des chambres. Chaque lieu de vie est équipé d'un téléviseur, de matériel HIFI et vidéo.
Les personnes à mobilité réduite et en fauteuil roulant peuvent bénéficier des déplacements à l'intérieur et à l'extérieur de la structure.
La salle de bains privative comporte une douche, un lavabo et un toilette. Une étagère fixée au mur permet de déposer les produits d'hygiène.
Des adaptations matérielles et aménagements spécifiques sont prévus pour permettre de maintenir l'autonomie des personnes et contribuent à leur sécurité et à l'accessibilité.

A titre indicatif :

- Lits médicalisés
- Mains courantes
- Baignoire adaptée à porte
- Chaise de douche
- Matériel pour la prise des repas (rebord d'assiette, tapis anti-dérapant, verre tronqué)
- Matériel de transfert
- Parcours moteur pour le maintien d'exercices physiques adaptés
- Une salle Snoezelen

L'aspect architectural est un support au projet d'accompagnement et l'accroissement de la dépendance ne peut pas faire obstacle à la continuité du parcours de la personne, ni entraver son autonomie.
En cas de besoin de matériel médical, celui-ci fait l'objet d'une prescription et d'une prise en charge, au titre de la sécurité sociale du bénéficiaire.

Le concept d'Habitat collectif en structure médico-sociale doit sans cesse nous interroger pour s'adapter et évoluer. Pour concilier la vie en collectivité et la personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement, les professionnels se sont appuyés sur les recommandations des bonnes pratiques de l'ANESM.
L'évaluation doit prendre en compte les besoins nouveaux des personnes et satisfaire à la fois, les obligations sur le plan réglementaire. Ainsi les principes de liberté et de sécurité doivent être régulièrement questionnés. Les règles de vie collective et les choix personnels doivent être conciliés, dans la mesure du possible en tenant compte du choix des résidants.

Les pistes d'amélioration attendues au Foyer de Vie les Glycines

(extrait de l'évaluation externe, des comités opérationnels chargés du suivi de la qualité et du Contrat pluriannuel d'objectifs et de Moyens) :

1. Piste d'amélioration n°1 : Les règles de fonctionnement et de vie en collectivité

2. Piste d'amélioration n°2 : La dépersonnalisation et le risque en cas de vie en collectivité

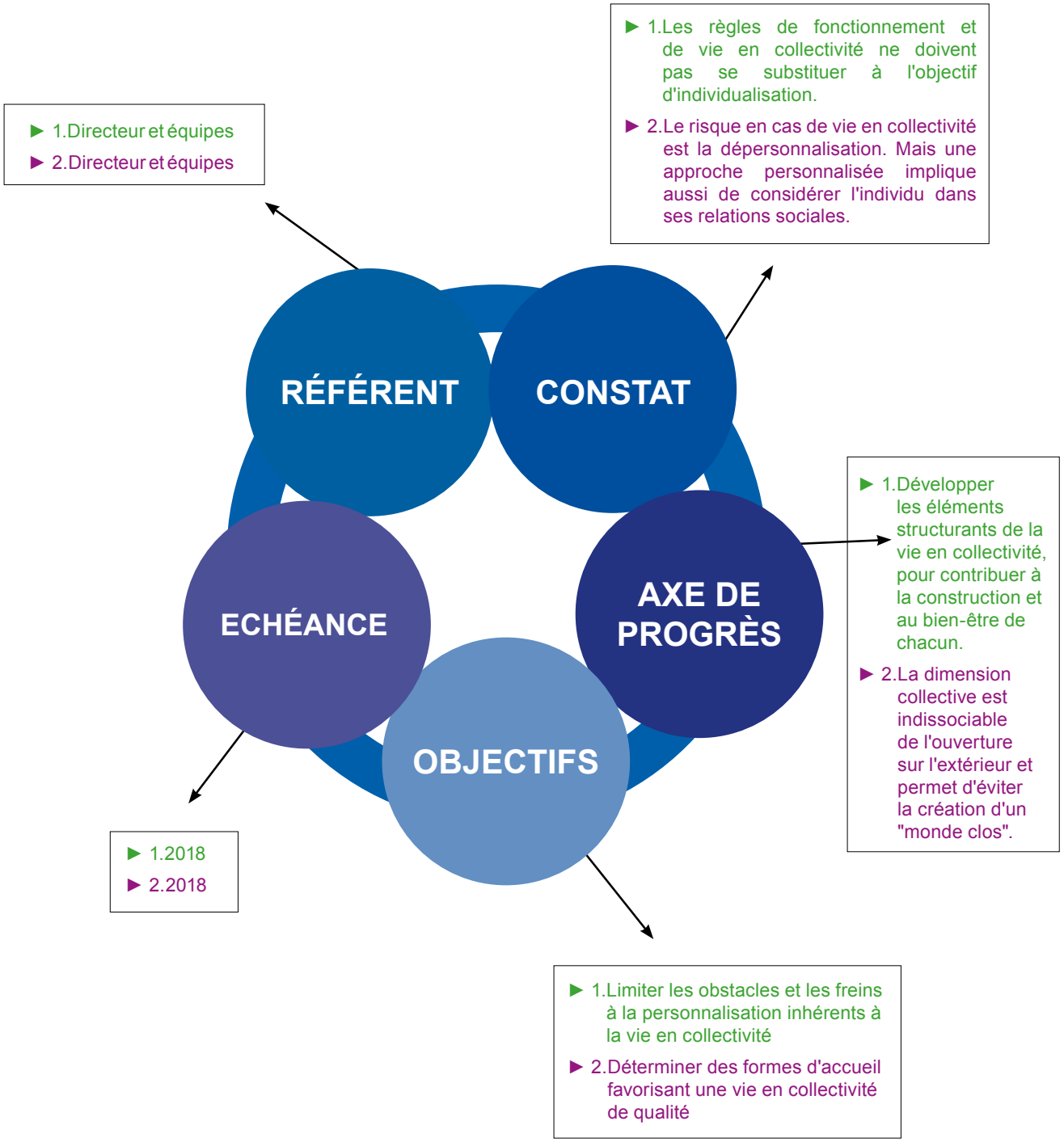

3.5 Les activités

L'éducation est l'arme la plus puissante que l'on peut utiliser pour changer le monde.

Nelson Mandela

L'animation et l'occupation ne signifient pas simplement occuper son temps mais ambitionnent la légitime reconnaissance de l'accessibilité à tout pour tous. Elles mettent en perspective tous les moyens de compensation du handicap, en vue d'offrir une qualité de vie qui prenne en compte, l'épanouissement personnel et intime de la personne.

Les actions éducatives doivent donner du sens, fournir une vision vers le futur, suggérer un cap, s'adresser à tous, assurer un suivi, entrer dans un projet personnalisé cohérent, s'appuyer sur des valeurs, contribuer au développement personnel….et poursuivre l'idée, qu'elles contribuent pour chaque individu à développer, *« La notion d'utilité à soi-même et aux autres »*

Le projet d'établissement identifie et répond aux besoins et attentes repérés, de chaque personne accueillie. La singularité de chacune des personnes est un critère essentiel qui oblige à connaître et à identifier les spécificités liées à l'âge et au handicap.

Les spécificités liées au handicap

La personne adulte handicapée intellectuelle combine cette interaction entre une personne atteinte de déficiences mais qui présente des aptitudes.

L'équipe éducative se concentre davantage sur les capacités mêmes réduites d'une personne, plutôt que sur ses incapacités.

De sorte à :

- Stimuler et faire émerger ses potentialités,
- Favoriser l'expression, la communication et les apprentissages,
- Maintenir les acquis sur les plans physiques, intellectuels et cognitifs,
- Développer la socialisation,
- Valoriser ses talents,
- Privilégier les notions de plaisir, d'épanouissement, de réalisation personnelle et de bien être,
- Prévenir les régressions.

Les spécificités liées à l'âge

L'entrée en Foyer de Vie en hébergement permanent ouvre un parcours illimité et ne peut pas être vécu comme une impasse par l'adulte et sa famille, ou rien ne peut survenir. Il faut continuer à vivre le potentiel d'évolution et de mobilisation toujours présent avec des retours en famille, des transferts ou des sorties organisées, des échanges entre résidants et lieux de vie, d'autres structures…

L'avancée en âge des personnes met en évidence les problèmes liés à la santé et à l'accompagnement de ces adultes vieillissants. Le vieillissement prématuré ou non, peut être à l'origine de difficultés, tant sur le plan physique que sur le plan psychique et psychologique.

Les personnes âgées ont des besoins spécifiques d'accompagnement dans tous les actes de la vie quotidienne et dans l'organisation et/ou la coordination et la réalisation de soins réguliers.

L'accueil des personnes en Foyer de Vie requiert l'idée d'apprentissages. Un ensemble d'activités, faites en groupe ou en individuel, structure et organise les journées de chaque résidant. Ces activités sont des repères indispensables à l'équilibre, à l'intégration et permettent de s'adapter à la vie collective.

Elles ponctuent la journée et sont repérées au cours de la semaine. Elles font l'objet d'une planification pour chacune des personnes.
Les professionnels ont pu, au cours des cinq dernières années, décrire l'ensemble des activités, définir les modalités d'organisation et les objectifs opérationnels, le sens donné aux activités et les moyens de leur évaluation. Chaque

activité fait l'objet d'une fiche de présentation. (Confer fiches d'activités en annexe).

Les personnes sont avant tout « des êtres apprenants, des êtres en devenir »

C'est pourquoi l'équipe des professionnels élabore pour chaque personne un projet personnalisé prenant en compte son histoire, son parcours médical et social, ses compétences et ses difficultés particulières en matière d'autonomie, de communication, de socialisation et de capacités cognitives.
C'est ce projet qui détermine les actions mises en place pour chaque adulte : apprentissages, actions éducatives, cognitives, thérapeutiques et sociales.

Le planning d'activités est très diversifié et il est régulièrement modifié et enrichi. Les professionnels peuvent aussi faire bénéficier aux résidants de leurs goûts et talents personnels.
Les personnes choisissent les activités auxquelles elles souhaitent participer et s'engagent sur l'année. Le planning peut être adapté en fonction des envies et des besoins (activités plus calmes ou plus toniques.).

Des sorties sont aussi proposées quotidiennement. Les activités et sorties peuvent être proposées de manière individuelle ou collective, et dans des groupes de différentes tailles, de façon à ce que les personnes ne soient pas confrontées de façon permanente au collectif. Certaines activités reposent sur les actes de la vie quotidienne (rangement du linge, du lieu de vie, préparation du café) : ce type d'activité permet aux personnes accueillies de garder un sentiment d'utilité, à soi-même et aux autres. L'organisation des vacances respecte les mêmes principes.

Les résidants peuvent participer à des séjours de vacances organisés et le foyer organise des transferts.

Les propositions éducatives s'articulent autour de plusieurs axes :

La participation des personnes à la vie de la cité et leur intégration dans le milieu environnant sont essentielles pour exercer pleinement leur citoyenneté. Le Foyer de Vie se saisit de toutes les opportunités de la vie sociale pour favoriser l'ouverture sur l'environnement du bénéficiaire et aider à son développement.

Les ateliers éducatifs offrent un cadre décloisonné, permettant d'effectuer un travail de socialisation différent de celui, qui est effectué notamment dans le cadre des lieux de vie.

L'offre d'ateliers s'inscrit dans des rubriques générales à savoir :

Activités sportives et physiques

Equitation, judo, piscine, sortie nature, gymnastique douce, basket, activités motrices, entretien à la marche, remise en forme et musculation, pétanque...etc

Activités orientées vers une socialisation et l'autonomie

Atelier couture, tricot, atelier cuisine, atelier vannerie, atelier bois, atelier vente au collège, animaux et ferme, sortie ville, jardinage et bricolage, cartes au club Carin...etc

Activités favorisant une connaissance du corps et une meilleure image de soi

Atelier Snoezelen, esthétique, massage, coiffure...etc

Les activités d'animation de type sensorielle

Les activités sensorielles de type Snoezelen sont l'occasion de « prendre soin » des personnes et de pallier les déficits sensoriels. La démarche Snoezelen donne aux personnes bénéficiaires les moyens de sentir, de ressentir à travers leur corps et tous les sens en leur possession.

L'approche Snoezelen vient en soutien à la philosophie de vie au sein de l'unité à savoir entre autres :

- Respecter le rythme de vie de la personne
- Développer, entretenir la notion de plaisir
- Maintenir la qualité de vie
- Stimuler la notion de choix
- Permettre à la personne d'ETRE et de FAIRE au présent de ses capacités
- Considérer et intégrer la notion de fin de vie qualitative.

- Tous les sens sont alors mis en éveil :
  - Le sens tactile par le toucher relationnel, le tactile enveloppant, vibrant, chaud ou froid.
  - Le sens auditif
  - Le sens visuel par le lumineux
  - Le sens olfactif
  - Le sens gustatif

Activités d'expression et de communication

Atelier journal, atelier informatique, atelier actualités, atelier Facile À Lire Et À Comprendre, atelier stimulation intellectuelle, bibliothèque, théâtre, activités manuelles, atelier expression, atelier musique, Bao Pao, atelier chant...etc

A propos du « Facile à Lire et à Comprendre »

Comme tout individu socialisé, la personne handicapée mentale a besoin d'informations. Elle en a besoin pour s'associer au monde, à sa ville, à ses concitoyens. Mais au-delà de l'informatif pur - actualités - la personne handicapée mentale a aussi besoin de textes en Facile A Lire Et A Comprendre pour toutes les activités quotidiennes : consommation, loisirs, services…

Les principes du Facile A Lire Et A Comprendre ne s'appliquent pas uniquement à l'occasionnel, à l'institutionnel. Ils peuvent (doivent ?) aussi s'étendre à toutes les activités « de base » d'une communauté : ouverture et conditions d'admission d'une bibliothèque communale, messages d'informations santé, courriers de la banque, conseils d'hygiène dans un hôpital, comment appeler les services d'urgence, les modalités du vote, leurs droits, leurs devoirs... bref, dans toutes les situations de la vie quotidienne.

Si l'on parle de plus en plus d'intégration, d'inclusion, il est grand temps de penser aux divers moyens d'y parvenir. Oui, l'accessibilité physique des lieux est incontournable. Il en est de même avec l'information, la connaissance. La personne pourra ainsi jouer le rôle qui est le sien, celui de rouage de la société. Se prendre en mains, ne pas dépendre d'autrui pour tous les gestes quotidiens représente beaucoup pour les personnes valides. Il en est de même pour les personnes handicapées mentales.

Un atelier lecture est animé le mardi soir par une personne bénévole dans la salle multimédia. Les ouvrages sont régulièrement renouvelés et inventoriés. Les personnes s'y rendent de manière spontanée et volontaire. La formation des bénévoles et des professionnels à la lecture, a été organisée en partenariat avec la médiathèque de Grenay.

En soirée des activités de loisirs ou sportives ont lieu sur l'extérieur, en fonction des souhaits des personnes. (Club de danse, de gymnastique, théâtre, athlétisme).

C'est l'occasion également d'organiser des sorties individuelles et des démarches d'achats. Le week-end, l'organisation permet des animations en interne ou à l'extérieur du Foyer.

Cette organisation entrevoit la mise en place de repères et la continuité dans la participation. De cette manière, il est possible d'envisager l'évolution dans les apprentissages ou le maintien des acquis de la personne. Il ne s'agit en aucun cas, d'une organisation rigide et/ou immuable, car elle peut être remise en « chantier » et elle doit conserver des objectifs clairs.

Elle s'inscrit systématiquement dans le cadre d'un projet personnalisé et formalisé avec la personne. Une éducatrice spécialisée coordinatrice veille à identifier l'ensemble des activités et tient à jour le classeur.

D'autres projets sont développés à l'interne et à l'extérieur de la structure avec des personnes bénévoles, qui complètent les dispositifs mis en place par les professionnels, dans l'organisation des activités. A titre d'exemple : Le SLPS (Service Local de Promotion Santé) a proposé un programme d'animation sur la mémoire. Les participants ont travaillé de septembre 2016 à mai 2017.

La mémoire est la fonction cognitive la plus largement sollicitée dans la plupart de nos actes. Elle intervient pour enregistrer ou rappeler des informations aussi diverses qu'un numéro de téléphone, ce que l'on a fait le dernier week-end, un rendez-vous, l'endroit où l'on a laissé ses clés, le nom de tel ustensile ou de telle personne présentée il y a peu, une date de l'histoire de France... Elle participe également de façon essentielle à d'autres activités cognitives telles que la lecture, le raisonnement, le calcul mental, la création d'images mentales... Elle se trouve, en conséquence, continuellement mise à contribution de façon volontaire ou non, et permet de constituer en chacun de nous un stock de connaissances culturelles, de souvenirs personnels, de processus moteurs...

L'atelier mémoire s'inscrit dans le cadre d'actions d'éducation pour la santé et de prévention. Il a pour objet de proposer aux personnes des activités de stimulation cognitive, un entrainement à la mémorisation et un apprentissage des fonctions altérées. L'atelier mémoire est utile pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et/ou et handicapées et leurs relations avec leur entourage familial et social. « La mémoire constitue la racine de l'identité de chacun, elle permet la construction de notre personnalité par l'expérience et le souvenir » (Colette Bizouard, Cultiver sa mémoire, Chronique sociale, coll. « Savoir communiquer », 2001).
Les ateliers mémoire ont pour objectifs : une remobilisation des fonctions cognitives ; la dédramatisation de l'oubli ; la prise de confiance en soi ; la communication ; les connaissances et les émotions ; la resocialisation.
Accueillir une personne nécessite de savoir l'accompagner dans ses activités au quotidien.

Contre les effets du vieillissement, il est essentiel d'agir sur les processus mnésiques en faisant travailler la mémoire et les fonctions cognitives.

LES ZYCOS

Un groupe de musiciens et chanteurs s'est créé au sein de l'Association. Les musiciens des différents établissements et ceux du Foyer de Vie les Glycines répètent chaque mercredi, avec un intervenant musique qui vient régulièrement entraîner et faire progresser les personnes. Le groupe de musiciens se produit lors des différentes manifestations organisées au niveau Associatif et local : Assemblée Générale - Sapifestival – EHPAD, collège Saint Ide, Lycée de Bully les Mines. Etc.

ATELIER TOURNE MÉNINGES AUXGLYCINES

Parce qu'il n'y a pas d'âge pour apprendre !
Apprendre à écrire, à reconnaître les lettres de l'alphabet, à identifier quelques mots courants et à les assembler pour en faire des phrases.
Coucher sur le papier ou au tableau le résumé des faits marquants des derniers jours,

Jouer avec les chiffres et s'en faire des compagnons de jeu, tels sont les différents exercices qui servent de rails aux ateliers qu'animent chaque semaine nos joyeux pédagogues que sont Franco, Françoise, Michelle, Armelle et Sandrine.
Et voilà qui bouscule dans le bon sens les neurones de nos résidents

Des ateliers de langage et de stimulation intellectuelle qu'ils disent, oui mais pas que !
Découvrir et manipuler la langue française dans toute sa complexité et ses subtilités, c'est en effet l'une des ambitions des ateliers que fréquentent assidûment et chaque semaine Sébastien, Jérôme, Dany, René, Nathalie, Matthias, et Christophe.

Mais ce n'est pas tout !
Car choisir d'évoquer systématiquement l'actualité, qu'elle soit interne, locale, régionale, nationale et internationale c'est apprendre à se structurer dans le temps et dans l'espace. C'est aussi apprendre à faire travailler sa mémoire, à travailler en commun, à échanger, à partager, à développer son esprit critique, à se respecter. Bref, c'est apprendre à être pleinement citoyen du monde !

Et voilà la vraie ambition des ateliers
Une expérience dont le succès n'est plus à démontrer et qui réjouit Nadine LANCEL, la directrice du Foyer : « Nos établissements sont riches des compétences et de l'investissement des équipes éducatives. Nous avions remarqué que chez certains de nos résidents et usagers, émergeait un certain potentiel, que nous n'étions pas capables, à l'interne de développer malgré toutes nos compétences. Car c'est d'un pédagogue dont nous avions besoin, et n'en disposant pas, nous sommes heureux d'avoir pu trouver ce savoir-faire auprès des PEP 62. »
Un vrai bonheur également pour nos intervenants qui vivent depuis plusieurs années déjà cette expérience extraordinaire et qui les a amenés à adapter leur pédagogie, utilisant le jeu pour faciliter les apprentissages avec un certain art de la mise en scène parfois !

Sans compter le plaisir que chacun d'entre eux prend à participer aux nombreux évènements qui ponctuent la vie du Foyer : défilé de mode, partie de pêche, ou encore plus récemment l'inauguration de la yourte qui s'est révélée être un intense moment de convivialité et de bonheur partagés.

Laurence BREVART
PEP 62

MERCI BÉATRICE

Depuis plus de 10 ans, les personnes du Foyer de Vie pratiquent chaque vendredi matin la poterie à l'école Morieux de Grenay.
Un atelier poterie encadré par **Béatrice QUENTIN, Céramiste, responsable de l'atelier céramique de Grenay** et Pascale professionnelle du Foyer.

Au-delà de l'aspect artistique, cet atelier permet aux adultes de travailler la dextérité et l'expression plastique. La création laisse place à l'imagination et à l'improvisation. Mais c'est aussi un travail de mémorisation important des techniques de tournage et de modelage.
Il est question alors pour chaque adulte d'une valorisation personnelle dans la création et l'achèvement de l'objet à réaliser.

La pratique de la poterie en dehors de l'établissement et le travail avec Béatrice sont vecteurs de socialisation et d'inclusion.
Depuis 10 ans, la municipalité de Grenay met gracieusement à disposition le local et le matériel. La présence de Béatrice QUENTIN, est toutefois une plus value pour réussir cette activité artistique.

Pascale DIVRECHY

Par ailleurs, de nombreuses activités et animations sont partagées avec les Unités de Vie pour Personnes Handicapées Agées des EHPAD de Sallaumines et de Méricourt : atelier musique à la médiathèque de Méricourt, atelier onglerie à l'EHPAD de Sallaumines, des anniversaires, des échanges conviviaux, des activités manuelles …

LE FOYER DE VIE S'ORGANISE POUR RENDRE PLUS HUMAINE LA VIE SOCIALE

La dynamique institutionnelle émane d'une réelle volonté collective, dont le principal objectif consiste à développer et/ou à renforcer au travers d'un accompagnement éducatif ambitieux, l'élan citoyen repéré chez chacun des adultes. Cette démarche nécessite au préalable, un nouveau positionnement des acteurs : professionnels et partenaires, afin d'impliquer les adultes aux différentes décisions prises.

La vie en collectivité crée une proximité dans les relations entre les résidants. Celles-ci peuvent être de tout ordre, dont les relations amicales et/ou amoureuses. Les équipes ont à considérer ces situations avec dignité et une démarche réflexive et éthique guide les attitudes des professionnels.

Le droit à une vie affective et sentimentale est un droit fondamental reconnu à tous quelle que soit sa situation, sous réserve d'un consentement libre et éclairé et des interdictions posées par la Loi. L'établissement ne peut interdire ce droit, ni en compromettre les moyens d'exercice dès lors que la personne l'exerce dans sa sphère intime.

Les conditions de son expression ne s'érigent pas dans des règles figées et strictes mais trouvent leur réponse dans une traduction spécifique et personnalisée pour chacune des situations. Il est recommandé de s'assurer que la liberté reste la règle et la restriction de liberté l'exception. Pour se faire, les équipes reçoivent le soutien et l'écoute indispensable, afin de garantir la prise en compte de chaque situation.

La vie au Foyer s'organise et contribue à rendre plus humaine la vie sociale en valorisant les activités comme facteur de lien et créateur de la personne, permettant à chacun de participer aux décisions qui le concernent, dessinant un projet qui lui corresponde, favorisant les liens avec l'extérieur et sa famille.

3.6 L'accès aux soins et à la santé

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Cette définition est inscrite au préambule de 1946 à la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).
Il faut se rappeler que la qualité du soin prend avant tout son essence dans le « prendre soin » de la personne. Car soigner, c'est aussi entretenir le désir de vivre des personnes.
Il s'agit avant tout de continuer pour les professionnels à développer la capacité à décoder les messages transmis par les personnes et être soucieux des détails qui peuvent, de prime abord sembler insignifiants mais vont contribuer au bien-être et à la qualité de vie des résidants.
L'avis des personnes sur le prendre soin de soi…

" Il existe plusieurs façons de prendre soin de soi comme par exemple :
Se laver le corps, les cheveux et les mains.
Faire du sport (en suivant son niveau et son rythme).
Bien manger et boire (surtout pas d'alcool).
Partir en vacances.
Se cultiver (internet, journaux, bandes dessinées, bibliothèque, télévision, dessins et écriture).
S'aider les uns les autres.

Ecouter les documentaires, les archives et l'histoire.
Faire bénéficier aux autres de ses talents, de sa culture, de son savoir-faire, de ses compétences et de sa créativité.
Parler aux autres (en sachant comment faire)
La méditation."

Matthias C.

PRENDRE SOIN DE SOI

" Prendre soin de soi veut dire qu'une fois bien laver, il faut bien coordonner ses vêtements.
Il faut prendre soin de sa petite personne en se coiffant, appliquer une crème sur son visage, se parfumer, équilibrer ses repas , se maquiller, être élégante , bien se tenir à table et manger correctement.
Aller chez l'esthéticienne se faire un soin, se faire épiler. Pour les hommes, bien se raser et mettre de l'après rasage. Bien se brosser les dents. Prendre soin de soi , c'est l'image que l'on envoie aux autres."

Christine P, Marie Josee F, Dany L et Laurent G

L'accompagnement au long cours des personnes au Foyer de vie, requiert cette indispensable remise en cause et un travail permanent d'adaptation des professionnels. Les équipes éducatives ont été formées à trouver le sens de leur travail dans la dynamique de la progression, de l'autonomisation et de l'acquisition de compétences. Or, cette représentation est souvent mise à mal par l'avancée en âge des personnes, la maladie ou les régressions et la dépendance qui s'installent.

L'équipe des Goélands a mis en œuvre un accompagnement des personnes handicapées qui s'adapte à l'évolution des besoins de ces personnes au fil de leur avancée en âge, à l'émergence de pathologies liées au vieillissement, et cet accompagnement se poursuit jusqu'à la fin de vie. Nous avons même pu observer qu'il se poursuit au-delà du décès : par un travail de mémoire, et par l'accompagnement du travail de deuil des proches (amis et famille). Ainsi la mort ne constitue pas un tabou, et les personnes accueillies peuvent se projeter dans leur propre mort et être rassurées sur les conditions dans lesquelles elles seront amenées à vivre les derniers temps de leur vie. Pour autant l'équipe n'accomplit pas ce travail seule, que ce soit pour l'accompagnement des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer et apparentée ou pour les situations de fin de vie : elle bénéficie d'un réseau dense de partenaires sociaux, médicosociaux et médicaux, et cet étayage est essentiel.

L'ACCÈS AUX SOINS EST UN DROIT POUR TOUS, énoncé par le Code de la Santé Publique, dont la mise en œuvre concrète est prônée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et qui constitue un des enjeux majeurs de l'égalité des chances. L'assurance et la continuité des soins constituent pour les personnes en situation de handicap une condition sine qua non pour mener leur projet de vie, comme l'ambitionne le cadre législatif.

Quelques données en chiffres
En 2016, pour 50 résidants

- 363 rendez vous chez les spécialistes
- 2326 actes des infirmiers libéraux
- 896 actes en kinésithérapie
- 154 prises en soin pédicurie
- 310 séances en orthophonie
- 268 203 médicaments distribués

LA SANTÉ EN FOYER DE VIE

" Le Foyer de Vie Les Glycines est un Foyer de Vie « non médicalisé » et pourtant, la santé des usagers est une préoccupation quotidienne. Les personnes bénéficient d'un suivi médical régulier. Quatre médecins généralistes effectuent le suivi des thérapeutiques et des soins éventuels pour l'ensemble des résidants. Le Docteur VERMELEN, médecin psychiatre est à l'écoute des résidants mais aussi des équipes qui peuvent être parfois

confrontées à des situations difficiles.
La santé mentale et la santé psychologique sont tout aussi importantes. Une convention avec le Centre de psychothérapie « Les Marronniers » de Bully Les Mines permet d'accéder plus facilement aux soins et à l'hospitalisation, en cas de besoin. Les personnes bénéficient également d'une prise en charge paramédicale avec la collaboration des infirmiers libéraux, des kinésithérapeutes, d'une orthophoniste, d'un pédicure podologue et d'une ergothérapeute libérale. Quant aux éducatrices spécialisées coordinatrices, elles jouent un rôle important dans l'organisation et la planification des rendez-vous médicaux. En règle générale, les usagers expriment auprès des équipes éducatives ou de l'infirmière, leur mal être physique ou psychologique ou leur questionnement autour de leur santé. Il se créé alors un climat de confiance autour de la santé avec les usagers et leurs familles."

Nathalie CANDON IDE

3.6.1 Les soins de nursing et de prévention

Le nursing se définit par l'aide apportée aux personnes pour préserver leur bien être et correspond principalement aux :

- Soins d'hygiène corporelle et de confort
- Incontinence
- Aide aux repas, et au suivi nutritionnel et à l'hydratation
- Aide à la marche
- Prévention de la douleur
- Prévention d'escarres

L'augmentation des besoins dans les actes de la vie quotidienne (Soins d'hygiène, alimentation, élimination) soutient l'idée d'une démarche d'accompagnement individualisé, par l'équipe éducative. Pour répondre à l'ensemble des besoins des personnes accueillies au Foyer de Vie, le projet d'établissement, lors de la définition des projets personnalisés intègre la dimension du suivi de la santé des personnes handicapées.

Ils contribuent à la politique de prévention et d'éducation sanitaire pour une meilleure identification des causes du phénomène de régression, en élaborant en équipe pluridisciplinaire des réponses adaptées.

3.6.2 Les soins médicaux et infirmiers

Le suivi médical concerne tout d'abord la personne elle-même.
Son consentement éclairé doit être recherché avant d'entreprendre une démarche médicale.

Ce principe se réfère :

- Aux Lois du 2 janvier 2002 et du 4 Mars 2002
- Au code civil article 16-3 sur le respect de la volonté du malade
- A l'arrêté du 26 octobre 2001 du Conseil d'Etat qui décline les cas précis où la décision du médecin s'impose à celle du malade
- A La Charte des Doits et Libertés de la Personne Accueillie (Article 7)
- A la Loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé complété par le décret du 20 juillet 2016, relatif aux conditions d'échange et de partage des informations concernant la santé des résidants.

ARTICLE 7 : DROIT À LA PROTECTION
Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.
Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical et adapté.

La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, a réaffirmé que chaque usager a le droit d'accéder aux données médicales le concernant.

Le dossier médical est constitué de toutes les informations formalisées par les professionnels de santé et, notamment, des résultats d'examen, les comptes rendus de consultation, les protocoles et les prescriptions thérapeutiques, les feuilles de surveillance ou correspondances entre professionnels de santé.

Un nouveau Décret du 20 juillet 2016 relatif aux conditions d'échange et de partage d'informations entre professionnels de santé et autres professionnels des champs social et médico-social, et à l'accès aux informations de santé à caractère personnel, est venue préciser les conditions. Désormais, le nouvel article R 1110-1 du code de la santé publique précise que les professionnels participant à la prise en soin d'une même personne peuvent échanger ou partager des informations relatives à la personne prise en charge dans la double limite :

- Des seules informations strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention, ou au suivi médico-social et social de ladite personne ;
- Du périmètre de leurs missions.

Le décret n° 2016-996 « relatif à la liste des structures de coopération, d'exercice partagé ou de coordination sanitaire ou médico-sociale dans lesquelles peuvent exercer les membres d'une équipe de soins » précise la notion d'équipe de soins.

L'équipe de soin est un ensemble de professionnels qui participe directement au profit d'un même patient à la réalisation d'un acte diagnostique, thérapeutique, de compensation du handicap, de soulagement de la douleur ou de prévention de perte d'autonomie, ou aux actions nécessaires à la coordination de plusieurs de ces actes, et qui : soit exercent, dans le même établissement ou service social ou médico-social mentionné au grand 1 de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ou dans le cadre d'une structure de coopération, d'exercice partagé ou de coordination sanitaire ou médico-sociale figurant sur une liste fixée par décret.

La coordination médicale et paramédicale

La place de la fonction médicale et paramédicale est définie, en insistant sur la nécessité de coordonner les interventions et d'assurer leur suivi.
De se rapprocher des acteurs intervenants dans le champ sanitaire.

« Les résidants bénéficient tous au sein du Foyer, d'un suivi médical soutenu au quotidien, grâce à la présence d'une infirmière et au passage régulier de leur médecin généraliste et à celui d'un psychiatre tous les 15 jours. En cas de nécessité, les soins médicaux et paramédicaux sont coordonnés par l'infirmière, ce qui permet un accompagnement de qualité auprès des spécialistes, après avis des médecins et lors d'examens, voire d'hospitalisations quand elles sont nécessaires. Cette prise en charge permet d'apaiser les angoisses générées par les problèmes de santé chez nos résidants et améliore la qualité de vie. Ce qui est vrai, particulièrement au sein de l'unité de vie « Les Goélands », par les résidants vieillissants, chez qui des problèmes de santé surviennent comme chez chacun d'entre nous. Cette attention particulière portée à leurs problèmes de santé permet de maintenir leur place au sein du Foyer. »

Philippe VERMELEN
Médecin psychiatre au Foyer depuis 1995.

L'organigramme du personnel compte deux professionnels de la santé

Le médecin psychiatre (0,1 ETP) et **l'Infirmière diplômée d'état** (1 ETP)

La présence d'une infirmière est inhabituelle au sein d'un foyer de vie : cette catégorie d'établissement n'inclut habituellement pas de personnel soignant. Cette fonction s'avère

néanmoins essentielle pour assurer un suivi de santé sécurisé pour les résidants, tant sur le plan curatif que préventif. Elle est d'autant plus indispensable que, lorsque des personnes sont accueillies pour la première fois en établissement après avoir toujours vécu à leur domicile, le constat se fait souvent d'une carence en termes de suivi de santé (exemple : pas ou plus de soins dentaires, etc.) et il est donc nécessaire de réaliser un bilan de santé complet.

L'infirmière peut aussi évaluer les sources potentielles, sur le plan somatique, de problèmes de comportement : une personne peut avoir un comportement perturbé parce qu'elle souffre physiquement mais ne peut pas l'exprimer verbalement. Il faut alors rechercher une cause somatique face à des comportements inhabituels (exemple : infection urinaire, constipation, etc..) Enfin, les résidants sont suivis par différents professionnels médicaux ou paramédicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, médecins généralistes et spécialistes, etc.) et l'infirmière assure donc une fonction essentielle de coordination de l'ensemble des interventions.

L'infirmière assiste les médecins dans le suivi de la santé des personnes.
La personne accueillie garde le libre choix de son médecin traitant. Ils renouvellent l'ensemble des traitements médicamenteux. En dehors des renouvellements des traitements, les médecins consultent dans le bureau médical de l'unité ou au cabinet en ville. On observe une augmentation des consultations liées aux problèmes et signes normaux ou pathologiques du vieillissement, ainsi qu'aux effets des traitements médicamenteux. (Confer descriptifs de la population).

Les médecins généralistes au Foyer assurent le suivi de la santé des cinquante personnes :

Docteur Paul DESCONSEILLEZ
(Unité Adams et Atlantis)
Docteur Paul SIMON
(Unité Olympe)
Docteur Didier RESENDE
(Unité les Goélands)
Docteur Rudolphe LECUTIER
(Unité les Goélands)

Le temps d'Infirmier Diplômé d'État ne permet pas de disposer d'une présence continue et d'assurer l'ensemble des actions dédiées au rôle propre de l'infirmière. Une délégation est organisée et assurée par le personnel éducatif pour la distribution des médicaments et la réalisation de petits soins. Les procédures sont formalisées.

D'autres soins sont assurés par l'infirmière ou l'équipe éducative par le biais d'actions ou d'activités spécifiques qui visent le bien-être et le maintien d'un bon état général de la personne et complètent ainsi les prises en charge thérapeutiques. Les activités sensorielles et Snoezelen sont l'occasion de « prendre soin » des personnes et de pallier les déficits sensoriels et plus particulièrement ceux, liés à l'avancée en âge des personnes. Cependant, ces activités sont également bénéfiques aux plus jeunes et leurs procurent un certain apaisement, parfois necessaire. La démarche Snoezelen donne aux personnes bénéficiaires les moyens de sentir, de ressentir à travers leur corps et tous les sens en leur possession.

3.6.3 Le réseau de santé et les partenaires

De nombreux partenariats sont aussi effectifs avec des professionnels de santé libéraux. Des infirmiers libéraux sont appelés pour compléter la dispensation des soins, en l'absence de

l'infirmière. Leur intervention est demandée pour des pansements qui ne pourraient pas être faits par une éducatrice, pour des injections régulières, ou autres soins. Un infirmier vient de façon quotidienne pour réaliser certains soins sur l'unité des personnes vieillissantes. Les professionnels de santé (infirmiers et médecins) font preuve d'une très grande disponibilité, restant joignables par téléphone de façon permanente. Outre le suivi de santé des résidants, ils ont donc aussi un rôle important de conseil et de soutien auprès de l'équipe.

Les activités rééducatives

En fonction des besoins ou difficultés et symptômes de l'ensemble des adultes, des prises en charge spécifiques : thérapeutique, rééducative et psychologique sont proposées. Il n'existe pas de personnel rééducatif mais le Foyer organise si cela est nécessaire, la prise en charge par un professionnel libéral. Le médecin traitant prescrit alors les modes de rééducation. Ces prises en charge peuvent également être décidées et prescrites sur proposition de l'équipe et s'inscrivent dans le projet global de l'adulte. Dans la mesure des possibilités et de l'organisation du service, la prise en charge rééducative est réalisée au foyer, ou lorsque le matériel requis n'est pas disponible, au cabinet du kinésithérapeute.
Des kinésithérapeutes interviennent régulièrement que ce soit pour des problèmes de santé ponctuels ou pour des problématiques en lien avec le vieillissement (exemple : douleurs dorsales ou articulaires, ostéoporose). Il s'agit aussi de kinésithérapie d'entretien sur le long terme et de soins de confort grâce à des massages thérapeutiques. Une ergothérapeute intervient de facçon ponctuelle et une orthophoniste de façon régulière.

Les résidants sont donc suivis, selon leurs besoins, par des médecins spécialistes.

L'orthophoniste a souhaité participer aux réunions d'évaluation des projets personnalisés. Sur ce point, il faut souligner que l'ensemble des résidantes est suivi par une gynécologue dont le cabinet est installé en ville. Il faut également préciser que certains partenariats mis en œuvre avec des professionnels de santé permettent d'adapter le suivi des soins aux besoins spécifiques des personnes handicapées : par exemple, il peut arriver que le dentiste se déplace dans l'unité pour prendre le temps de rencontrer un résidant afin de faciliter une future consultation en cabinet.

Les professionnels du laboratoire d'analyse se déplacent aussi au foyer pour les prélèvements sanguins.

Les autres services d'aide à domicile et de soins palliatifs

L'établissement a développé un partenariat avec des services d'aide à domicile, et certains résidants peuvent bénéficier du passage d'auxiliaires de vie pour les assister pour leur toilette. Lorsqu'une toilette nécessite des soins plus techniques ou particuliers, il est fait appel à l'infirmier libéral.

Enfin, les professionnels de l'unité font appel aux ressources locales en fonction des besoins : il a ainsi pu être fait appel au réseau CESAME soins palliatifs pour deux situations de fin de vie.

Organisation des soins palliatifs

Les progrès dans le champ de la santé génèrent une augmentation de l'espérance de vie : ainsi, de nombreuses personnes voient leur durée de vie allongée, certaines présentent des maladies chroniques parfois de plus en plus complexes et ont des handicaps de plus en plus sévères. Toute personne atteinte d'une maladie grave évolutive ou terminale doit pouvoir bénéficier de soins, qu'ils soient curatifs ou palliatifs. L'émergence de la notion de droits des personnes malades témoigne de la dimension citoyenne des questions relevant de la santé ; cela impose également de développer de nouvelles solidarités pour

les plus vulnérables (associations de malades, associations d'accompagnement, lutte contre l'isolement, etc.).
Face à ces enjeux, un plan national de développement des soins palliatifs a été annoncé en juin 2008, pour apporter des réponses au quotidien des professionnels de santé.

Que sont les soins palliatifs et l'accompagnement ?

« Les soins palliatifs sont des soins actifs, continus, évolutifs, coordonnés et pratiqués par une équipe pluri professionnelle. Dans une approche globale et individualisée, ils ont pour objectifs de :

- prévenir et soulager la douleur et les autres symptômes, prendre en compte les besoins psychologiques, sociaux et spirituels, dans le respect de la dignité de la personne soignée ;
- limiter la survenue de complications, en développant les prescriptions personnalisées anticipées ;
- limiter les ruptures de prises en charge en veillant à la bonne coordination entre les différents acteurs du soin ».

Principes : La démarche de soins palliatifs vise à éviter les investigations et les traitements déraisonnables tout en refusant de provoquer intentionnellement la mort.
Selon cette approche, le patient est considéré comme un être vivant et la mort comme un processus naturel. Les soins palliatifs s'adressent aux personnes atteintes de maladies graves évolutives ou mettant en jeu le pronostic vital ou en phase avancée et terminale, en accompagnant leur famille et leurs proches ».

Ce partenariat reflète bien la pertinence de développer les complémentarités entre professionnels du handicap, de la gérontologie et de l'aide au domicile pour l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes.
Le partenariat doit se poursuivre avec les acteurs sanitaires pour mieux accompagner certaines pathologies liées au vieillissement, maladie d'Alzheimer ou apparentée notamment. (Confer étude en annexe).

3.6.4 Les autres moyens

Dans le cadre de la transversalité entre les structures de l'Apei, une commission associative des infirmières réfléchit sur les actions de prévention, sur la prise en compte de la douleur.
Les infirmières partagent leurs expériences.

"Les personnes handicapées mentales ont du mal à exprimer leur douleur"

La douleur chronique a été longtemps sous-estimée du fait de sa nature subjective et parce qu'elle est dépourvue de marqueur biologique échappant à toute imagerie conventionnelle. La douleur aiguë ou chronique a longtemps été sous-estimée « Prendre en charge la douleur nécessite d'admettre sa réalité, de connaître les moyens de son soulagement, de considérer la personne dans sa globalité et d'entendre sa plainte » (extrait du programme national de lutte contre la douleur 2002-2005).
L'évaluation de la douleur, par le binôme médecin infirmier (ère) est indispensable : elle porte sur son intensité et ses caractéristiques qualitatives (piqûre, brûlure, étau, élancement, etc.). Cette évaluation doit être poursuivie après la mise en route du traitement jusqu'à la fin du suivi de la personne malade.

Les actions de prévention

La recherche continue d'un mieux-être des personnes nécessite que les professionnels soient informés des actions à mettre en place pour la prévention de certains risques. Les axes sont développés en fonction des évolutions constatées et prévisibles et des problèmes à résoudre, mais il est nécessaire de poursuivre.

Agir sur le lieu de vie des personnes est en effet un pilier de la prévention. Cela implique l'entourage, la famille et les professionnels.

C'est le sens de la recommandation de 2013 du Comité interministériel du handicap d'intégrer dans les projets des établissements médico-sociaux des

programmes d'éducation à la santé.
Les stagiaires infirmiers sont missionnés, en collaboration étroite avec l'infirmière pour développer au cours de chaque stage, un projet de prévention et d'éducation à la santé. Le projet est adapté pour la compréhension des personnes et différents supports peuvent être utilisés : la vidéo, le diaporama adapté, les brochures.

A titre d'exemples :

- En 2017, sensibilisation des personnes et des professionnels au dépistage du cancer colo rectal. Sensibilitation sur les gestes à adopter en cas de canicule, prévention en cas de grippe.
- En 2016, Sensibilisation autour du suivi gynécologique, l'hygiène corporelle...etc
- En 2014, des personnes du Foyer ont participé à l'adaptation du livre blanc de l'Unapei « Pour une santé accessible aux personnes handicapées mentales » et la charte « Romain Jacob ».

La mission accessibilité de Santé publique France a entrepris d'adapter ses supports de prévention et de les réunir sur son site Internet. Le programme a débuté en 2008 par la conception de documents téléchargeables destinés aux sourds et aux malvoyants, sur divers thèmes : la canicule, la grippe, la nutrition, la vaccination... Il présente aussi des films sur le VIH et le tabac réalisés selon une conception universelle et associant texte, dessin animé, pictogrammes et mode de lecture sur mesure. L'Agence Santé publique France a associé des personnes handicapées à ces travaux, un principe fondamental de la prévention.

En 2015, collaboration avec l'INPES pour traduire les messages de prévention.

L'INPES avec le soutien de la CNSA met à disposition en français facile à lire et comprendre ses documents d'éducation pour la santé.

Elle développe une logique d'accessibilité universelle. Les personnes en situation de handicap ont des difficultés pour avoir accès aux soins courants et à la prévention.
Il faut faire participer les personnes handicapées à l'écriture des messages de prévention.

Les documents de l'INPES n'utilisent pas les règles du FALEAC. Ils comportent des dessins et des textes en gros caractères

Les participants de la commission à l'Apei de Lens et environs ont travaillé sur les dangers du tabac pour adapter la brochure.

Cécile Allaire, Chargée de l'accessibilité Publics en situation de handicap. Direction de l'information et de la communication.

La prise en charge de la nutrition

- Adaptation de la texture des repas à chaque résidant tout au long de son séjour.
- Réévaluation en fonction de son état de santé. Si besoin, fractionnement des repas.
- Modification de la texture en fonction des possibilités de déglutition.
- Adaptation en fonction des régimes éventuels (hyposodé, hypocalorique...)
- Compléments alimentaires hyperpotéinés pour certains résidants carencés.
- Information sur l'hygiène alimentaire pour l'ensemble des résidants.
- Formation aux textures modifiées et aux troubles de la déglutation.

Les repas réalisés par les cuisiniers sont élaborés par la diététicienne, elle suit scrupuleusement les prescriptions du médecinet propose des menus en fonction des régimes alimentaires.
Cette pratique contribue à la qualité de l'équilibre alimentaire, des personnes accueillies au Foyer et la diététicienne participe également à la commission restauration.

Les conventions

Pour faciliter l'accès aux soins, des conventions de partenariat sont mises en place depuis

plusieurs années et notamment entre l'Apei de Lens et environs et le Centre Hospitalier de Lens. Un travail avec le secteur psychiatrique a donné lieu à la signature d'une convention entre le Foyer de Vie et le Centre de Soins « Les Marronniers à Bully le Mines ».
Le rapprochement prévoit d'accueillir en priorité les personnes adressées par les médecins intervenant au Foyer. L'équipe du centre de psychothérapie s'engage également, à restituer à la famille et/ou à l'équipe du Foyer, les éléments et les renseignements nécessaires pour assurer le meilleur accompagnement au retour de la personne, au Foyer de Vie.

C'est dans le cadre de leur coopération et des partenariats nécessaires à la continuité des soins et conformément aux priorités de santé publique définies par les tutelles régionales que l'Apei de Lens et environs et le Centre de Psychothérapie « Les Marronniers » établissent cette convention, développant ainsi le partenariat.

La préparation des médicaments au Foyer de Vie est assurée par une pharmacie de ville. Une convention a été signée entre la Pharmacie et le Foyer de Vie Les Glycines, en date du 30 Mai 2016. La convention prévoit l'organisation d'une prestation pharmaceutique qualifiée visant à la sécurisation du circuit du médicament, ainsi qu'au bon usage des médicaments. Une évaluation de la prestation et prévue chaque année. Une convention est signée avec le laboratoire de biologie médicale.

Les pistes d'amélioration attendues au Foyer de Vie les Glycines

(extrait de l'évaluation externe, des comités opérationnels chargés du suivi de la qualité et du Contrat pluriannuel d'objectifs et de Moyens) :

1. Piste d'amélioration n°1 : Le parcours de l'usager
2. Piste d'amélioration n°2 : La vie quotidienne
3. Piste d'amélioration n°3 : Les dépistages
4. Piste d'amélioration n°4 : La prévention en santé
5. Piste d'amélioration n°5 : L'âge et les pathologies associées

- 1.Eviter les ruptures dans le parcours de l'usager
- 2.La vie quotidienne au sein du foyer constitue une expérience de vie sociale, c'est à travers les gestes simples tels que la toilette, les repas.. que s'effectuent l'apprentissage de l'autonomie de la personne…
- 3.Les dépistages doivent se poursuivre.
- 4.Pour être accessible la prévention en santé doit être compréhensible de la personne
- 5.L'avancée en âge des personnes est souvent synonyme de pathologies associées.

- 1.Directeur et responsable qualité
- 2.Directeur et commission de suivi de l'action éducative au quotidien
- 3.Infirmière Médecins Professionnels
- 4.Commission experte Faleac
  Groupe communication au foyer de vie
  Infirmière et stagaires
- 5.Equipe de direction
  Médecins et Infirmière..

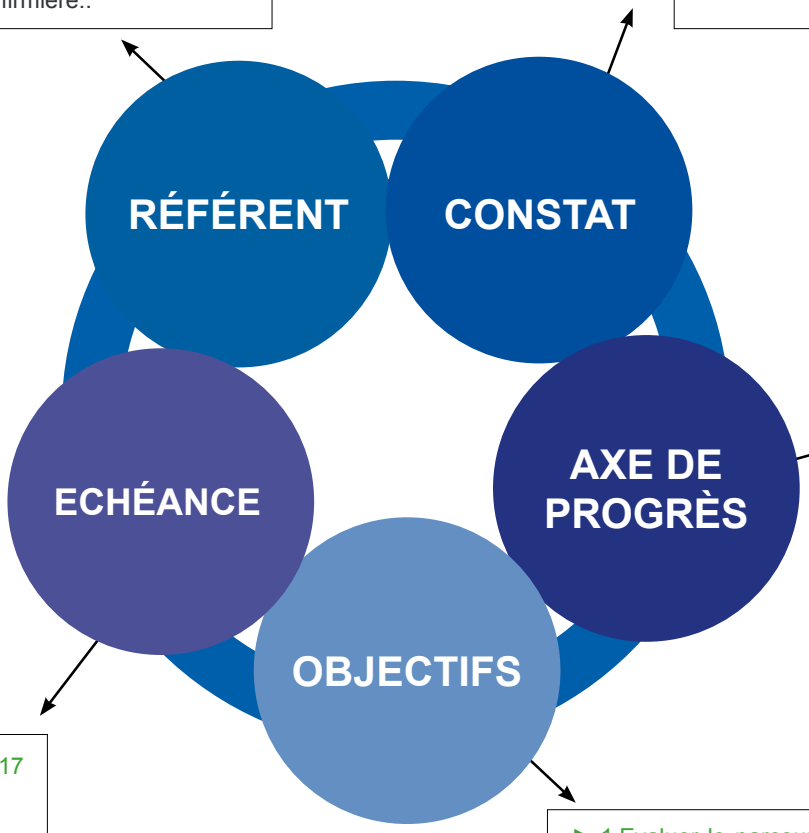

- 1.Système d'information informatisé IMAGO
- 2.Développer les éléments structurants de la vie en collectivité, pour contribuer à la construction et au bien-être de chacun.
- 3.Réaliser les dépistages liés aux cancers
- 4.Développer les supports d'informations accessibles
- 5.Développer les supports d'informations accessibles.

- 1.Septembre 2017
- 2.Janvier 2018
- 3.2017 - 2021
- 4.2017 - 2021
- 5.2017 - 2021.

- 1.Evaluer le parcours de l'usager à partir de son projet personnalisé
- 2.Porter l'attention nécessaire aux soins d'hygiène

  Développer les outils d'évaluation de la vie quotidienne
- 3.Prévenir et guérir
- 4.Accéder à la prévention et à l'information
- 5.Former les professionnels

  Renforcer la connaissance des professionnels aux risques liés au vieillissement..

Dans le cadre de la démarche qualité, liée à l'accompagnement à la Santé de la Personne en Situation de Handicap, l'infirmière a créé un support dans le but de développer l'autonomie et la responsabilité des personnes, quant aux rendez-vous médicaux sur l'extérieur, mais aussi à domicile pour les rendez-vous de bilans sanguins. Il permet aux personnes d'être informées à l'aide d'un support visuel. La création des cartons de rendez-vous a pour objectif d'améliorer la transmission de l'information médicale à la personne soignée et non pas seulement entre professionnels. L'origine du projet provient du comité opérationnel du 13 octobre 2015, celui-ci s'est réuni autour des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'Anesm pour l'accompagnement à la Santé de la Personne en situation de Handicap.

3.7 Les autres moyens mis en œuvres

L'association a opéré des choix stratégiques pour une meilleure cohérence dans la gestion et dans l'organisation de ses établissements et services. Depuis 2010, le Pôle Habitat et Vie Sociale de l'Apei de Lens et environs est constitué du Foyer de Vie « Les Glycines » et du Service d'Accueil de Jour « Le Domaine des Écureuils ».
La proximité géographique entre les deux services facilite cette intégration. Le partage d'activités communes entre les deux publics et les deux services permet de renforcer les liens. Ces activités permettent au public accompagné, aux familles et aux professionnels travaillant dans ces deux structures d'apprendre à se connaitre et d'avoir une meilleure connaissance des uns et des autres, ainsi que de ces deux lieux respectifs.

« Cette proximité est un atout et une force pour la mise en place de projets collectifs importants comme le défilé de mode ou l'organisation de portes ouvertes ou d'événements divers (débats…), ou afin de préparer l'avenir des personnes accompagnées en fonction de leur projet de vie. La mutualisation des moyens humains, matériels et financiers engendre une dynamique et permet de développer des projets innovants (projet de création d'un espace culturel ouvert au public…) et de multiplier les actions qui visent à favoriser la citoyenneté des personnes et leur inclusion dans la vie de la Cité, tout en respectant le projet de vie de chacun. »

Sadek DEGHIMA
Chef de service au Service d'Accueil de Jour « Le Domaine des Ecureuils »

C'est en participant et en développant l'accessibilité à tout pour tous, que les professionnels du Foyer de Vie offrent aux usagers les moyens « d'agir » et « d'exister », en tant que citoyen et personne à part entière.

La culture… de l'inclusion

Pour faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap intellectuel et développer leur rôle dans la société, l'Apei de Lens et environs fait le pari de la culture
L'ouverture de l'espace culturel dans le Parc du Service d'Accueil de Jour partagé avec le public n'a pas de but lucratif mais doit servir de support aux rencontres, dont le principal objectif vise la démocratisation de la culture au service des personnes et de la population, ainsi que le maintien et le développement du lien social.

L'objectif général vise à décliner notre projet culturel avec la population et nos partenaires institutionnels et Associatifs.
L'initiative de ce projet appartient aux personnes

elles-mêmes qui veulent sortir des logiques de compensation du handicap pour passer à une logique d'acteur et de citoyen. Le sens de leur démarche active se préoccupe de la capacité à tous, à **« Vivre Ensemble »** et donc de changer de posture pour regarder les personnes dans leurs capacités culturelles personnelles et collectives.

« Avec l'association Colères du Présent, nous travaillons sur toutes les actions qui peuvent développer l'expression de soi. Depuis plusieurs années, nous sommes en lien avec le Foyer de Vie. Après un travail assez long sur la question des droits de l'homme qui avait donné lieu à un débat, cette année nous lançons un projet d'écriture. Un écrivain a accompagné plusieurs personnes dans la conception d'une fiction conçue par eux et dont le thème-clé est la ville idéale.
Des ateliers écriture, dessin ont été mis en place. Pour donner un cadre à ce projet, nous avons organisé deux débats, sur la ville idéale justement et sur le rapport qu'on a aux lieux de notre histoire. A terme, ces débats vont se poursuivre et s'ouvrir toujours plus au grand public. »

François Annycke
Partenaire du projet

« S'évader du quotidien en établissement à travers l'écriture d'un livre »

Le projet a permis aux personnes de participer à l'écriture d'un livre. Durant les séquences, les participants ont fait appel à leur imaginaire, fait part de leurs émotions. Ce projet d'écriture contribue à valoriser l'image de personnes en situation de handicap, devenues des auteurs.

"Tactique de plomb à Bourgville" a été présenté au public à de nombreuses occasions (fête des 20 ans du Foyer de Vie des Glycines de Grenay, Cabaret des colères à Arras, Marché de Noël de Grenay, Colloque "Alter Altus et ART" organisé par l'Udapei-62 "Personnes en situation de handicap et pratiques artistiques et culturelles". Les personnes ont assisté à des séances de dédicaces au Salon du livre à ARRAS le 1er Mai. Au total ce sont presque 200 exemplaires qui ont été vendus.

L'accès aux informations et à l'expression

Les Débats citoyens… En janvier 2015, les événements de Charlie Hebdo ont secoué la France et la question du droit à l'expression était attaquée. Les personnes accompagnées au Pôle Habitat et Vie Sociale ont décidé de se mobiliser en organisant un débat sur les droits de l'homme pour réfléchir à la question du droit à l'expression.

L'expression au Pôle Habitat et Vie Sociale, ce sont les séances du Conseil de la Vie Sociale, les groupes de paroles, les ateliers journaux des établissements (le relais avenir, le Glycinews, la Voix du SAJ…), la communication en Facile A Lire Et A Comprendre, les interviews, les informations dans les ateliers avec les PEP 62…. S'exprimer est un besoin vital.

Une personne n'est respectée dans sa dignité que si elle est considérée comme pouvant participer elle-même, librement et de façon créative, à la reconnaissance et au développement des références culturelles, à la connaissance, à l'entretien et au développement des œuvres, qui importent pour elles et pour le milieu dans lequel elle vit.

Cela implique une liberté de se référer, ou non, à des communautés culturelles (article 4 de la Déclaration de Fribourg) et de participer à trois niveaux (article 8 de la déclaration de Fribourg) :

1) des communautés culturelles auxquelles elle se réfère,

2) à l'élaboration et à la mise en œuvre de toutes les décisions qui la concernent,
3) à la coopération culturelle, sans considération de frontières.* *Patrice Meyer-Bisch. Observatoire de la diversité et des droits culturels www. Institut Interdisciplinaire d'Éthique et des Droits de l'Homme (IIEDH) et Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie www.unifr.ch/iiedh*

Accès aux loisirs et aux vacances

Les personnes expriment leurs besoins et envies en termes de loisirs, transferts, vacances et sorties. Des transferts d'une semaine, en groupe restreint de six personnes, sont organisés tout au long de l'année et accompagnés par les professionnels volontaires de l'établissement.

D'autres personnes font le choix de partir en vacances avec un organisme reconnu et habilité à recevoir des personnes en situation de handicap, au cours de la période estivale. Les modalités administratives et financières fixent les conditions d'inscription. Une éducatrice spécialisée coordinatrice aide les personnes à choisir le lieu, à rencontrer les responsables. Au retour, une évaluation du séjour permet de mesurer la satisfaction de la personne.

C'est l'occasion pour tous, de quitter pour un temps l'institution et de se retrouver en petit groupe, dans un univers privilégié.

Le Séjour Parrainage

Dans le cadre du Parrainage de la ville de Grenay « associer une ou un jeune du C.A.J (marraine ou parrain) avec une personne âgée ou en situation de handicap (filleul-le) », trois personnes du foyer ont été parrainées. L'objectif est de se rencontrer, de se retrouver et d'échanger lors d'une sortie culturelle, ou de loisirs. Le rôle de la marraine ou du parrain est d'accompagner leur filleul(le) lors des animations, de renforcer les liens intergénérationnels.

Séjour avril 2017 à Ouffières en Suisse Normande

Durant les périodes de vacances scolaires, des animations et sorties diverses, dans les musées, au cinéma, au zoo, visites de fermes, rencontres d'autres établissements, sorties en Belgique, à Paris, dans les parcs de jeux, à la pêche…. etc., ponctuent les journées. Les demandes sont préalablement formulées par les résidants, dans les groupes d'expression organisés chaque semaine. Une préparation rigoureuse est nécessaire pour satisfaire les demandes des usagers et l'organisation du service. L'éducatrice coordinatrice repère et anticipe les démarches. Pour répondre aux souhaits de l'ensemble des personnes, tout au long de l'année, une participation de 25 € par personne est demandée à chaque période des vacances de décembre, de février, d'avril et d'été.
Des séjours de rupture permettent de rompre avec des modes de vie et des habitudes liées à la collectivité. Ces temps sont organisés à la demande de la personne qui souhaite se distancier de la vie au Foyer. Une collaboration avec un autre Foyer de Vie permet sur la base d'une convention signée d'accueillir une autre personne.

Accès au spectacle

DES SPÉCTACLES POUR TOUS À GRENAY

Merci à toute l'équipe de Ronny et de la médiathèque estaminet…
Rendre accessible la culture au plus grand nombre en mêlant ateliers, créations et diffusions dans les différentes disciplines artistiques, voilà l'objectif que s'est fixé l'espace culturel Ronny Coutteure.

Plusieurs festivals cette année : FestiRonny, le rendez-vous incontournable de l'humour en février, FestiFolk en mars pour découvrir les musiques traditionnelles et le rendez-vous spécial jeune public avec Mom'en mai. A ne pas rater également la R'vue le 1er mardi de chaque mois et nos rendez-vous mensuels avec CinéLudik et CinéSandwichs.

C'est cela les spectacles et la culture à Grenay !
La salle Ronny Coutteure est un lieu exceptionnel pour les résidants. Ces derniers apprécient de s'y rendre et apprécient les spectacles. La R'vue est un rendez vous incontournable, une fois par mois le mardi soir, c'est aussi l'occasion d'échanger avec la population de Grenay. Ils sont spectateurs mais aussi acteurs.

Colette LHOUSSAINE

Accès à la culture du bassin minier

LE FOOTBALL…UNE CULTURE POPULAIRE

Le cas du Racing Club de Lens constitue presque une sorte d'archétype, au sens où il est à la fois lieu de production et vecteur de diffusion de cette image du « footballeur-mineur », qui participe aujourd'hui de sa propre identité et des représentations collectives qui lui sont associées.

HOMMAGE

Magnifique hommage du stade Bollaert aux 1099 mineurs morts à la mine le 10 mars 1906, lors de la catastrophe de Courrières. A l'occasion du match Lens - Clermont, les supporters lensois sont appelés à marquer le coup. Toujours présent pour leur équipe favorite, nos supporters se sont donc barrés le visage d'une discrète marque noire. Les frissons se sont accentués lorsque le stade a repris les Corons à cappella et les joueurs réunis autour du rond central. Un grand moment d'émotion, avant d'apprécier le match et d'encourager les joueurs.

LES GLYCINES À BOLLAERT

Depuis 20 ans les résidants du Foyer Les Glycines assistent à chaque match du R.C.L.
Ils ont été de toutes les aventures, descente en ligue 2, montée en ligue 1, le titre de champion de France en 98 et même une finale de coupe de la ligue au Stade de France. Fidèle parmi les fidèles, les Sang et Or pourront compter sur les encouragements des usagers encore pendant de nombreuses années.
Mais un match à Bollaert sans frites saucisses n'aurait pas la même saveur pour leur accompagnatrice.

L'accès aux activités physiques et sportives avec nos partenaires

Le rôle de l'institution sportive comme celui des collectivités territoriales, municipalités ou service de l'État Jeunesse et Sports, s'avère primordial pour offrir aux sportifs les moyens de compenser au mieux leur handicap en valorisant leur image sociale notamment par une proposition de contenus adaptés qui leur permette d'agir avec l'aide si nécessaire de professionnels formés. Ces derniers sont dans ce cadre irremplaçable pour la reconnaissance d'une activité dont le discours souligne les bienfaits pour les personnes handicapées.

Le club est né en juillet 1995, au Foyer Les Glycines où est situé son siège. Il tire son nom du fait qu'à sa création les sportifs étaient issus de 4 établissements de l'Apei de Lens.
Il compte cette saison 99 licenciés.
L'A.S. "Les Forces 4" est affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté, fédération multisports, qui a pour mission d'offrir à toute personne déficiente intellectuelle ou atteinte de troubles psychiques, quels que soient ses désirs, ses capacités et ses besoins, la possibilité de vivre la passion du sport de son choix dans un environnement voué à son plaisir, sa performance, sa sécurité et à l'exercice de sa citoyenneté.

En cohérence avec la politique fédérale, le club porte les valeurs du Sport Adapté, permettant de s'intégrer et de s'épanouir par le biais d'une pratique sportive authentique.

L'activité physique est pour nos sportifs source de plaisir mais aussi facteur d'évolution et fait partie de leur projet de vie.

Outre la recherche de la performance (pour nos boulistes qui pratiquent au niveau régional et national), le sport donne à tous le goût de l'effort, le dépassement de soi dans le respect de l'autre et des règles.
Le calendrier départemental est riche de propositions, et que ce soit dans la compétition, les activités sportives de loisirs ou les activités motrices (secteur propre de notre fédération), chaque rencontre est pour chacun l'opportunité de se fixer un objectif, de développer un projet de valoriser des efforts comme le souligne la devise fédérale : « A chacun son défi !».

Le club se veut résolument acteur du mouvement fédéral en s'impliquant dans les instances départementales et en organisant chaque année plusieurs rencontres (activités motrices et pétanque à Grenay, randonnée à Aix-Noulette). Il est soutenu, dans ses actions et ses objectifs, par des bénévoles (parents, amis, professionnels), par l'Apei de Lens et les établissements où résident certains des sportifs.
Il est reconnu et soutenu en tant qu'association Grenaysienne par la municipalité de Grenay, (attribution d'une subvention, mise à disposition de salles, aide matérielle des services techniques).

Le club remercie ses sportifs qui le dynamise par leur volonté de faire et l'enthousiasme montré tant à l'entraînement que lors des rencontres. Ce sont eux qui le poussent à œuvrer pour leur reconnaissance et pour montrer à tous que le handicap n'annule pas la capacité d'agir.

Annie PONCHEL

Comme tous les sportifs, ceux du sport adapté sont licenciés. La licence leur permet une véritable pratique sportive toute l'année au sein d'une fédération officielle et reconnue dans différents secteurs. Le sport adapté permet aux personnes handicapées de s'investir dans des pratiques sportives, correspondant à leurs désirs et leurs besoins. Le calendrier annuel prévoit des compétitions au niveau Départemental, Régional ou National. Les activités pratiquées sont : La pétanque, la randonnée, les activités motrices et l'équitation.

Des manifestations festives et des temps forts rythment l'année

De nombreuses manifestations festives rythment la vie au Foyer et sont l'occasion de nombreuses rencontres.

- La Fête des Foyers
- Les Fêtes de fin d'année
- Les Feux de la Saint-jean
- Le Téléthon
- Les anniversaires
- L'assemblée générale de l'association
- La cérémonie des vœux
- etc.

La route du Louvre

Créé en 2006 par Jean-François Caron, Maire de Loos-en-Gohelle et Philippe Lamblin, président de la Ligue Nord-Pas-de-Calais d'athlétisme, la Route du Louvre, marathon international, symbolise le rapprochement de deux territoires qui relie Lille à Lens. Il permet de découvrir un patrimoine fort divers, sous un concept original : celui du sport et de la fête. Un événement sportif et festif pour tous !

L'établissement participe aux différents temps forts au sein de la commune.

Le Marché de Noel à Grenay

Participer au marché de Noël demande une implication dans la réalisation de diverses décorations artisanales réalisées par les personnes, accompagnés de professionnels : porte-couvert en feutrine, gaufres, bonhomme de neige, boîte à bijoux.
Un rendez-vous annuel que les résidants ne manqueraient pas.

3.8 Accompagnement en fin de vie

L'Apei de Lens et environs a souhaité, en ouvrant l'unité des Goélands, développer un accueil adapté aux besoins de personnes vieillissantes et à l'évolution de ces besoins au cours de l'avancée en âge.

L'association milite aussi pour le droit des personnes handicapées à mourir chez elles et donc, dans le cas de personnes accueillies en établissement, à pouvoir mourir dans leur foyer. Ainsi, les professionnels de l'unité sont confrontés à l'émergence de pathologies liées au vieillissement comme la maladie d'Alzheimer ou apparentée, et à des situations de fin de vie.

La fin de vie est un processus irréversible qui oblige à envisager l'imminence de ruptures. Ces situations se caractérisent souvent par des excès de souffrance et de violences ressenties. Une dynamique transdisciplinaire s'impose. Elle associe dans un projet partagé, tous les intervenants concernés, y compris les proches de la personne malade, et bien sûr la personne elle-même.

Le décret n° 2006-122, du 6 février 2006, relatif au contenu du projet d'établissement exige désormais un volet relatif aux soins palliatifs

Cette perspective a été envisagée par le biais d'une formation à l'accompagnement en fin de vie, des professionnels travaillant auprès d'un public adulte vieillissant. En effet, le soin de confort est une pratique quotidienne, la notion de soins palliatifs introduits la notion de la mort possible et cette dimension n'est pas naturelle, pour les professionnels du Foyer. Cet accompagnement s'organise avec l'aide du réseau CESAME et des unités mobiles de soins palliatifs.

En développant ces moyens de partenariat, nous nous efforçons de préserver la meilleure qualité de vie jusqu'au décès de la personne, en intégrant certains principes essentiels : la lutte contre la douleur, ainsi que la prise en considération des problèmes psychologiques, sociaux et spirituels.

Trois personnes sont décédées depuis l'ouverture de l'unité des Goélands, les professionnels et les résidants ont donc eu à affronter des situations de fin de vie. De plus, les professionnels sont conscients qu'ils seront confrontés à d'autres décès, et que cette confrontation à la mort sera d'autant plus présente qu'ils accompagnent des personnes vieillissantes. Les trois personnes décédées étaient atteintes de pathologies qui engageaient leur pronostic vital à plus ou moins long terme, il ne s'agissait donc pas de décès soudains et l'accompagnement en fin de vie de ces personnes s'est déroulé sur plusieurs mois. L'une des personnes est décédée à l'hôpital, mais elle n'a été hospitalisée que dans les tous derniers temps qui ont précédé son décès ; l'équipe, sa famille et son médecin traitant ont fait en sorte qu'elle puisse rester le plus longtemps possible dans le lieu de vie, et elle n'a été hospitalisée que lorsque son état a nécessité des soins qui ne pouvaient être dispensés qu'à l'hôpital. L'autre personne est décédée dans l'unité, et dans sa chambre.

Les proches, l'entourage de la personne et les professionnels doivent être soutenus dans cette démarche. (Confer étude s'adapter à leur vie en annexe).
L'équipe des Goélands a su mettre en œuvre un accompagnement du vieillissement des personnes handicapées qui s'adapte à l'évolution des besoins de ces personnes au fil de leur avancée en âge, à l'émergence de pathologies liées au vieillissement, et cet accompagnement se poursuit jusqu'à la fin de vie. Nous avons même pu observer qu'il se poursuit au-delà du décès : par un travail de mémoire, et par l'accompagnement du travail de deuil des proches (amis et famille). Ainsi la mort ne constitue pas un tabou, et les personnes accueillies peuvent se projeter dans leur propre

mort et être rassurées sur les conditions dans lesquelles elles seront amenées à vivre les derniers temps de leur vie. Soulignons que l'équipe n'accomplit pas ce travail seule, que ce soit pour l'accompagnement des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou pour les situations de fin de vie : elle bénéficie d'un réseau dense de partenaires sociaux, médicosociaux et médicaux, et cet étayage est essentiel.

3.9 Les limites de notre action

Une convention de partenariat a été signée entre l'Apei de Lens et environs et les EHPAD de Méricourt et de Sallaumines qui ont toutes les deux ouvert une Unité de Vie pour Personne Handicapée Agée (UVPHA).

L'accueil dans ces unités spécialisées est une des réponses apportée à la personne vieillissante lorsque son projet de vie a évolué est devient en inadéquation avec le projet de l'unité Les Goélands.

« Il faut à l'homme un projet dont il connaît les limites. Il ne faut une protection par laquelle il s'illimite facticement »

A. Dumas

LES MOYENS D'ACTION

4.1 Les ressources humaines

A chaque compétence est associée un savoir, un modèle théorique. Un savoir-faire, un outil pratique et un savoir être, qualités relationnelles et comportementales. Il est impossible de pouvoir disposer de toutes les compétences, en un même lieu ou chez une même personne.

Dès lors, il faut créer des réseaux de compétences. Consulter celui qui est le plus compétent pour répondre aux questions qui se posent.

La réussite du projet de chacun des résidants et la réalisation des objectifs s'accomplissent avec un certain nombre de moyens humains.

Des professionnels aux compétences multiples et variées, capables de mettre en application des actions d'accompagnement et d'activités adaptées.

Le recrutement des professionnels

Chaque nouvelle embauche fait l'objet d'une étude particulière. Les postulants se soumettent à des entretiens et des tests techniques. Le recrutement d'un professionnel à l'Apei de Lens et environs est formalisé par une procédure. *(Procédure de recrutement, en annexe)*

Monsieur Jacques BRELOT, Président de l'association reçoit en janvier, l'ensemble des professionnels recrutés en contrat à durée indéterminée, au cours de l'année précédente.

Avec le Directeur Général et les directeurs des structures et la Responsable des ressources humaines, c'est l'occasion pour les uns et les autres d'échanger les vœux pour l'année mais surtout de faire connaissance. Les nouveaux professionnels mettent ainsi un visage sur les noms qu'ils lisent au bas de leur contrat de travail et les responsables Associatifs peuvent ainsi échanger sur les projets, avec leurs nouveaux collaborateurs.

La Convention Collective

Les salariés sont employés par l'Apei de Lens et environs et relèvent de la convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes handicapées et inadaptées du 15 Mars 1966. La mise à jour de la convention collective CCN 66 est régulière.

4.1.1 Le personnel salarié

Les missions des professionnels

Le Directeur a pour mission la direction de l'établissement : « Foyer de Vie Les Glycines », en vertu des pouvoirs délégués par le conseil d'administration en la personne du Président et, par délégation du Directeur Général de l'Association. Conformément au décret N°2007-221 du 19 février 2007, un document unique de délégation est rédigé. Ce document est également présenté aux autorités publiques qui ont délivré l'autorisation de l'établissement, ainsi qu'au Conseil de la Vie Sociale.

Le Directeur agit par délégation et sous l'autorité du Directeur général de l'association et engage sa responsabilité permanente devant celui-ci pour toutes ses actions ou celles de ses subordonnées. Il exerce donc cette fonction, dans un esprit de loyauté totale et de fidélité vis-à-vis de l'association, de ses objectifs et de ses dirigeants. Le périmètre d'intervention des directeurs a été modifié donnant lieu à un regroupement des établissements et des services en pôles d'intervention. Depuis mai 2010, le Pôle Habitat et Vie Sociale de l'Apei de Lens et environs est constitué du Foyer de Vie « Les Glycines » à Grenay et du Service d'Accueil de Jour « Le Domaine des Ecureuils » à Bully-les-Mines.

Le comité de pilotage permet au directeur de rendre compte aux instances dirigeantes de sa gestion, de son organisation et de l'administration des structures et des projets, dont il a la responsabilité.

Le rapprochement des deux établissements permet une dynamique transversale et une mutualisation des moyens !

Le bon fonctionnement de l'équipe est basé sur la communication. C'est la garantie pour chacun de pouvoir compter sur les autres comme relais face à des problématiques ou à des moments difficiles, afin d'offrir aux personnes accueillies l'accompagnement le plus serein et efficace possible.

Chaque salarié prend part à l'évolution du projet de l'établissement et contribue à faire évoluer la qualité du service.

L'équipe de direction a adapté l'organisation du travail et la répartition des horaires des équipes éducatives, des surveillants de nuit et des services généraux. Le rôle et la place de chacun sont précisés et correspondent aux compétences professionnelles.

L'ensemble de ces opportunités permet d'établir l'indispensable corrélation entre « besoins des personnes » et « rôle et fonction de chaque professionnel ».

(Fiche de poste en annexe)

L'organisation au Foyer de Vie et la mutualisation des moyens et de certaines actions avec le Service d'Accueil de Jour sont une œuvre collective. Elle nécessite la volonté de tous pour organiser, ajuster, mettre en conformité, amener des propositions nouvelles, inventer et adapter les pratiques et les projets, dans le but d'apporter des améliorations dans la qualité de vie des personnes et de leur entourage.

Pour y parvenir, il faut adopter des principes essentiels : le respect, la reconnaissance et le partage des compétences de chacun, dans le but d'être toujours performant. Elle nécessite la volonté de tous pour organiser, ajuster, mettre en conformité, amener des propositions nouvelles, inventer et adapter les pratiques et les projets, dans le but d'apporter des améliorations dans la qualité de vie des personnes et de leur entourage. Pour y parvenir, il faut adopter des principes essentiels : le respect, la reconnaissance et le partage des compétences de chacun, dans le but d'être toujours performant.

L'accueil d'un nouveau professionnel

L'accueil d'un nouveau professionnel dans la structure est formalisé par une rencontre avec le personnel d'encadrement, la directrice et/ou le chef de service.

Il s'agit de décrire à la personne recrutée, les valeurs et la philosophie portées par l'Apei de Lens et environs, de présenter la structure et son fonctionnement et de dresser les grandes lignes et perceptives de travail au Foyer de vie, les missions confiées et les tâches à réaliser. La notion de confidentialité est systématiquement rappelée, pour toute personne entrant dans la structure.
Les documents réglementaires sont remis à la personne, le jour de son arrivée :

- Le contrat de travail
- Le règlement de fonctionnement
- Le règlement intérieur
- Le protocole de la prévention et de la lutte contre la maltraitance à la promotion de la bientraitance
- Les informations relatives à la prévoyance

L'ensemble des outils de la Loi du 2 Janvier 2002 sont présentés. Ils sont mis à la disposition des intervenants, dans la salle de réunion ou à l'affichage.

- Le livret d'accueil des usagers
- La Charte des droits et liberté de la personne accueillie
- Le contrat de séjour et le DIPEC
- Le Conseil de la Vie Sociale
- La liste des personnes qualifiées
- Le Projet d'établissement
- Le rapport de l'évaluation externe

4.1.2 Les effectifs et la qualification du personnel

Le Foyer de vie compte 41.95 ETP (Equivalent temps plein).
Ainsi le Foyer de vie bénéficie d'un ratio d'encadrement de 0,776

4.1.3 Organisation des services

L'organisation du travail des équipes prévoit des temps de concertation et d'échanges.
Les différentes réunions d'équipes sont repérées

Direction - Encadrement	
Directeur	1
Chef de service	1
Administration - Gestion	
Secrétaire	0,80
Comptable	1
Médical – Para médical	
Médecin Psychiatre	0,10
IDE	1
Socio-Educatif	
Educateur Spécialisé Coordinateur du lieu de vie	4
Moniteur éducateur	3
Aide Médico-Psychologique	16,80
Surveillant de nuit qualifié	5
Services généraux	
Agent d'entretien	2
Cuisinier	2
Commis de cuisine	1
Agent de service	1,75
Lingère	1,5
TOTAL	**41,95**

La réunion générale

Elle rassemble l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire et permet une information générale sur le projet institutionnel et sur l'ensemble des aspects organisationnels. Elle permet de dresser le bilan et de définir les perspectives de travail, y compris les démarches d'évaluation de la qualité.
Cette réunion se tient ponctuellement et au rythme de 3 dans l'année : elle se réalise en 2 temps (deux réunions successives avec la moitié du personnel). Un compte rendu est systématiquement remis à chacun des participants.

La réunion d'équipe

Organisée par le chef de service qui en assure l'animation, la réunion de régulation rassemble les professionnels du lieu de vie. Elle permet de faire le point en équipe sur les actions menées et de planifier les actions à prévoir. C'est l'occasion pour les membres de l'équipe éducative

d'évoquer les difficultés et de rechercher les axes d'amélioration à envisager. Elle permet d'aborder les problématiques liées à l'accompagnement, l'organisation matérielle des activités, le recours nécessaire à des partenaires extérieurs ou aux familles....

C'est aussi dans ce cadre que sont abordées les questions relatives au fonctionnement du service : les objectifs de l'accompagnement, l'éthique professionnelle, les besoins de formation continue ou ponctuelle. Cette réunion de régulation est l'instance de débat et d'échanges sur les pratiques professionnelles. L'analyse de la pratique permet à chacun d'exprimer ses interrogations et ses ressentis. La directrice et/ou le médecin psychiatre participe occasionnellement à cette réunion de régulation, lorsqu'une problématique particulière, le nécessite.

La réunion de régulation nécessite la préparation d'un ordre du jour et le rendu compte dans un cahier, des décisions prises en équipe. C'est un temps privilégié pour les professionnels dans la distanciation des problèmes rencontrés. C'est un outil de management privilégié et un levier pour prévenir d'éventuelles situations de maltraitance.

La démarche de bientraitance exige à la fois une réflexion collective sur les pratiques pour une prise de recul régulière des professionnels, et une mise en acte rigoureuse des mesures que la réflexion collective a mûries et préconise pour améliorer les pratiques : culture de questionnement permanent.

Extrait des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ANESM

Les réunions d'évaluation du projet personnalisé

Sur une période de deux ans, chacune des 50 personnes voit son projet personnalisé actualisé, voir modifié, ou ajusté. La réunion de projet personnalisé, appelée communément « réunion de PP », fait l'objet d'une préparation particulière et respecte la méthodologie appliquée au Foyer de Vie. (Confer méthodologie en annexe). Cette réunion concerne l'équipe pluridisciplinaire. Une évolution marquante a été opérée avec la présence de la personne concernée à la fin de la réunion. La personne prend ainsi connaissance des éléments échangés, elle réaffirme ses volontés. Ce moment est capital pour la personne où rien ne peut être décidé sans elle.

Les réunions de service

Pour chacun des services, une réunion mensuelle ou bimensuelle est prévue (service administratif et comptable, cuisiniers, surveillants de nuit, services généraux et d'entretien), avec la directrice et/ou le chef de service. La qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes dépend de l'organisation de chacun de ces services, des prestations fournies et des modalités retenues pour garantir la qualité de ces prestations. Ces réunions permettent aux professionnels d'être participants aux évolutions de la structure et servent à échanger sur les pratiques professionnelles.
La directrice, le chef de service sont garants du « climat social » et sont attentifs aux situations particulières.

Les conditions préalables au bon fonctionnement du Foyer sont :

- L'organisation et l'animation des différentes instances représentatives du personnel et des usagers. (DP, CHSCT, CVS)
- L'information et la parole donnée aux professionnels, aux personnes, aux familles et aux partenaires.
- La politique de gestion des ressources humaines, menée en concertation avec la responsable des ressources humaines et le directeur général.

Les problèmes et/ou dysfonctionnements doivent être repérés et traités et peuvent à l'occasion, nécessiter un entretien avec la personne ou l'équipe. La supervision concerne à la fois le traitement des situations problématiques mais il est tout aussi indispensable, de repérer les

situations et actions à encourager et à valoriser.

L'évaluation interne des compétences

L'entretien individuel est un acte de management, il met en scène le salarié et son supérieur hiérarchique. L'objectif est de définir l'ajustement futur des contributions du salarié au projet de l'association et de l'établissement, compte tenu de sa contribution actuelle. L'entretien est un outil de gestion des carrières et des compétences et un outil utile, au plan de formation. Il sert le salarié dans la mise en perspective de sa carrière professionnelle et lui permet d'exprimer ses souhaits, attentes et besoins vis-à-vis de sa situation au travail.

Cet aspect du management des ressources humaines est inscrit dans le cadre de la démarche qualité et s'appuie sur les fiches de poste, dans chacun des établissements de l'Apei de Lens et environs et au Foyer de Vie « les Glycines ».

4.1.4 L'Organigramme

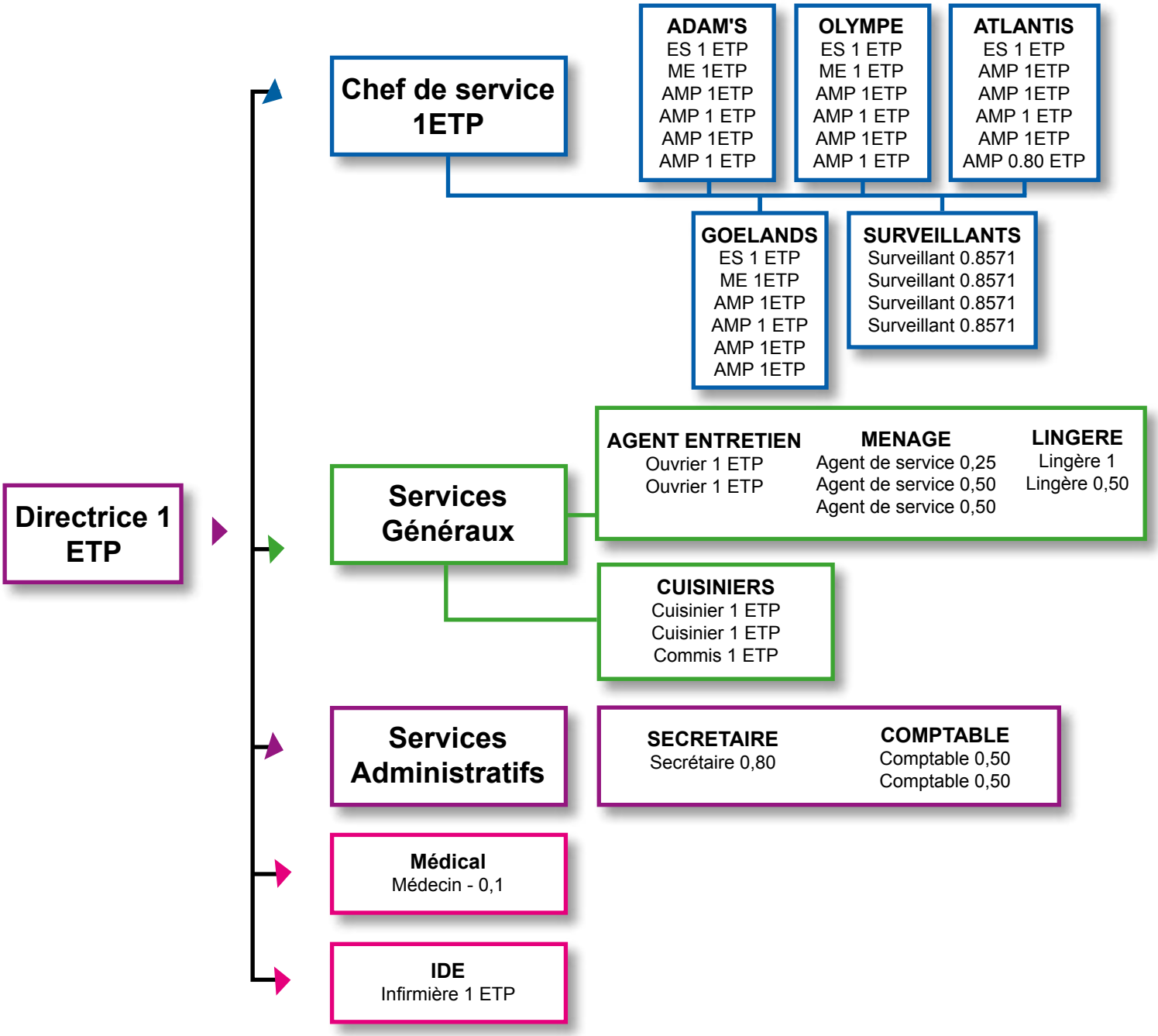

4.2 Les intervenants extérieurs

Un réseau diversifié permet de répondre aux exigences des objectifs médicaux et paramédicaux : prestataires libéraux, médecins référents, kinésithérapeutes, orthophonistes, infirmiers, pédicures, service d'aide à domicile, centre de soins psychiatrique, de rééducation. Une diététicienne de la société Dupont Restauration apporte son soutien à l'équipe de cuisine. D'autres professionnels partagent leurs compétences et animent certaines activités comme le sport collectif, la musique, la gym douce... . Des instituteurs proposent de développer et/ou de maintenir les aptitudes cognitives, au travers de supports et d'outils pédagogiques.

Les groupes de réflexion et d'échange
Le réseau accueil temporaire.

L'équipe de direction et les éducatrices spécialisées coordinatrices participent au réseau de promotion de l'accueil temporaire regroupant partenaires Associatifs, organismes publics et représentants administratifs. Celui-ci a pour objet d'encourager toute action susceptible de structurer et promouvoir l'acueil temporaire ainsi que d'en garantir le bon fonctionnement. Le CREAI est en charge de l'animation de ce réseau et contribue ainsi à la mis en oeuvre d'actions de communication, de formation et d'évaluation.

La collaboration des intervenants vient renforcer les connaissances et la réflexion des équipes. Des temps d'échanges et d'expériences partagées, ont pu être organisés et proposés aux professionnels du Foyer. Cette dynamique doit s'inscrire dans le temps.

4.3 Les bénévoles et les stagiaires

La participation et le concours de plusieurs personnes bénévoles complètent les dispositifs mis en place par les professionnels, dans l'organisation des activités. La personne bénévole intervient dans le cadre collectif et doit avoir un projet d'intervention. De cette manière, la personne bénévole contribue à développer le bien-être, les réponses aux besoins, l'autonomie et l'insertion de chacune des personnes. Sa participation ponctuelle offre l'occasion d'une relation « tiers » avec l'usager et en particulier pour les personnes privées de liens familiaux. Relation qui permet de porter un regard attentif et un état d'esprit de bienveillance vis-à-vis des personnes accompagnées. La personne bénévole s'engage à respecter les valeurs associatives, au travers d'une convention de bénévolat, qu'elle signe.

Soucieux du renouvellement des compétences, l'ensemble des équipes du Foyer de Vie, accueille régulièrement des stagiaires des différentes écoles ou instituts de formation de la région, s'agissant de tous les métiers représentés. Cette volonté d'accueillir et de participer à la formation des futurs professionnels engage les équipes, dans la mise « en exploration » de leurs interventions, c'est le moyen de redéfinir son positionnement professionnel et de repenser le modèle d'accompagnement. Cette démarche volontaire tend à modifier les attitudes de chacun et force les interrogations sur l'évolution des métiers et des pratiques. Ainsi pensé, l'accueil du stagiaire donne lieu, à des bénéfices partagés. En collaborant à l'évaluation du stagiaire, le professionnel peut aussi s'exercer et participer ensuite, au jury des examens ou du diplôme d'état.

Il peut être amené à intervenir dans les centres de formation pour faire le lien entre la théorie et la pratique.

Une procédure d'accueil des stagiaires permet de repérer les préalables indispensables avant la mise en situation.

Elle permet d'évaluer :

- La motivation à intégrer une équipe et l'établissement,
- Les objectifs de stage,
- Le positionnement du stagiaire et son rôle vis-

à-vis de la population accueillie et des familles. Un livret d'accueil est remis au stagiaire. Il permet à celui-ci, d'identifier l'ensemble des procédures et aspects réglementaires à respecter. Il contient l'ensemble des informations utiles sur l'Association et l'établissement. Il comprend une note de synthèse qui est remplie pas le stagiaire à l'issue de son stage, cette note participe à l'amélioration continue de la qualité. Le chef de service fixe un rendez-vous avec le stagiaire. C'est au cours de cet échange qu'est confirmé ou non l'accueil du postulant. Cette rencontre permet aussi de définir les modalités administratives et réglementaires et la signature de la convention de stage.

Le stagiaire répond pleinement aux besoins des personnes et aux exigences du projet d'établissement. Pendant sa période de stage, il est guidé par un tuteur. Le chef de service est attentif à l'évolution du stagiaire. Le respect de la confidentialité des informations est une règle incontournable et sa transgression est sanctionnée.

L'ensemble des actions des bénévoles et stagiaires induit des regards plus occasionnels et il peut être également sources de questionnement et d'enrichissement pour les professionnels.

Paroles de stagiaires

« Cécile, je suis âgée de 24 ans, je suis actuellement étudiante en Master 2 Management des Organisations Sanitaires, Sociales et Médico-sociales au sein de l'Institut Universitaire Santé Social de l'Université Catholique de Lille. Cette formation a pour objectif de former de futurs cadres dirigeants dans le secteur de la santé, du social et du médico-social. Dans le cadre de ma cinquième année de formation j'effectue un stage en alternance avec l'école, depuis mars 2015 et jusque fin février 2016 au Foyer de Vie les Glycines. Ce stage est très enrichissant et sera déterminant pour la suite de ma vie professionnelle.Il m'a permis de mieux comprendre les spécificités de l'accompagnement des personnes. Puis, cela m'a permis de comprendre le fonctionnement d'un établissement médico-social ainsi que l'environnement avec lequel il interagit. Je retiendrai notamment l'importance du travail en partenariat et en réseau. Il est important de s'ouvrir aux autres car la diversité des acteurs engendre la richesse des expertises ce qui permet de s'appuyer sur la force des uns et profiter des talents de tous ». Un moment fort : »

Au cours de mon stage j'ai organisé un groupe de travail, avec les professionnels, qui avait pour objet d'échanger sur l'accompagnement de la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer avec deux personnes ressources spécialisées dans le domaine. J'ai pu mesurer les bénéfices que ce genre de rencontre pouvait amener. En effet, j'ai apprécié voir l'échange de connaissances, de savoir et de compétences entre les personnes, cela m'a permis de comprendre que ces moments formalisés sont créateurs de richesses tant pour les professionnels que pour les personnes accompagnées, ils permettent, qu'ensemble, nous trouvons des solutions afin de renforcer l'accompagnement ».

Luc est responsable « Point Chaud » à Carrefour Market de Vendin-les-Béthune. Après 25 ans de grande distribution, Luc envisage une nouvelle orientation professionnelle. Le domaine du social l'attire. Il entreprend ses recherches sur les différents métiers. La description du métier d'Aide-Médico Psychologique correspond aux attentes de son projet professionnel. Il fait la demande du Fongécif ce qui lui permet de suivre une formation qualifiante et diplômante. Luc passe le concours. Il entre en formation d'Aide-Médico Psychologique en octobre 2015 à l'Institut Régional du Travail Social de Loos. Luc est stagiaire au foyer de vie Les Glycines « Les Goélands ». Dans le cadre de sa formation, il doit réaliser un projet d'animation. Luc l'a bien compris il faut de l'originalité !
Luc est passionné de course à pied. Il est adhérent à l'association TEAM Running Raid Multisports à Annezin. Il se projette d'emmener les usagers en randonnée. Il utilise les réseaux sociaux. Et en un clic, de nombreuses personnes lui répondent favorablement. Il prend contact auprès de l'I.E.M Sevigné de Béthune et le Comité Départementale de la randonnée qui dépend de la maison des Sports à Angres. Ces deux partenaires lui prêtent une goélette chacun. Son projet attire l'attention de

son club. Ses amis lui proposeront spontanément leur aide pour accompagner les usagers pour la randonnée.

Luc propose son projet en réunion d'équipe. Il sensibilise les usagers à son projet qui est d'accéder à la randonnée malgré leur situation de handicap grâce à des personnes passionnées. Il s'assure que leur état de santé soit compatible. L'aventure avec les usagers et les professionnels de l'unité Les Goélands prend son envol. Fabienne, François, Marc, Christiane et Bruno sont motivés. Ils apprécient et accordent leur confiance lors les séances d'entraînement. Ils y prennent beaucoup de plaisir.

Tiffaine est élève infirmière en 2ème année : J'ai découvert les usagers qui y vivent tout au long de l'année, pour moi c'était une première et j'ai apprécié le contact que j'ai pu avoir avec eux, que ce soit pour les soins mais également pour les diverses activités menées au sein du foyer, ainsi que lors des repas. J'ai apprécié les responsabilités qui m'ont été confiées tout au long de mes cinq semaines de stage, tout en restant bien évidemment encadrée. L'accueil du personnel ne m'a pas laissé indifférente, en outre : l'infirmière plutôt coordinatrice dans cette structure, m'a permis de découvrir une autre facette de celle-ci. En effet, en comparaison avec mes autres stages ou l'IDE faisait beaucoup de soins techniques comme les injections, réfection de pansement, prise de sang ou encore pose de perfusion. J'ai été plutôt étonné de voir qu'il n'y avait pas çà au foyer.
Cependant, il y a tout de même d'autres actes très intéressants comme les soins relationnels extrêmement important dans un foyer de vie afin de pouvoir par exemple monter les projets de vie des usagers, l'administratif; classer, ranger, archiver les dossiers des patients, une tâche non négligeable que je n'avais pas perçue lors de mes stages précédents. Beaucoup de connaissances sont mobilisées, en effet la pharmacologie et les différentes pathologies sont indispensables à connaitre non seulement quand le médecin vient mais également afin de comprendre les comportements des usagers.
D'une façon globale, j'ai été plutôt agréablement surprise de l'intérêt que le personnel puisse nous porter. En effet, il est arrivé à plusieurs reprises que l'on vienne me voir en me demandant comment se passait mon stage… Une approche plus ''humaine'' que celle dont j'ai pu être témoin dans d'autre lieu de stage ou les stagiaires étaient plutôt ''invisibles''.

Sophie stagiaire éducatrice de jeunes enfants : Ce stage m'a amené à découvrir le secteur du handicap et à dépasser mes appréhensions. Cela m'a donnée l'occasion d'évoluer. En effet, je me suis rendue compte que j'avais avant tout une personne face à moi qui avait envie d'entrer en relation. C'était à moi de trouver les moyens pour que se crée cette relation et qu'elle perdure. Cela a donc été une aventure humaine remplie d'émotions. Quand on s'implique totalement dans leur quotidien, que l'on partage avec eux leurs activités, leurs découvertes, leurs émotions, c'est parfois déstabilisant mais tellement enrichissant. En tant que futur travailleur social, ce stage m'a donnée à avoir une vision plus globale de l'accueil des personnes en situation de handicap.
En effet, cela m'a permis de mieux appréhender l'importance du travail en partenariat autour d'un projet commun. J'ai également constaté la mise en œuvre des lois, notamment dans la démarche d'affirmation et de promotion des droits des usagers. J'ai réalisé aussi la place donnée au résidant et comment ses besoins étaient pris en compte. Dans le cadre de ses missions, le foyer de vie prend en charge les usagers dans leur vie quotidienne et les accompagne dans l'exercice de leur citoyenneté. Je fais le parallèle avec un exposé sur lequel j'avais travaillé en début de formation. Cet exposé sur Freinet, chère à Laurent OTT m'avait permis d'aborder la notion de pédagogie sociale.*
On relève, en effet, ici, « la constance du lieu et du temps de l'accueil, l'engagement dans la durée des relations établies, l'ouverture au collectif, l'encouragement à l'initiative sociale et citoyenne, le développement d'activités favorisant l'expression de soi et la coopération dans le groupe ». Ott Laurent, « Pédagogie Freinet et pédagogie sociale », Journal du droit des jeunes, 2/2009 (N° 282), p. 26-27)

4.4 La formation

La formation est une des préoccupations majeures du secteur. Le plan de formation est un outil essentiel de la gestion des ressources humaines. Il permet une gestion des compétences des professionnels en lien avec le projet institutionnel, mais il permet également de développer les savoirs sur demande individuelle, en lien avec l'activité exercée.
Cette gestion du plan annuel de formation répond aux besoins des professionnels de manière participative et recueille l'avis des instances représentatives du personnel. (Comité d'entreprise et délégués du personnel)

L'objectif des formations consiste à placer les professionnels en recherche, afin qu'ils s'interrogent sur leurs pratiques et leur implication.

Une participation aux colloques est proposée par l'équipe de direction, aux professionnels intéressés, ou à l'initiative du professionnel lui-même. Ces formations sont en lien direct avec le quotidien des professionnels et sont l'occasion " "d'échapper à la routine et de prendre du recul", face aux situations qui peuvent paraître difficiles. A titre d'exemples :

- La vie affective et sexuelle des personnes handicapées,
- La méthode « Facile A Lire et A Comprendre »,
- La formation au logo S3A,
- La bientraitance,
- Colloque ALTER, ALTUS et ART,
- Quelle place pour les émotions en éthique du soin ?
- Face aux défis de la communication avec les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer,
- Journées nationales de formations des professionnels des MAS, FAM et Foyers de Vie,
- Etc.

Des stages et des regards croisés s'opèrent avec le secteur des personnes âgées. L'unité de vie Les Goélands est susceptible d'accompagner des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et apparentée. La particularité de cette maladie et la méconnaissance des professionnels face à cela, conduit aujourd'hui à mettre en place des actions spécifiques pour accompagner au mieux les personnes. M. Pascal BLERVAQUE, Infirmier Coordinateur et Mme Raymonde ALEXANDRENNE, Agent de soin à l'Unité de Vie Adaptée de l'EHPAD le Pain d'Alouette de Sallaumines, sont venus échanger leur savoir-faire et leur savoir pour adapter et renforcer la qualité de notre accompagnement en faveur des personnes.

L' analyse des pratiques : Le foyer de vie a saisi le CREAI, Hauts-de-France, afin de mener une analyse de l'accompagnement mis en œuvre dans l'unité "Les Goélands". Ce travail d'analyse se veut avant tout qualitatif. Il s'agit de procéder à une analyse de pratiques en l'inscrivant dans une perspective de recherche sur l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes ou âgées. Il a été mené par une conseillère technique du CREAI sociologue et spécialisée sur la question du vieillissement des personnes handicapées.

D'autres formations répondent aux exigences réglementaires mais ne rentrent pas dans le cadre du plan de formation continue. Il s'agit des formations liées à la sécurité et aux premiers secours. Elles sont organisées à l'initiative du directeur de l'établissement.

Ponctuellement, l'association propose aux professionnels de l'établissement des rencontres aux thématiques diverses. Elles concernent de manière spécifique, certaines catégories de professionnels ou de manière plus générale l'ensemble des catégories professionnelles.

4.5 Le partenariat

Le partenariat est extrêmement développé, que ce soit sur le plan social, culturel, sportif, médico-social ou sanitaire (Confer liste tableau synoptique) et les résidants ont accès aux dispositifs de droit commun. La municipalité de Grenay a désigné un représentant, au collège des membres nommés, au Conseil d'administration de l'Apei de Lens et environs.

Initiée en décembre 2011, la réunion des partenaires au Foyer de Vie et donc au Pôle Habitat et Vie Sociale est devenue une instance incontournable pour « Promouvoir la Citoyenneté », « l'Accès aux Droits » et « Développer l'Intégration et l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap ».
Les rencontres ont lieu 2 à 3 fois dans l'année, au Foyer de Vie.

La culture... de l'inclusion

Une volonté partagée avec nos nombreux partenaires

Le travail en réseau et en partenariat nécessite de travailler en dehors des murs de l'institution. Il repose sur une volonté institutionnelle forte et doit pouvoir se mettre en œuvre dans le cadre d'une dynamique de projets. On ne doit pas perdre à l'esprit la définition du partenariat, qui selon le dictionnaire de l'action sociale, est : « Une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation ».

Principes de cette collaboration avec les partenaires

Il est impossible de pouvoir disposer de toutes les compétences, en un même lieu ou chez une même personne. Dès lors, **il faut créer des réseaux de compétence.** Consulter celui qui est le plus compétent pour répondre aux questions qui se posent.

> ***« La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat ».***
>
> ***Kofi ANNAN***

Toute action a tendance à produire une réciprocité, cette réciprocité doit être entretenue et recherchée pour établir des interactions équilibrées, dans lesquelles chacun trouve son compte. **Les actions** de sensibilisation et de communication, mais aussi les modalités d'intervention des professionnels et des partenaires **peuvent avoir des effets bénéfiques sur la qualité du « vivre ensemble » dans la cité.**

L'environnement est susceptible de pouvoir être plus ouvert et plus accueillant au public des établissements.

L'ouverture de certaines prestations ou actions à des personnes extérieures à l'établissement permet la mixité. Celle-ci s'effectue dans l'intérêt de l'ensemble des publics, en veillant à ce que chacun puisse en tirer bénéfice. Il est important de maintenir une certaine forme de vigilance pour que cette mixité ne se réalise pas au détriment d'une certaine catégorie de public, notamment au regard de son rôle social.

L'accueil intergénérationnel doit permettre que les enfants ou adolescents, leurs parents et les

personnes âgées trouvent un bénéfice éducatif, sur le plan du lien social et relationnel.

C'est en participant et en développant l'accessibilité à tout pour tous, que les professionnels et les partenaires offrent aux Personnes les moyens d' agir et d'exister, en tant que Citoyen et personne à part entière !

Nos différences culturelles nourrissent notre intérêt pour l'autre et donnent envie d'aller à sa rencontre. La diversité de nos actions, de nos compétences et nos différences culturelles, loin de diviser et séparer les hommes, nous oblige à prendre conscience de leur profonde identité. L'inclusion sociale consiste alors à faire en sorte que tous les citoyens aient les moyens de participer en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à leur communauté et à la société…

Atelier jardinage avec le collège de Grenay

Développer le pouvoir d'agir, c'est reconnaître et renforcer les capacités individuelles et collectives des personnes. Cela suppose la reconnaissance des savoirs existants et le développement de nouveaux savoirs. Les droits culturels définissent précisément les droits aux savoirs, avec les libertés et responsabilités que cela implique. Ces droits permettent un réel effet de levier sur le développement social. Reconnaitre les acteurs et les mettre en situation d'agir ensemble c'est le défi qui s'impose. Le développement des solidarités se doit de mobiliser tous les acteurs, toutes les échelles territoriales pour gagner en cohérence et en efficacité et d'accepter de dépasser, collectivement, nos propres limites.

Dominique BERNARD.
Véronique CANDELIER,
Professeur d'horticulture au collège Langevin Wallon

L'implication active des personnes handicapées est d'autant plus importante pour dépasser l'isolement et l'invisibilité dont elles font l'objet. Lever les barrières n'est possible que s'il existe un effort proactif pour les inclure. Ceci requiert des actions positives et la mise en œuvre d'aménagements raisonnables.

Le troisième Défi de l'association est de pouvoir s'adapter et innover sans cesse !

Pour le Centre de Recherche sur les Innovations Sociales (CRISES) (Montréal), **« L'innovation sociale** peut être appréhendée comme « **une intervention initiée par des acteurs sociaux,** pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles».

Cette forme d'innovation se définit par sa finalité qui vise son inclusion dans un environnement entrepreneurial, social, écologique, économique et humain. Qu'elle soit de nature technologique, organisationnelle, de produit ou de marché, **elle est pensée collectivement** en fonction de son impact sur son environnement. Au-delà de l'avantage concurrentiel qu'elle est susceptible d'apporter, **l'innovation sociale et inclusive doit amener un bénéfice mesurable pour une collectivité.** »

Le projet de création d'un espace culturel ouvert au public est un enjeu pour les personnes elles-mêmes et l'ensemble de la population.

Ce projet continue d'évoluer positivement.

Le succès remporté par le 2ème défilé de mode en novembre 2015 a permis de rassembler un très grand nombre de partenaires de tous horizons. La préparation a rassemblé pendant 2 ans, des parents, des personnes en situation de handicap, des personnes en réinsertion, les jeunes du Centre Action Jeunesse de Grenay, les PEP 62, Miss Arras… Le jour du défilé plus de 500 personnes étaient venues admirer les créations mais surtout apprécier l'effervescence née de ces multiples partenariats et des liens qui se sont créés. 70 professionnels, 50 partenaires, 90 personnes accompagnées, leurs familles… bénéficient de ce projet.

L'installation de la yourte dans le parc du SAJ lance un nouvel élan dans cette création d'espace culturel ouvert au public. Le projet a effectivement ouvert de nouvelles perspectives, des collaborations fortes entre l'association, représentées par ses établissements et services, et le monde de la culture, via des rencontres et des soutiens offerts par les responsables de la culture dans les villes où sont implantés les deux établissements porteurs du projet, via des rencontres avec les chargés de culture du département.

Le partenariat prend de l'ampleur et affirme que les personnes en situation de handicap sont désormais incluses dans le paysage culturel local et participent à sa dynamique.

La diversité des cultures, des valeurs et des approches contribue au dynamisme du partenariat. L'idée d'amener la culture dans les établissements médico-sociaux n'est pas nouvelle.
En revanche, **le travail collaboratif entre de multiples personnes, diverses associations, différents profils, est à la fois novateur et exemplaire.**

Ce ne sont plus les personnes en situation de handicap intellectuel qui veulent accéder à la culture, mais bien une mixité de personnes qui veulent concourir à développer la culture sur un territoire donné. Le projet répond aux objectifs du départ :

- Valoriser les compétences des personnes accompagnées.
- Développer et renforcer le travail en réseau et en partenariat.
- Valoriser la créativité.
- Favoriser l'accès à la citoyenneté et plus largement à la culture.
- Développer un projet innovant qui s'inscrit dans une démarche de développement social local.

L'enjeu de la diversité culturelle, c'est l'enjeu de l'indépendance d'expression : celle des artistes et des créateurs, mais aussi celle des peuples et des sociétés.

Renaud Donnedieu De Vabres

Familles et bénévoles :

- Ateliers lectures
- Atelier tricot
- Louvre Lens
- Défilé de Mode
- Etc.

Ces différentes formes de collaboration permettent d'enrichir l'accompagnement des résidants. Ces partenariats reflètent bien la pertinence de développer la complémentarité entre professionnels du handicap et ceux des autres secteurs pour améliorer la qualité de l'accompagnement, de toutes les personnes handicapées. Ils font appel à des compétences multiples et dans des domaines très divers. C'est de cette façon que l'établissement est vecteur de lien social et s'engage dans l'égalité des droits et des chances et la participation à la vie citoyenne.

Deux ans d'une complicité hors pair ! Des lycéens et des adultes du Foyer de Vie « Les Glycines » et du Service d'Accueil de Jour « Le Domaine des Écureuils » partagent chaque semaine un moment ensemble autour d'un thème de travail : pour les uns, le patrimoine géographique et historique du monde qui nous entoure et pour les autres, une lecture accompagnée d'une réflexion sur le cyber-harcèlement. Ils se rencontrent au lycée ou au Foyer et SAJ. Après quelques maladresses relationnelles au départ, très vite une belle complicité est née. Tous attendent les rendez-vous hebdomadaires avec impatience.
Ils discutent, ils échangent, ils se congratulent, ils travaillent toujours dans la bonne humeur car le rire est omniprésent.

Des sorties pédagogiques ont été réalisées à Vimy, à Notre-Dame de Lorette et aux carrières Wellington d'Arras. Ces balades nous permettent de nous ouvrir également sur notre environnement et de montrer que nous partageons les mêmes envies. La différence ne se voit plus.

Les notions d'entraide réciproque et de partage l'emportent sur des préjugés sectaires nous entourant malheureusement. Ensemble, nous sommes plus forts. Ce magnifique projet et grâce aussi aux personnels des deux structures qui ont osé relever ce pari. Ils ont donné tous les moyens pour que ces échanges fonctionnent. Ils ont réussi et plus que cela car de réelles amitiés sont nées, de nouvelles envies professionnelles également pour certains de mes élèves.

Ce n'est que du bonheur de participer à ces ateliers citoyens où tout le monde s'entraide. Il n'y a plus de barrières. Des esprits, des yeux et des cœurs se sont ouverts !

Témoignage de Sandrine BOUCHAR.
Coordonnatrice ULIS Lycée Léo Lagrange de Bully-les-Mines

Des conventions sont signées

Convention de partenariat entre le collège de Grenay et les élèves de la SEGPA et les usagers du Foyer de Vie. L'objectif est de développer les compétences des collégiens et celles des usagers au travers de l'activité horticulture et jardinage. La notion de responsabilité, de respect et de citoyenneté est l'axe essentiel à viser. Les anciens élèves de la SEGPA gardent un souvenir des usagers. Les stagiaires du collège sont maintenant moins en difficulté face aux usagers et se sentent responsables.
Convention avec le lycée de Bully les Mines, l'objectif principal est de faire acquérir des savoir-faire aux élèves et aux adultes en situation de handicap, de développer une solidarité intergénérationnelle, d'acquérir des compétences et d'accroître les connaissances liées aux multiples activités créées.

Convention avec l'AFERTES, le partenariat a pour objectif de permettre et favoriser, la formation des moniteurs éducateurs, des éducateurs spécialisés et des éducateurs de jeunes enfants engagés dans un parcours de professionnalisation qualifiant et l'accueil des étudiants de l'AFERTES dans le cadre des stages techniques éducatifs en immersion/inclusion.

C'est de cette manière que le Foyer de Vie s'engage dans le partenariat et revendique le droit à la différence pour les personnes handicapées et promeut ainsi, la culture du handicap.

4.6 Les moyens financiers

Par arrêté du Président du Conseil Départemental, la participation de la personne accueillie aux frais d'hébergement se calcule automatiquement par le biais d'un logiciel informatique conçu et fourni par le Conseil Départemental en fonction du nombre de jours de présence de la personne accueillie. Pour calculer le nombre de jours de présence au sein de l'établissement, il est fait application des dispositions du règlement départemental d'aide sociale.

"Cette participation est calculée en fonction de vos ressources et est plafonnée afin que vous conserviez un minimum de moyens financiers équivalent à 10% de vos ressources. Si vous êtes hébergé en pension complète, ce montant ne peut pas être inférieur à 30 % du montant mensuel de l'allocation pour adulte handicapé (AAH), soit 243,27 € en 2017. Compte tenu de la somme laissée à votre disposition, le surplus des frais d'hébergement et d'entretien est pris en charge par l'aide sociale du département."

Les différentes modalités de contributions financières sont fixées et inscrites dans le contrat de séjour. (Contrat de séjour en annexe)

Cas spécifique de l'accueil temporaire :
S'agissant de la prise en charge financière des usagers en accueil temporaire l'article R314-194 du code de l'action sociale et des familles dispose : « En application du 2° de l'article L. 314-8 du présent code, les participations des bénéficiaires de l'accueil temporaire dans les établissements pour adultes ne peuvent pas excéder le montant du forfait journalier hospitalier prévu à l'article L. 174-4 du code de la sécurité sociale pour un accueil avec hébergement ».

Autrement dit, pour un accueil avec hébergement : la participation d'une personne bénéficiaire de l'accueil temporaire **s'élève à 18 €.**

L'ACCOMPAGNEMENT ET LES PROCEDURES PRINCIPALES

« L'accompagnement est un art et non pas une science, ni une technique. On l'apprend par la pratique, par ajustements successifs ». « Trois processus sont indissociables : accueillir et écouter l'autre, l'aider à discerner et à délibérer, cheminer avec sollicitude à ses côtés… »

(Extrait du projet Associatif 2007- 2011)

L'accompagnement

L'accompagnement s'érige sur un principe éthique fondamental : aider ou prendre soin d'une personne handicapée ne doit jamais aller à l'encontre des valeurs humaines admises par tous, ne doit jamais diminuer sa santé, son bien-être, sa qualité de vie. Ces valeurs et ces connaissances soutiennent une philosophie de l'accompagnement capable de servir de guide aux professionnels ; capable de nourrir leur réflexion et leur pratique en leur fournissant non seulement des indications sur les actions à mettre en place, mais également des repères sur ses modalités d'exécution et sur la relation avec la personne vulnérable. A travers cette philosophie, se dessinent les principes et les règles de l'art des professionnels, qui visent à aider les personnes à améliorer leur qualité de vie, ou à les accompagner sans jamais cesser d'être en lien « d'humanitude » avec eux.

L'entrée de la personne adulte au Foyer s'inscrit dans un parcours de vie qu'il faut découvrir, non pas dans le but de contrôler ni par curiosité mais uniquement dans celui, de reconnaître le Projet de vie de la personne.

Respecter son choix de vie et l'expression de ses attentes, de ses désirs, sont autant d'éléments indispensables et préfigurent l'ensemble des procédures qui définissent à la fois, le fonctionnement et l'organisation de l'institution et serviront de préalables indispensables, à la mise en œuvre, de son projet personnalisé.

Les procédures

L'ensemble de nos actions, basé sur une double référence : la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ne serait pas possible sans procédures clairement identifiées par l'association et l'établissement. Elles constituent pour les professionnels, la base réglementaire et déontologique, qui leur sert de guide et de référence au quotidien.

5.1 Admission et accueil

L'admission au sein du Foyer de Vie est soumise à la notification d'une orientation par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Une procédure d'admission définit les différentes étapes. (Logigramme de la procédure d'accueil, d'admission et de sortie, présenté en annexe)

- Commission de pré d'admission.

L'accueil d'une nouvelle personne ne peut s'effectuer qu'à la suite d'une procédure de pré admission. La commission se réunit à chaque fois qu'une place est vacante. C'est une instance qui émane de la direction. Elle est composée de plusieurs membres :

- La directrice
- Le chef de service
- Le médecin psychiatre
- L'infirmière
- Un éducateur

Les personnes invitées à se présenter sont toutes inscrites sur la liste d'attente. Le nombre important des personnes inscrites, nous oblige à définir des critères préalables pour recevoir plusieurs personnes. Parmi lesquels on peut citer : l'âge, la date d'inscription sur la liste d'attente…

Certaines personnes sont connues car elles ont déjà visité la structure, ou ont bénéficié de séjours en accueil temporaire, d'autres sont connues par l'association.

Le premier contact avec la personne et sa famille ou le tuteur permet de faire connaissance, de définir les attentes et les besoins de l'intéressé et de cerner pour l'équipe, la problématique au niveau du handicap et de la situation en générale. Le médecin donne son point de vue sur l'aspect technique du dossier.

L'équipe de direction prend la décision en tenant compte des possibilités de la structure. Elle cherche à maintenir l'équilibre des lieux de vie. Elle étudie chaque situation avec la plus grande objectivité. Le caractère unique de chacune des situations et la singularité des personnes sont prises en compte.

La personne et sa famille ou représentant légal sont averties par un appel téléphonique, voir une visite au domicile et un courrier, environ une semaine après la réunion de la commission. Si la situation l'exige, il est possible de recevoir à nouveau la personne et sa famille et/ou le représentant légal pour expliquer le choix de la commission. En cas de refus d'entrée dans la structure, les personnes restent inscrites ensuite sur la liste d'attente.

Le cas de l'accueil temporaire

Chaque demande de séjour en accueil temporaire fait l'objet d'une rencontre avec le médecin psychiatre si necessaire puis l'éducatrice spécialisée coordinatrice.

5.2 Personnalisation du service

L'accueil d'une nouvelle personne se fait sur rendez-vous en présence du représentant légal et/ou de la famille, de l'équipe de direction et de l'administrateur référent de l'association. Il s'agit d'une étape importante, visant à présenter la structure, l'association, les missions de l'établissement et cibler plus précisément avec la personne, ses attentes. Un dossier administratif est complété et différentes pièces administratives sont demandées. (Liste en annexe)

Les modalités de fonctionnement sont expliquées et les documents officiels sont remis à la personne et à sa famille :

- Livret d'accueil,
- Règlement de fonctionnement,
- Le contrat de séjour est établi lors de l'admission et remis à la personne accueillie et/ou à son représentant légal dans les 15 jours suivant son admission, la signature intervenant dans le mois,
- Ce contrat ne peut être valide que dans le cadre du consentement des parties signataires,
- Le contrat a pour objet l'individualisation de la prise en charge.

A ce titre, son contenu précise :

- Les objectifs de l'accompagnement,
- Les prestations d'accompagnement adaptées qui peuvent être mises en œuvre,
- Les conditions d'accueil et de séjour,
- La participation financière du bénéficiaire,
- Les conditions et les modalités de résiliation, de révision, de réactualisation et de cessation des mesures qu'il contient.

Le projet personnalisé est établi par l'équipe avec la personne et/ou son représentant légal dans les six mois qui suivent son entrée dans l'établissement.

L'accueil est précédé d'une rencontre avec l'équipe éducative et le surveillant de nuit pour la partie concernant l'accompagnement à la vie quotidienne, les activités et le sommeil. Les éléments à prendre en compte concernent les habitudes de vie de la personne.

Un rendez-vous avec le médecin référent et l'infirmière permet de réaliser le projet de soins et de rédiger l'ensemble des procédures d'accompagnement : autorisation d'hospitalisation, coordonnées du médecin traitant, protocole d'allergie, protocole alimentaire… L'ensemble de ces éléments figure dans le dossier médical de la personne.
Une visite de l'établissement est organisée, en ayant pris la précaution d'avertir les usagers et l'équipe de cette première rencontre.

Pour les séjours en accueil temporaire : L'information sur l'arrivée de la personne est donnée en réunion d'équipe et la photo de la personne est affichée au sein du lieu de vie avec la date de son séjour. Les soins médicaux ne peuvent être réalisés qu'à la condition de possession d'ordonnances et selon les prescriptions indiquées.

Un résidant volontaire accueille la personne.
Un encadrant est nommé pour accompagner et installer la personne dans sa chambre. Chaque chambre d'accueil temporaire contient un exemplaire du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement. La personne en prend connaissance et laisse les documents dans la chambre lors de son départ. Une plaquette, présentant les professionnels du lieu de vie où elle est accueillie, est remise à la personne. L'éducateur procède à l'inventaire de la valise avec la personne grâce à la fiche inventaire remplie par avance par la famille.. Les papiers et l'argent personnel sont entreposés dans un coffre prévu à cet effet, dans la chambre ou dans le bureau de l'éducateur spécialisé. (Confer procédure en annexe)

5.3 Sortie de l'usager

Un séjour peut être écourté lorsque les conditions de sécurité et de socialisation ne permettent pas le maintien au Foyer de la personne accueillie. Par ailleurs, en cas de manquement grave au règlement de fonctionnement, le séjour peut également être interrompu. Mais la plupart du temps, la sortie est une étape qui correspond à la recherche d'une solution et d'une structure plus adaptée à la situation de la personne. En effet, l'accompagnement au long cours ne s'illimite pas, sans que se pose la question des moyens mis à la disposition de la personne, pour répondre à l'ensemble de ses besoins, qu'ils soient éducatifs, pédagogiques, thérapeutiques ou médicaux ou de soins. Le projet de vie de la personne, sans cesse questionné par les professionnels, qui ont la responsabilité de sa mise en œuvre, doit rester en adéquation avec le projet de l'établissement. Au delà des possibilités offertes, il faut pouvoir reconsidérer, avec la personne et sa famille ou le représentant légal, la situation de celle-ci.

Envisager la réorientation d'une personne dans un autre établissement ne doit pas être vécue comme un échec par l'équipe des professionnels. Au contraire, elle signe la dynamique d'un projet adapté et respectueux de la situation de la personne. Il ne peut s'agir non plus d'une rupture avec la personne avec laquelle nous chercherons à garder des liens, par le biais d'invitations aux manifestations, de visites dans l'établissement et pourquoi pas de travail en partenariat avec l'établissement.

Dans tous les cas de sortie de la personne de l'établissement, y compris le décès, une information est prévue auprès des instances administratives (CAF, MDPH) et de notre organisme de tarification, le Conseil Départemental. Le secrétariat du siège tient à jour, les listes des personnes entrant et sortant dans les établissements et il y a lieu donc, de le tenir informé.

« Définir l'homme comme projet induit donc une éthique pour les acteurs sociaux, celle d'une confiance a priori et permanente à l'égard d'autrui et donc l'acceptation d'une prise de risque à son égard »

J.B Paturet

Extrait du projet Associatif 2007-2011

5.4 La place de l'usager et de sa famille

La création du Foyer de Vie « Les Glycines » est une réponse à la préoccupation du mouvement parental, à l'Apei de Lens et environs. Depuis son ouverture en 1995 et pour continuer à répondre aux aspirations des usagers et de leurs familles, le foyer prévoit des espaces d'échanges et de rencontres régulières.

Des rencontres avec les familles et les tuteurs

En dehors de leur participation au projet de leur proche ou majeur protégé et de leur représentativité au Conseil de la Vie Sociale, l'établissement s'engage dans une collaboration étroite avec les familles et les associations tutélaires.Trois réunions sont organisées au cours de l'année. C'est un moment d'échanges et de partage sur la vie de l'institution, son organisation, son fonctionnement et l'évolution du projet d'établissement.
Les familles prennent part ainsi à la vie de l'établissement et donnent leur avis. La visite des proches est une occasion supplémentaire pour les professionnels de croiser des regards et des sensibilités au sujet des activités qu'ils déploient et de la qualité des prestations qu'ils délivrent.

« La Parentalité est « l'ensemble des savoir être et savoir-faire qui se déclinent au fil des situations quotidiennes en paroles, actes, partages, émotions et plaisirs, en reconnaissance de l'enfant, mais également en autorité, exigence, cohérence et continuité ».

Le cas de l'accueil temporaire

La première mission de l'accueil temporaire est l'aide aux aidants. La réalisation de cette mission est facilitée lorsqu'elle s'étaye sur une relation de confiance et une posture d'ouverture, d'écoute, de disponibilité adoptée par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, c'est pourquoi les familles des proches en accueil temporaire sont invitées à participer à ces rencontres.

Atelier parents, amis, professionnels et personnes accompagnées

Diverses activités ou ateliers sont l'occasion, pour les parents, les amis, les bénévoles et les partenaires de partager un temps convivial et de créer du lien social, en interne ou à l'extérieur de l'établissement.

Le statut de citoyen

Les personnes handicapées doivent être considérées comme des adultes à part entière. Le droit de vote est le premier acte de citoyenneté mais il faut pouvoir choisir aussi son lieu de séjour, son travail et ses activités.

L'accessibilité, en tant que participation et autonomisation des personnes, permet de favoriser la rencontre entre tous les citoyens, de permettre à toute personne en situation de handicap intellectuel d'améliorer sa vie quotidienne et de vivre avec et parmi les autres. Toutes les personnes handicapées mentales ne peuvent pas accéder à une vie totalement autonome, mais chaque pas qui est fait vers cette autonomie se révèle une victoire pour la personne et son entourage. Chacun a sa place dans la société.

La participation des usagers à l'organisation de la vie sociale et aux décisions, va dans le sens de la promotion de la singularité et de la différence.

Elle est renforcée par les deux Lois du 2 Janvier 2002 et celle du 11 février 2005 qui définissent explicitement les droits des usagers, à donner leur avis et participer aux décisions, qui les concernent en tant que citoyen à part entière.

Des instances représentatives et participatives des usagers

Le terme de « participation » est construit à partir de la racine « part » sur laquelle est également construit le terme « partager ».

« Participer signifie donc prendre part, posséder une part de quelque chose pouvant être une propriété ou un pouvoir. En conséquence susciter la participation ne signifie donc pas seulement former des individus, les instruire, les animer, mais aussi, et peut-être surtout, se préparer à partager une part du pouvoir, de la puissance… »

R. Meister

Le Conseil de la Vie Sociale est mis en place conformément au cadre déterminé au niveau Associatif (protocole Associatif CVS et protocole électoral). Le Conseil de la Vie Sociale dispose de modalités de fonctionnement qui sont précisées dans un règlement intérieur dédié. **Il se réunit quatre fois par an et son Président est une des personnes accueillies.** Il permet de recueillir l'avis et les propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment :

- *Le projet d'établissement,*
- *L'organisation intérieure et la vie quotidienne,*
- *Les activités et l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques,*
- *Les projets de travaux et d'équipement,*
- *Le règlement de fonctionnement,*
- *Les modifications substantielles relatives aux conditions d'accompagnement,*
- *La nature et le prix des services rendus,*
- *L'entretien des locaux*
- *Les relogements en cas de travaux ou fermeture.*
- *Les relations de coopération et d'animation développées en partenariat*

Pour améliorer la communication, l'information et la participation de l'ensemble des habitants du Foyer, les membres élus du collège des usagers tiennent depuis 2014, une permanence avant la tenue du Conseil de La Vie Sociale.

INFORMATIONS CVS

Désormais une permanence sera tenue chaque mois par les membres élus du CVS afin de vous recevoir. Vous pouvez ainsi nous soumettre vos demandes et vos questions qui seront abordées au prochain CVS.

Marie-Josée Jean-René Jean-Bernard Céline

La première permanence se déroulera
Le Mardi 16 mai 2017 à 17h aux Goélands.

La deuxième permanence se déroulera
Le Mardi 23 mai 2017 à 17h00 en salle à manger.

Venez nombreux !

****

Conseil de la Vie Sociale
Mme Marie-Josée FAINE, présidente du conseil de Vie Sociale
Vous prie d'assister à la prochaine réunion qui aura lieu

Le Mardi 06 juin 2017 à 17h30

La présidente du CVS

Les documents de préparation et le compte rendu du CVS sont adaptés en Facile à Lire et à Comprendre par le groupe communication du lundi après-midi. Les personnes et les professionnels ont été formés à la méthode. Un guide « Le CVS pour tous » a été édité par « l'Association Nous Aussi », et les personnes du Foyer se sont largement inspirées des conseils.

Dans l'esprit et en pratique, la participation des usagers requiert, de mettre à disposition des personnes, les moyens d'y parvenir. Des questions préalables doivent être identifiées :

- Les personnes disposent-elles de l'information ?
- Maîtrisent elles leur environnement, c'est-à-dire les acteurs, les enjeux, ont elles connaissance des règles formelles et informelles ? (savoir quelles sont les transgressions)
- Ont-elles des moyens de communication adaptés ?
- Des instances de discussions repérées ?
- Une organisation permettant de les aider ou de les accompagner ?

Des instances de « Débat Citoyen » sont régulièrement organisées au Pôle Habitat et Vie Sociale.

La réunion d'expression est organisée chaque semaine, dans chacun des quatre lieux de vie. Les personnes peuvent y faire des suggestions ou réfléchir sur des sujets divers qui les concernent en particulier, la vie au Foyer et les règles de l'établissement. C'est un temps qui permet aussi d'informer les usagers, d'avoir leur avis sur l'organisation des sorties et des vacances….

La commission de vigilance permanente s'inscrit dans le cadre du protocole Associatif de prévention et de lutte contre la maltraitance. Il en existe une par pôle. Elle est composée du directeur de la structure, de représentants du personnel, des usagers, des familles et d'une personne sensibilisée, le Docteur Vermelen. Elle se réunit deux fois par an. Son rôle est d'évaluer et de faire le point sur les situations à risque ou les points critiques, collecter et diffuser des informations et documents, émettre des préconisations et transmettre des observations à l'Association. Les membres élus du collège des usagers ont adapté en Facile à Lire et à Comprendre, une fiche d'incident permettant de signaler les évènements indésirables. Cette fiche est également utilisée par l'ensemble des professionnels.

Les sujets abordés dans la commission :

- Utilisation de la fiche incident,
- Les évènements indésirables et les suites à donner,
- Tenue des statistiques et nature des événements,
- Vigilance sur les Outils de la Loi du 2 Janvier 2002,
- Rappels concernant le Règlement de Fonctionnement.

La commission restauration se réunit quatre fois dans l'année. La restauration est une prestation et un service rendu, elle doit satisfaire les usagers et répondre aux besoins de bien manger et de prendre du plaisir à table. Elle répond au besoin de rester en bonne santé. La commission est animée par le chef de service. Elle se commpose du personnel de cuisine, l'infirmière, le chef de secteur de la société Dupont, la diététicienne, les représentants des professionnels, des familles et des habitants du Foyer. Des enquêtes de satisfaction sont réalisées. Des propositions de menus sont étudiées tout en respectant l'équilibre alimentaire et les prescriptions médicales.

La déclinaison des menus est affichée : Menu, Menu hypocalorique, Menu hypocholestérolémiant, Menu diabétique, Menu colopathie. Des repas à thème sont proposés tout au long de l'année. A l'occasion des fêtes de fin d'année, les personnes choisissent les menus.

Prendre part à cette idée de la participation pleine et entière, de la personne en situation de handicap intellectuel s'inscrit dans les valeurs et les actions de l'établissement. C'est une philosophie particulièrement développée au Foyer de Vie « Les Glycines » et à l'Apei de Lens et environs, les professionnels s'engagent au côté des usagers, dans les différentes instances représentatives.

La commission de la Participation Associative se réunit 2 à 3 fois dans l'année. Elle est animée par le Directeur Général, sont invités des administrateurs, elle compte parmi ses représentants, les personnes de tous les établissements de l'association, des professionnels qui les accompagnent et des représentants des familles. Cette instance de réflexion évoque les sujets et projets qui concernent la vie de l'association et des établissements. Elle est chargée de communiquer l'information sur les événements importants et sur l'évolution des différentes commissions de travail. Des communiqués sont diffusés au travers des comptes rendus ou dans le journal de l'association, « Relais Avenir ».

La commission experte Facile À Lire Et À Comprendre

Elle se réunit tous les deux mois.
Mise en place depuis 2010, elle réunit des personnes et des professionnels des établissements et services, du secteur adulte à l'Apei de Lens et environs. Un administrateur est présent, elle est animée par la directrice du Pôle Habitat et Vie Sociale et la responsable qualité projet de l'association. FALC ou FALEAC désigne un ensemble de règles ayant pour finalité de rendre l'information facile à lire et à comprendre, notamment pour les personnes souffrant de handicap intellectuel. Les personnes et les professionnels ont été formés à la méthode.

La démarche permet aux personnes de :

- Prendre connaissance des informations,
- Avoir accès aux informations en général,
- Avoir accès à leurs droits et faire leurs propres choix,
- S'initier à la méthode Facile À Lire Et À Comprendre,
- Echanger sur le contenu et le tester,
- Se familiariser avec les pictogrammes,
- Participer,
- Prendre des décisions.

La commission a été missionnée pour adapter l'ensemble des outils de la Loi du 02 Janvier 2002, selon une procédure décidée par le conseil d'administration :

- Validation de la trame par le bureau du conseil d'administration,
- Adaptation dans chacune des structures,
- Consultation du CVS (Conseil de la Vie Sociale) dans les établissements,
- Validation définitive en bureau du conseil d'administration.

« La méthode Facile à Lire et à Comprendre change les rapports usagers – professionnels. Elle donne aux usagers un quotidien plus libre et plus indépendant, le professionnel est plus aidant et facilitateur. Elle change la posture des professionnels. Elle change la nature de leur travail. L'auteur de l'écrit apprend à mieux formuler sa pensée il s'exprime dans un langage clair, simple et précis. »

Témoignage de Michel CROQUELOIS, membre de la commission et administrateur

La commission S3A : L'Apei de Lens et environs développe des actions concrètes afin de promouvoir l'accessibilité, et ce au travers du déploiement du pictogramme S3A : symbole d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité. Après avoir formé des trinômes de personne accompagnée, parent et professionnel, l'Association a démarré dès septembre 2012 la formation de personnels d'accueil de différentes structures pour les aider à prendre en compte la spécificité du handicap mental et à mettre en place les aides humaines et techniques adaptées. Des trinômes ont d'ores et déjà sensibilisé la Sous-Préfecture de Lens, le CCAS de Liévin, le Louvre-Lens, des professionnels de l'école de Bully-les-Mines.

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées a instauré une nouvelle dynamique autour de l'accessibilité, traduite par cette intention : "l'accès à tout pour tous". Concrètement, l'ensemble des lieux publics doivent être rendus accessibles à toute personne en situation de handicap, y compris les personnes handicapées intellectuelles. Des personnes et des professionnels au Pôle Habitat et Vie Sociale y participent.

D'autres formes de participation sont organisées par les personnes elles-mêmes. C'est ainsi que **l'association de personnes en situation de handicap intellectuel : « Nous Aussi »** s'est créée. Une section locale se réunit régulièrement, soutenue dans ses démarches par un administrateur référent qui fait le lien avec le conseil d'administration. Les résidants du Foyer sont informés et peuvent adhérer et participer à cette instance, qui porte les intérêts de toutes les personnes handicapées.

Les personnes des différents établissements de la région Nord Pas-de-Calais, se réunissent et éditent **un journal « Clin d'œil »**. Il traite de différents sujets d'actualité tels que le travail, les activités, les loisirs. Les personnes veulent parler en leurs noms propres et pouvoir relater, expliquer, analyser les évènements de leurs vies mais aussi de ce qui les entoure. Les journalistes veulent pouvoir traiter des sujets « classiques » mais aussi encore tabous comme la distanciation d'avec leur famille, la vie affective et sexuelle. Mais elles veulent pouvoir le faire avec leurs mots, leur ressenti, leur expérience propre. Un réseau interne Associatif y participe et comprenant des adultes du Foyer. Un professionnel accompagne les personnes afin de les aider lors de leurs réunions de travail sur les thèmes décidés. Sadek DEGHIMA, chef de service au Service d'Accueil de Jour est coordinateur pour l'Apei de Lens et environs.

C'est en favorisant leur participation et l'expression des personnes et en créant toutes ces opportunités, que les professionnels et l'établissement s'engagent dans le respect de la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie.

Toutes ces actions s'inscrivent dans nos missions et contribuent à la promotion de la qualité de vie des personnes accueillies et à la reconnaissance du statut de Citoyen.

- Participer aux rencontres,
- Organiser les rencontres,
- Susciter la curiosité de chacun,
- Adapter les moyens de communication,
- Informer,
- Créer les temps de paroles,
- Ecouter la parole des usagers.

La vie en collectivité ne doit cependant pas masquer des situations de solitude subie par l'usager.

La commission Parrainage. « Le Parrainage est une aventure humaine et une expérience unique » C'est une action de solidarité intergénérationnelle ! Le lien peut être affectif, social, physique…L'Apei de Lens et environs a développé le parrainage citoyen pour sortir les résidants de leur isolement affectif et favoriser les rencontres. Parrainer un adulte handicapé c'est tisser un lien, vivre des moments privilégiés et uniques, en dehors des structures, lui accorder un peu de temps, d'amitié et d'affection et l'aider à rompre la solitude. Pour garantir les droits des personnes en situation de handicap et pour s'assurer du maintien de leur intégrité et de leur épanouissement, l'association souhaite favoriser les relations privilégiées et bienveillantes avec un tiers adulte. Pour ce faire, et face aux enjeux de vieillissement de la population des personnes en situation de handicap et d'éloignement géographique des membres de leur famille, l'association a mis en place le parrainage de proximité. Des personnes en situation de handicap de l'association, des professionnels et une administratrice participent activement à la Commission dédiée à cette action et réfléchissent, en concertation avec d'autres associations et l'UNAPP, (Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité), aux modalités de mise en œuvre du parrainage. Ainsi, ils s'investissent dans une action permettant de rompre l'isolement et de favoriser un accompagnement humain créateur de relations sociales à destination de leurs pairs.

L'EVALUATION

Deux des enjeux essentiels de l'évaluation sont de conduire les changements nécessaires et d'apporter les améliorations en continu. D''associer les parties prenantes à l'identification et à l'élaboration des préconisations d'amélioration.

La qualité de vie est définie selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), comme « la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. Il s'agit d'un large champ conceptuel, englobant de manière complexe la santé physique de la personne, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et sa relation avec les spécificités de son environnement ».

L'Association a fait le choix de s'engager dans la démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations servies aux usagers et partenaires. Cette décision, qui constitue une orientation majeure de l'ensemble des administrateurs, est un choix politique fort inscrit dans le projet Associatif.

« A l'origine, les associations de parents se sont substituées à l'absence de secteur médico-social en créant des lieux institutionnels d'éducation et d'accompagnement pour leurs enfants handicapés. Leur objectif premier était un accueil pour l'enfant ou l'adulte, un soulagement pour nombre de familles. Aujourd'hui elles revendiquent un service de qualité.

La démarche qualité entre dans une culture de rationalisation, de formalisation, d'évaluation permanente. C'est une volonté clairement affichée par l'Apei de lens et environs, renforcée par une obligation qualité officiellement exigée par le législateur.

Nous devons instaurer progressivement dans tous nos processus une dynamique d'amélioration continue. Un référentiel Qualité capitalise les processus, les procédures, protocoles pour pérenniser les meilleures pratiques professionnelles.

L'Apei de Lens et environs s'est équipée des outils nécessaires à son évaluation. Le siège s'est doté d'une Responsable Qualité pour accompagner ce projet. Un comité de pilotage s'est mis en place dès début 2007 pour s'assurer de l'avancement de la démarche. Il s'assure de notre capacité à s'auto évaluer et à organiser une évaluation externe par un organisme habilité », Jacques Brelot – Président – Janvier 2007

6.1 Le développement continu de la qualité

A été retenue pour définition de la qualité :

> ***« L'ensemble des caractéristiques et des valeurs de l'association et de ses structures, qui lui confère l'aptitude et la volonté de satisfaire à des besoins et aux désirs exprimés ou implicites de la personne handicapée »***
>
> ***Groupe de référence « Mise en œuvre de la démarche qualité » – 2002.***

Au travers de cette démarche d'amélioration continue de la qualité, il s'agit d'intégrer le cercle vertueux du PDCA, tel que décrit dans le Projet Associatif.

L'association a fait le choix d'une démarche participative.

Des comités opérationnels : chaque pôle est doté d'un comité opérationnel. Il se compose du directeur du pôle, de ses chefs de services, des professionnels impliqués dans l'animation et la démarche et de la responsable qualité du siège. Ces comités opérationnels travaillent sur les questions évaluatives retenues. Ils peuvent se regrouper pour travailler un thème transversal. C'est l'instance de coordination et

d'organisation. C'est une instance technique, plurielle et collégiale, garantissant l'implication de l'ensemble des acteurs.
Elle rend compte de ses actions au conseil d'administration.

L'amélioration continue de la qualité est conçue comme une opportunité et un levier pour générer le changement.

Il s'agit d'un processus d'apprentissage et de production de compétences collectives avec l'élaboration de critères propres d'appréciation de notre activité, de nos pratiques (manière de faire, de dire et d'agir), notamment au regard des Recommandations des Bonnes Pratiques de l'ANESM. D'où l'importance d'inscrire dans ce processus de construction, l'ensemble des acteurs afin que notre référentiel s'enrichisse des points de vue et regards différents, et qu'il soit négocié à l'interne. Cette démarche participative, offrant à chacun des espaces de réflexion et une autonomie de la pensée, permet d'établir un point de vue étayé. L'évaluation permet de mesurer et d'analyser les écarts par rapport à ces critères pour nourrir des pistes de progrès.

6.2 L'évaluation de la qualité

L'article L312-8 du code de l'action sociale et des familles crée l'obligation pour les établissements médico-sociaux de procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, à la fois au regard des missions qui leur sont confiées et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles, des références et procédures validées par l'ANESM.

6.2.1 L'évaluation au quotidien

Les modalités d'organisation du Foyer de Vie « Les Glycines » fixent le cadre de nos interventions et les moyens de nos actions, pour satisfaire aux missions qui nous sont confiées. Elles tiennent compte des préconisations de l'association qui sous tendent trois dimensions et renforcent ainsi la qualité.

Le Foyer de vie « Les Glycines » s'inscrit dans une dynamique transversale :

Le comité de Direction
Il est composé des directeurs des différentes structures, du Directeur Général avec ou sans le Président en fonction de son objet. Le comité de direction est une instance d'échanges et d'informations, de concertation, de réflexion, d'étude et de recherche. C'est une instance de préparation effective des décisions. Le Directeur Général anime, coordonne, informe et organise les échanges sur les orientations présentes et à venir.

Même si chaque structure est marquée par sa spécificité et se donne une mission bien définie et repérée par tous, chacun contribue au collectif dans une démarche plus globale, dans un but de complémentarité.

Extrait du Projet Associatif 2007-2011

Le Foyer de vie « Les Glycines »s'inscrit dans une recherche de cohésion :
Elle réunit chaque semaine le Directeur et les chefs de service du pôle pour aborder tous les problèmes propres au fonctionnement et à l'organisation de l'établissement. Lors de cette

réunion sont abordées la mise en œuvre des projets personnalisés et leur cohérence vis-à-vis du projet d'établissement.

La réunion générale d'équipe
(Confer modalités page 85)

La réunion hebdomadaire de régulation
Cette réunion de régulation est l'instance de débat et d'échanges sur les pratiques professionnelles.
(Confer modalités page 85)

Les réunions de projet personnalisé
Sur une période de deux ans, chacun des 50 projets personnalisés est revu, actualisé voire modifié ou ajusté.

Les réunions de service
(Confer modalités page 86)

Le comité de pilotage
Celui-ci permet au directeur de rendre compte aux instances dirigeantes de sa gestion, de son organisation et de l'administration de l'établissement et des projets.

La Commission de vigilance permanente

L'énoncé des dispositions propres à garantir les droits des usagers
Issus de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les articles L. 311-4 et L. 311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles obligent les établissements médico-sociaux à remettre un livret d'accueil auquel sont annexés une charte des droits et libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement et la liste des personnes qualifiées, à élaborer un contrat de séjour et un projet d'établissement. L'article L. 311-6 du Code précité instaure un Conseil de la Vie Sociale, un groupe d'expression, une enquête de satisfaction ou toute autre instance de consultation des usagers....
Les outils propres à garantir l'exercice des droits et libertés individuels des personnes accompagnées, sont mis en place.

Chaque outil est adapté par la commission experte « Facile à Lire et à comprendre » à l'Apei de Lens et environs. Après validation du comité de direction, il est traduit en « Facile A Lire Et A Comprendre » dans chaque structure.

Le protocole de la prévention et de la lutte contre la maltraitance

Celui-ci a pour objectifs de faciliter la prévention, le repérage et le signalement des situations de maltraitance. Il intègre :

- Une définition des concepts propres aux notions de maltraitance et de handicaps.
- Une identification des attitudes, conduites, pratiques institutionnelles et personnelles inacceptables.
- Les moyens de prévention des risques de maltraitance.
- La description des procédures notamment de signalement.

6.2.2 L'évaluation interne et l'évaluation externe

L'article L312-8 du code de l'action sociale et des familles crée l'obligation pour les établissements médico-sociaux de procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, à la fois au regard des missions qui leur sont confiées et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles, des références et procédures validées par l'ANESM.

L'évaluation interne en référence à cette obligation légale (article 312-8 du CASF) a été réalisée en 2009 puis en 2012. Les résultats ont été transmis à l'instance de contrôle et de tarification.

Cette évaluation a été réalisée à l'aide du référentiel PROMAP élaboré par l'Unapei,

Union nationale des Associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis. Cette évaluation a permis de distinguer des forces, des faiblesses et des plans d'actions pour les différents établissements et services de l'Association.

L'évaluation porte sur les points suivants :

- Le respect des droits des usagers
- La participation des usagers, de leurs représentants ou proches et la personnalisation de l'intervention
- L'établissement dans son environnement
- Le projet d'établissement et ses modalités de mise en œuvre
- L'organisation de l'établissement
- La démarche d'amélioration de la qualité

L'évaluation externe

En application de l'article L312-8-al.4 et D312-205 du code de l'action sociale et des familles, la personne morale s'engage à réaliser l'évaluation externe et à la communiquer aux autorités compétentes aux échéances fixées. La conduite de l'évaluation externe conditionne le renouvellement de l'autorisation de fonctionnement.
L'évaluation externe au Foyer de Vie s'est déroulée en Janvier 2014, le rapport définitif a été transmis à l'Apei de Lens et environs et au Foyer de Vie le 1er août 2014.
Les prochaines évaluations sont prévues :

- Evaluation interne en 2018
- Evaluation externe en 2020

6.2.3 Fiches actions établies dans le cadre du CPOM

L'Apei de Lens et environs a signé un contrat pluri annuel d'objectifs et de moyens pour la période 2016-2020. Il s'agit d'une nouvelle forme de gestion des établissements médico-sociaux entre les autorités de contrôle et/ou tarifaires et les différents gestionnaires et ce, pour une période de cinq ans.
Les plans d'action sont spécifiques à l'établissement ou transversales et concernent les établissements et services de l'Apei de Lens et environs.

Les actions concernent trois domaines :

Domaine d'action n°1 : Mode de gestion, d'organisation et de gouvernance

- Systèmes d'information

C'est dans ce cadre que l'association a développé le Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI). Gessi et Imago, depuis septembre 2016.

Domaine d'action n°2 : Qualité de l'accompagnement

- Accompagnement des personnes avec autisme
- Accompagnement des personnes avec handicap psychique
- Accompagnement des personnes handicapées qui avancent en âge
- Accompagnement à la santé et l'accès aux soins des personnes en situation de handicap mental
- Vie affective et sexuelle - Accompagnement à la parentalité
- Citoyenneté / Accès à la culture pour tous

Domaine d'action n°3 : Inscription dans la mise en œuvre des politiques publiques

- Coopération et Articulation avec les partenaires du territoire pour innover dans les réponses et adapter l'offre de services
- Adapter les dispositifs d'accompagnement et d'aide aux aidants, à l'évolution des attentes des personnes handicapées.

EVENEMENTS DU PÔLE HABITAT ET VIE SOCIALE

Septembre 2013 - Novembre 2015

Un Défilé de mode ! Le début d'une grande aventure

Le 27 septembre 2013 a lieu le premier défilé de mode à la salle Jean Nohain à Lens. Face à cet énorme succès, les usagers ont souhaité renouveler cette grande aventure !

Une seconde édition a eu lieu le vendredi 6 novembre 2015.
Nous avons consulté les personnes pour savoir qui souhaitaient participer au défilé, cette magnifique aventure pouvait commencer avec la participation du SAJ « Le Domaine des Écureuils », du Foyer de Vie Les Glycines, de la Mascotte, du SAMO, de l'Accueil de Jour Le Triolet, de la MAS de Croisilles, du CAJ de Grenay, de Miss Arras et les nombreux bénévoles.

Un défilé de mode demande une très grande organisation, tout doit être parfait et planifié. On le sait, cela n'est pas une tâche facile ! A partir de sources d'inspiration, il a fallu créer les modèles, réaliser les croquis, les patrons, couper et assembler les vêtements afin d'ajuster au mieux, sans oublier de mettre un nom sur chaque modèle, le thème étant « les quatre saisons ». 83 modèles ont été réalisés !

Novembre 2014

Création de 12 places de Foyer de Vie et de 2 places d'accueil temporaire.
Depuis le 17 Novembre 2014, 12 personnes sont arrivées sur Loos en Gohelle.

Le projet de cette Unité de Vie a pour objectif de privilégier le rythme de vie et le bien être des personnes, dont les personnes qui demandent une attention très particulière du fait des signes parfois « d'involution » qui peuvent être liés à l'âge ou non, ou à des pathologies de type Alzheimer ou démences. L'accompagnement à la fin de Vie n'est pas écarté car ce dont une personne a besoin, c'est qu'on lui manifeste un amour inconditionnel et libéré de toute attente.

Le projet du Foyer de Vie considère en premier lieu que les personnes handicapées intellectuelles jouissent des droits fondamentaux prévus par la loi. Le premier de ces droits étant la reconnaissance du statut de citoyen !

Les modalités d'accompagnement se fondent sur le bien-être et le concept d'humanitude.

Le projet est basé sur la stimulation basale.

La stimulation basale est une approche visant à aider les personnes en situation de crise ou les personnes présentant un handicap durable, lorsque leurs compétences sont nettement réduites sur le plan des interactions humaines et de leurs possibilités de régulation de leur propre équilibre. Les capacités et les compétences liées à la perception, à la communication et au mouvement sont au centre de cette approche.

Pour accompagner les personnes dans cette **Unité de Vie**, les professionnels étaient tous volontaires et motivés. Les formations sont adaptées. Un travail en réseau et en partenariat est indispensable.

De l'avis de tous, les personnes sur l'**Unité des Goélands** vivent bien et mieux ! Elles sont apaisées et participent à leur rythme, à de nombreuses activités. Les bénéfices sont visibles et nous espérons une reconnaissance de cette **Unité de Vie pour Personnes Handicapées Vieillissantes.**

Invitation du 18 Avril 2016

Plus de 450 invités

Inauguration le 22 avril 2016 de la yourte

Donner une vraie place au handicap

Après le succès d'un défilé de mode monté par une résidante en 2013, le renouvellement de ce type d'événement a été souhaité. En 2015, le parc de 5 000 m² du Service d'Accueil de Jour de l'Apei a alors été ouvert au public avec l'objectif d'y créer un espace intergénérationnel basé sur l'expression artistique et culturelle.

« La culture permet de rassembler beaucoup de monde. Les personnes valides frappées d'illettrisme peuvent avoir elles aussi besoin de supports adaptés.

Autour de la culture, on parvient à réunir des populations qui ne se ressemblent pas au départ mais qui partagent des difficultés. » Après plusieurs rencontres et visites pour mieux appréhender les caractéristiques d'un espace culturel, le choix d'une yourte a été arrêté par les résidants.

« La yourte symbolise l'ouverture de l'espace. C'est la réappropriation des projets par les bénéficiaires. Et on sort de notre modèle de suivi en les accompagnant au-delà de la structure, dans la vie de la cité ». De nombreuses activités sont prévues dans la yourte : spectacles de marionnettes, contes, expositions, pièces de théâtre, etc.

« Cette yourte appartient à tout le monde, on la met à disposition de qui le souhaite, c'est une salle de spectacle en plus ! ». Lieu d'animation et de rencontre avec l'ensemble des acteurs locaux (associations, écoles, médiathèque, etc.), le projet favorise une « inclusion inversée », créant de véritables passerelles entre le milieu ordinaire et le milieu spécialisé… pour une meilleure compréhension des vies de chacun.

Ce projet est relayé par nos élus. De nombreux articles de presse relaient ce projet, de même des articles publiés dans les revues professionnelles, visent à développer les échanges et à partager les réflexions et les études sur l'analyse de nos pratiques professionnelles.

Elus des communes de Bully, M. François LEMAIRE et de Grenay, M. Christian CHAMPIRE, Madame Catherine AGIUS, Responsable Fonds Individualisés et Programmes Solidarités Nationales à la Fondation de France, Mme Odette DURIEZ. Vice-Présidente du Conseil Départemental en charge des Personnes âgées et Handicapées

Création d'un espace culturel, défi ou réalité !

Développer l'accès à la vie dans la cité des personnes accompagnées
Et contribuer à l'avènement d'une société plus inclusive

De l'intégration à l'inclusion... !

M. BRELOT, Président de l'Apei de Lens et environs

« Un symbole culturel, un repère d'accessibilité pour valoriser les acteurs de terrain qui élèvent la personne en situation de handicap au rang de citoyen comme tout à chacun »

Mme Catherine AGIUS, Responsable Fonds Individualisés et Programmes Solidarités Nationales

« Je tenais à vous remercier au nom du comité Personnes handicapées pour la qualité de la dynamique impulsée pour créer des passerelles avec une diversité d'acteurs locaux. Le projet mené est particulièrement remarquable »

Mme DURIEZ, Vice Présidente du Conseil Départemental

« On a beaucoup à apprendre de votre façon de travailler...! »
Mme DURIEZ félicite l'ensemble des acteurs pour ce travail de collaboration entre les deux communes, l'Apei de Lens et environs et les partenaires culturels sur le territoire.
« C'est une manière exemplaire de travailler tous ensemble »

11 juin 2016

Plus de 110 convives pour le mariage de Christine et de Pascal au Foyer de Vie

Liberté, Égalité et Fraternité

Notre vie de couple a commencé comme cela

Nous sommes arrivés au Foyer de Vie Les Glycines à Grenay en 2001, tous les 2. En 2006, nous sommes allés en Alsace en vacances organisées par le Foyer. C'est à partir de là que je me suis rapprochée de Pascal. J'ai été attirée par son physique, sa bonté et sa douceur envers moi.

Pascal ne me prêtait pas autant attention que moi à cette époque. Deux ans plus tard, c'est le monde à l'envers, c'est moi qui lui ai demandé d'être sa petite amie… Ouf la réponse fut « Oui ».

Ensemble, l'aventure c'est beaucoup d'attention, d'écoute, de tendresse, de confiance et surtout d'amour et notre relation se montre de plus en plus solide et sérieuse, de façon naturelle.

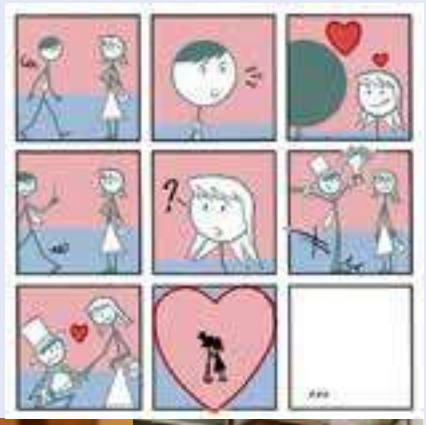

Nous nous sommes fiancés en avril 2009, au fil des jours notre amour a grandi, donc ensemble, nous avons décidé de nous marier. Nous avons fait la demande au juge qui nous a accordé le 19 janvier 2015, de pouvoir nous unir.

Avec cette bonne nouvelle, nous allons voir Mme Lancel pour avoir l'autorisation de célébrer le mariage au Foyer, elle nous a répondu favorablement.

Depuis 1 an, nous préparons le mariage avec l'aide de nos tutrices et référentes. Nous nous marions le 11 juin 2016 à la mairie puis à l'église.
Nous allons nous unir pour le meilleur et pour le pire en compagnie de nos familles, nos amis et les professionnels.

Ce sera la fête au Foyer de Vie Les Glycines. Merci à tous.

Christine et Pascal DELERUE

Depuis janvier 2015, Christine et Pascal ont eu un accord favorable en vue de s'unir par le juge des tutelles.
Ils ont fixé d'un commun accord la date du mariage au 11 juin 2016.

Nous nous sommes donc organisés et nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises avec les tutrices respectives de Christine et Pascal afin d'échanger sur tous les aspects du mariage qu'ils soient financiers ou organisationnels. Nous avons donc listé les différentes tâches à réaliser ensemble. Christine et Pascal ont toujours su ce qu'ils souhaitaient et surtout ce qu'ils ne voulaient pas.

Ils ont choisi le thème de leur mariage à savoir, un mariage champêtre avec papillons, fleurs des champs, voitures rétro…

Nous nous sommes donc lancés dans cette grande aventure qu'est la préparation d'un mariage. Les mariés ont fait le choix du traiteur, des faire-part, ils ont rencontré l'animateur, le prêtre…

En parallèle à cette organisation du mariage, nous avons observé que cela généré un engouement dans les différents lieux de vie, chacun souhaitant se faire beau pour le mariage et désirant surtout être présent et faire la fête, en l'honneur de Pascal et Christine.

Le mariage de Pascal et Christine a été aussi propice aux retrouvailles familiales, en effet, Pascal a ainsi retrouvé sa sœur après de nombreuses années.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que cet évènement a rythmé cette année, il a été rempli de plein d'émotions et de plaisirs liés à l'organisation du mariage, joie mais aussi stress.
Nous espérons que les mariés auront le mariage dont ils rêvaient et nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.

Carine DUCHATELLLE
et Noëlla CAESTECKER

UNE PREMIÈRE POUR LES TUTRICES !

J'assure le suivi de Monsieur Delerue Pascal en tant que déléguée, au sein de l'Association Tutélaire du Pas de Calais.

Ce fut une première dans mon travail mais un réel plaisir de pouvoir l'accompagner et l'orienter dans son projet de mariage.

Nous y travaillons avec Pascal et le foyer depuis maintenant presque deux ans (réalisation d'économies, rencontre du Juge, démarches administratives, choix des prestataires,…).

Nous sommes donc ravis de voir aujourd'hui se concrétiser leur union.

Mme LAMOITTE
Tutrice de Pascal

Vendredi 16 septembre 2016

« Le Foyer de Vie fête ses 20 ans !
L'occasion pour ses habitants de rappeler leur pleine « Citoyenneté » et leur « Pouvoir d'agir » et faire évoluer la Société. »

Bienvenue à Grenay !

Bon anniversaire au Foyer de Vie des Glycines,

Bon anniversaire à ses résidants, à ses personnels

et aux familles de l'Apei de Lens et environs !

Pourquoi fêter l'anniversaire du Foyer de Vie des Glycines ? Fête-t-on l'anniversaire d'un stade de foot ? L'anniversaire d'une école ? L'anniversaire d'un gymnase ? L'anniversaire d'un espace culturel ? L'anniversaire d'une médiathèque même estaminet ? Non, pourtant tous ces éléments sont des lieux de vie, de partage, de rencontre, de découverte. Ce sont des lieux de la vie en communauté mais nous faisons comme si leur présence était naturelle, normale, habituelle et nous ne prenons pas le temps de fêter leur anniversaire, car nous ne fêtons les anniversaires que de nos proches, de nos amis, de nos parents.

C'est pour cela qu'il est absolument nécessaire de célébrer dignement et de fêter magnifiquement les 20 ans du Foyer de Vie des Glycines ! Car ce foyer n'a rien de normal, n'a rien de naturel, n'a rien d'habituel. Il est le résultat de la volonté farouche et déterminée des parents, des personnels et des résidants de permettre la vie, la vie en communauté, la vie les uns avec les autres, la vie les uns pour les autres, la vie partagée, la vie revendiquée, la vie assumée !

En effet, le Foyer de Vie des Glycines a permis à de nombreuses Grenaysiennes et à de nombreux Grenaysiens d'augmenter le nombre de leurs proches, le nombre de leurs amis, le nombre de leurs parents.

C'est un bonheur, un plaisir, une chance, une richesse que de voir ces ateliers poterie ou jardinage partagés entre les résidants et les élèves de nos écoles. Comment expliquer le sel de la vie qu'apporte la venue des résidants du foyer à Ronny Coutteure, dans un établissement public numérique, dans la médiathèque-estaminet et maintenant dans la yourte ?

Vous le savez tous « l'Humain d'abord ! » n'est pas un slogan à Grenay, c'est une volonté affichée par toutes et tous et le Foyer des Glycines est un très bel exemple de ce choix, de cette nécessité, de ce besoin vital : être bien avec les autres, être bien pour les autres, être bien grâce aux autres !

Alors, un très bon anniversaire au Foyer de Vie des Glycines, un très bon anniversaire à vous toutes et tous et un très bon anniversaire à toutes les Grenaysiennes et à tous les Grenaysiens !

Christian CHAMPIRE
Maire de Grenay
Mercredi 13 juillet 2016

PROJET VALIDÉ EN BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 09/10/2017

Décembre 2016

Le Festival de Contes de Noël en yourte

UN RENDEZ-VOUS QU'IL NE FALLAIT PAS MANQUER !

L'Apei de Lens et environs prépare son premier **« Festival de Contes de Noël » en yourte, la semaine du 12 au 16 décembre 2016.** Un événement à ne pas manquer qui rassemblera un grand nombre de participants, enfants et adultes.

Ce projet ambitieux a connu un beau succès, grâce à l'engagement de chacun des partenaires culturels, partenaires Associatifs, partenaires sociaux, professionnels…, habitants, personnes accompagnées…, familles, bénévoles et élus, sans oublier les journalistes.

La diversité était au rendez-vous et nous avons réussi ensemble le pari de la mixité sociale, culturelle, ethnique, religieuse, intergénérationnelle….. Le défi de l'inclusion n'est plus à démontrer.

- **9 séances de contes et/ou lectures** :
  5 matinées, 4 après midi
- **1 veillée** le vendredi 16 décembre à 18H00

Plus de 500 personnes

2017 connaîtra son 2ème festival de Contes de Noël en yourte du Lundi 11 décembre au vendredi 15 décembre 2017.

PROJET VALIDÉ EN BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 09/10/2017

CONCLUSION

Le projet d'établissement est une base de travail et de réflexion sur les missions qui nous sont confiées, il doit rester dynamique et innovant pour mettre en place toutes les stratégies de compensation du handicap quelque soit l'âge des personnes, par la mise en œuvre de projets personnalisés et de projets de vie adaptés

L'accompagnement des personnes vieillissantes et la cohabitation avec des personnes plus jeunes au Foyer de vie a été l'objet d'une réflexion approfondie, aboutissant à un projet d'accompagnement de qualité, respectueux de la personne accueillie et de sa famille. Il convient de poursuivre notre recherche et de développer d'autres actions pour rester performant et attentif, face à l'évolution de la situation de chacune des personnes.

« Le foyer de vie les Glycines a fêté ses 20 ans ! Et les professionnels ont su grandir avec lui, prenant en compte les évolutions de ces dernières années. A 20 ans, souvent on entre dans le monde adulte, et aujourd'hui je suis plutôt fier de voir que les personnes qui vivent au foyer de vie soient devenues et reconnues comme des adultes et surtout des citoyens à part entière.
Alors s'il reste encore du chemin à parcourir, les résidants ont le pouvoir d'agir et ils ne s'arrêteront pas là. L'auto détermination est en marche. Quant aux professionnels, ils ont appris à faire « ce pas de côté » pour garantir cette évolution vers la citoyenneté. Alors en route vers, de nouvelles actions, de nouveaux projets » !

Michael DESPLANQUE. Chef de service au Foyer de Vie

Un changement de culture impulsé par l'environnement social et les différentes réformes de l'action sociale et médico-sociale et autres textes réglementaires, nous oblige à rester vigilants et capables d'évoluer, pour nous adapter.

Le projet d'établissement doit intégrer ces nouvelles modalités et les professionnels doivent élargir leurs compétences par la communication écrite, qui devient un enjeu important dans le processus d'évaluation de nos actions et des prestations fournies.
L'établissement parie sur la réussite de son projet grâce à l'implication et la responsabilité des professionnels. Un groupe de pilotage sera nommé et veillera aux applications et au suivi des actions prévues, dans le cadre du projet d'établissement 2017-2021.

Pour autant, le sens donné au travail, au quotidien reste essentiel et ne doit pas faire l'impasse d'une valorisation des professionnels et d'une introspection des pratiques, fondées sur des principes éthiques et déontologiques.

La réflexion collective a vocation à maintenir vivante et approfondir la richesse humaine qui se déploie à la faveur des accompagnements, et à soutenir les professionnels dans leur légitime recherche de sens, de fierté et de plaisir professionnels.

Extrait des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services médico-sociaux. ANESM

FICHES ACTION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE

FICHE ACTION

INCLUSION NUMERIQUE

CONSTAT- ETAT DES LIEUX

La loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handica-pées du 11 février 2005 met en œuvre le principe du droit à compensation du handicap en établissement comme à domicile. Ce mode de vie en institution ainsi formulé par la personne handicapée doit lui garantir le droit, d'y agir en tant qu'acteur et d'y exercer ses pleins droits de citoyen. L'accès à tout pour tous concerne l'accessibilité numérique.

OBJECTIFS

- Accompagner la personne en situation de handicap dans l'exercice et l'expression de ses droits et devoirs, en développant l'accès à internet.
- S'appuyer sur le numérique pour renforcer chez la personne handicapée, son pouvoir d'agir, comme tout citoyen.
- Soutenir les dynamiques de rencontres via les réseaux sociaux entre les personnes handicapées et les structures de droit commun pour que le « vivre ensemble » devienne une évidence au quotidien.
- Développer des passerelles entre le milieu spécia-lisé et le milieu ordinaire.
- Rendre accessible l'environnement numérique aux personnes en situation de Handicap.
- Développer de nouvelles compétences dans les usages des technologies numériques.

PRESENTATION DE L'ACTION

- Former à l'e-inclusion les professionnels, les usagers et les familles.
- Créer un espace public numérique.
- Participer à la vie associative et à la vie de l'établissement en facilitant l'information et la communication à distance des personnes en situation de handicap.
- Participer à la vie citoyenne par l'exercice de ses droits et ce au travers des diverses commissions : Commission restauration, Commission de la Participation Associative, commission experte Faleac, Journal « Le Clin d'œil », Association «Nous Aussi», et externes (Commission communale pour l'accessibilité, Ecoles, Centres de formations....)
- Donner accès à l'information sur les loisirs, les vacances, le sport et à la culture.
- Valoriser le rôle social de la personne en situation de handicap intellectuel.
- Se faire reconnaître comme acteur de proximité auprès des élus, des média locaux, des secteurs économiques, sociaux, Associatifs et scolaires.
- Développer et diffuser les supports de communication et d'information : plaquettes, articles de presse, site internet de l'Apei, films, photos, newsletter.

MOYENS MOBILISES

- Professionnels, usagers et familles du Pôle Habitat et Vie Sociale
- Les différentes instances représentatives
- Les commissions internes
- Les commissions associatives
- Les bénévoles et les partenaires locaux
- Les partenaires territoriaux
- Les administrations publiques

DELAI DE REALISATION

- Durée du Projet d'établissement 2017-2021.

INDICATEURS ET / OU MODALITES D'EVALUATION DE L'ACTION

- Nombre d'utilisateurs internet en 2017 : 8 personnes.
- Nombre de personnes formées à l'e-inclusion
- Evaluation des différents types de partenariats
- Fréquentation de l'espace public numérique.
- Données sur l'implantation locale et territoriale.
- Enquête de satisfaction.
- Nombre d'articles et d'informations diffusés via internet.

ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE

FICHE ACTION

INCLUSION SOCIALE

CONSTAT- ETAT DES LIEUX

L'inclusion des personnes handicapées consiste à leur permettre de participer pleinement à tous les aspects de la vie, sur la base de l'égalité et avec la même liberté de choix que les autres personnes. La société pourra enfin être inclusive si elle est rendue pleinement accessible et accueillante, qu'elle propose des services d'accompagnement de proximité destinés à toute la population, qu'elle permette aux personnes déficientes intellectuelles de vivre avec et parmi les autres. L'inclusion dans la société est le principe fondateur de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées adoptée le 13 décembre 2006. La France l'a ratifiée le 18 février 2009, mais elle est loin d'être mise en œuvre.

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre le pouvoir d'agir des personnes.
- Organiser le fonctionnement de l'établissement en fonction des souhaits affirmés par les personnes.
- Aider le milieu ordinaire et les dispositifs de droit commun à accueillir et à accompagner les personnes handicapées.
- Ouvrir l'établissement à la cité pour devenir un lieu de mixité en mettant à disposition du public certaines infrastructures. (ferme, jardin, yourte.)
- Développer et renforcer le travail en réseau et en partenariat.
- Promouvoir les talents des personnes handicapées, leur participation et l'inclusion dans la vie de la cité.
- Valoriser les compétences des personnes accompagnées.
- Développer la créativité et l'esprit d'initiative.

PRESENTATION DE L'ACTION

- Recueillir les souhaits des adultes dans tous les domaines de la vie.
- Proposer des réponses adaptées pour transformer ces souhaits en actes.
- Permettre à chacun de participer aux décisions qui le concernent.
- Valoriser les activités artistiques et culturelles comme facteur de lien et créateur de la personne.
- Promouvoir la diversité culturelle et l'accès de tous aux cultures.
- Sensibiliser l'environnement à la situation des personnes handicapées et à la nécessaire accessibilité des événements proposés à tous les citoyens.
- Mutualiser les ressources et développer les initiatives dans tous les domaines de la vie. (culture, loisirs, sport, santé. etc.)

MOYENS MOBILISES

- Professionnels du Pôle Habitat et Vie Sociale
- Les différentes instances de participation
- Les commissions internes
- Les différentes commissions associatives
- La Commission experte Faleac
- Les bénévoles et les partenaires locaux
- Les partenaires territoriaux
- Les administrations publiques

DELAI DE REALISATION

- Durée du Projet d'établissement 2017-2021

INDICATEURS ET / OU MODALITES D'EVALUATION DE L'ACTION

- Evolution du nombre de partenaires
- Nombre de personnes s'inscrivant dans de nouvelles pratiques artistiques.
- Nombre de projets culturels et artistiques.
- Nombre de personnes extérieures à l'Association ayant participé à des expositions, des manifestations,…
- Nombre de conventions signées.
- Enquête de satisfaction
- Nombre de réponses apportées aux besoins recensés.

ADAPTER NOS PRATIQUES AU PUBLIC

FICHE ACTION

ACCOMPAGNER LES PERSONNES AVEC AUTISME ET TED

CONSTAT- ETAT DES LIEUX

L'Apei de Lens et environs a choisi de répondre à l'évolution des profils de la population en raisonnant en termes de parcours de vie.

Force est de constater qu'une fois devenues adultes, les personnes autistes ont actuellement très peu de solutions d'accompagnement. Seuls des Foyers d'Accueil Médicalisé pour adultes avec des troubles importants existent sur le secteur. Selon les possibilités de la personne, une orientation dans une structure médicosociale ne peut se faire qu'aux termes de formations de l'ensemble des professionnels et d'un projet d'accompagnement spécifique qui se déclinent de façon précise dans le projet d'établissement. En effet, l'organisation d'une vie sociale dans un Habitat collectif, la ritualisation d'activités hebdomadaires peuvent permettre à une personne avec autismes d'accéder à une certaine autonomie.

D'autre part, le foyer de vie a formalisé sa convention de partenariat avec le Centre de Psycho-thérapie Les Marronniers de Bully-Les-Mines, géré par l'AHNAC. Il est possible de travailler avec les équipes du centre pour certains cas particuliers et d'accueillir certains de leurs patients dans le cadre de l'accueil temporaire.

OBJECTIFS

- Eviter les ruptures dans le parcours de vie des personnes avec autisme et TED.
- Développer la culture professionnelle et les méthodes d'accompagnement des personnes avec autismes ou Troubles Envahissants du Développement, en foyer de vie.
- Faire évoluer les pratiques professionnelles.

PRESENTATION DE L'ACTION

- Mettre en œuvre, dans les activités proposées, des repères, des outils de médiation tels qu'ils ont pu être développés au Pôle Enfance en les adaptant aux jeunes adultes : code de communication lorsque le besoin persiste, travail sur les habiletés sociales, aménagement des lieux de vie pour la structuration du temps et de l'espace.
- Adapter l'environnement nécessaire à un accueil de qualité.
- Mettre en place un programme de formation pour l'ensemble des professionnels.
- Mutualiser les connaissances et les compétences en recherchant l'expertise.
- Favoriser les échanges d'expérience et la co-construction de réponses adaptées pour répondre aux besoins des personnes dans leur projet de vie avec l'intervention du SAMSAH Relais Ted à l'Apei de Lens.
- Mutualiser les ressources et développer le travail en réseau et en partenariat.

MOYENS MOBILISES

- Professionnels du Pôle Habitat et Vie Sociale
- Les professionnels du SAMSAH relais TED
- Les professionnels du Pôle enfance
- Les partenaires territoriaux

DELAI DE REALISATION

- Durée du Projet d'établissement 2017-2021

INDICATEURS ET / OU MODALITES D'EVALUATION DE L'ACTION

- Nombre de personnes avec autisme au Foyer de Vie
- Nombres de professionnels formés
- Bilan annuel des initiatives et actions réalisées
- Mesure des impacts sur la qualité de vie des personnes avec autisme ou TED suite :
  - à l'utilisation des outils de médiation créés
  - aux formations des professionnels : méthodes apprises et mises en pratique, outils créés,
  - aux échanges de pratiques
- Améliorations constatées par l'analyse de l'évolution via : les projets personnalisés, les évènements indésirables enregistrés, des besoins en soins.

ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE

FICHE ACTION

L'ACTION EDUCATIVE AU QUOTIDIEN

CONSTAT - ETAT DES LIEUX

La vie quotidienne au sein du Foyer constitue une expérience de vie sociale. Tous les instants qui ponctuent la journée de la personne sont l'occasion pour celui-ci d'être partie prenante de sa propre existence. C'est à travers les actes simples tels que la toilette, les repas, le rangement des chambres, les activités …et la relation à d'autres, que s'effectuent l'apprentissage de l'autonomie, de la communication, la connaissance et le respect des droits et la prise de conscience des capacités d'adaptation, des aptitudes et des motivations particulières de chaque adulte.

OBJECTIFS

- Réhabiliter les activités de la vie quotidienne pour une qualité de vie des personnes.
- Identifier et ordonner les divers aspects de cette action éducative au quotidien afin de donner à la pratique une assise de technicité et une traçabilité susceptibles de permettre échanges, évaluation et progrès.
- Renforcer chez la personne handicapée, son pouvoir d'agir et la notion d'utilité sociale.
- Offrir aux personnes accompagnées avançant en âge, une qualité de vie privilégiant le rythme adapté et le bien-être au travers des activités de la vie quotidienne
- Renforcer la responsabilité et le rôle du référent.

PRESENTATION DE L'ACTION

- Identifier au moment de l'accueil et tout au long du séjour de la personne, ses habitudes de vie.
- Accompagner la vie quotidienne et le maintien d'une autonomie de base, de compétences et de savoirs pratiques et cognitifs.
- Proposer un apprentissage des gestes sous forme d'accompagnement individuel ou d'atelier collectif, en identifiant avec chaque personne ses éventuelles attentes, y compris par l'observation, et en l'intégrant dans le projet personnalisé. En se basant sur les résultats de l'évaluation interdisciplinaire.
- Porter l'attention nécessaire aux soins d'hygiène (hygiène du corps, des mains, des dents, des ongles, etc.)
- Développer les outils d'évaluation de la vie quotidienne. (Formalisation, séquençage et personnalisation des actes de la vie quotidienne)
- Créer une fiche de synthèse dans le dossier informatisé de l'usager.

MOYENS MOBILISES

- L'ensemble des référents
- L'équipe pluridisciplinaire et les stagiaires
- Services intervenant dans le maintien et l'aide au domicile.

DELAI DE REALISATION

- Durée du Projet d'établissement 2017-2021.

INDICATEURS ET / OU MODALITES D'EVALUATION DE L'ACTION

- Création d'une Commission de suivi de l'action éducative au quotidien et mesure des impacts sur la qualité de vie des personnes suite :
  - Aux formations des professionnels : mises en pratique, outils créés,
  - Traçabilité et suivi des habitudes de vie identifiées au moment de l'accueil
  - Impact des ateliers individuels et collectifs sur l'apprentissage, analyse de l'évolution via les projets personnalisés
  - Suivi des outils d'évaluation de la vie quotidienne : suivi des séquençages personnalisés
  - Prise en compte des remarques identifiées dans les rapports d'étonnements des stagiaires et professionnels : tracer le suivi de ces remarques et mesurer leur impact.

Projet d'Etablissement en Facile A Lire Et A Comprendre

Merci à
Christine PECOURT DELERUE, Céline TASSIN,
Daniel BATAILLE, Laurent GAINVORS,
Julien LOPATKA
Corentin NOTREDAME
qui ont contribué à la traduction en facile à lire et à comprendre du Projet d'Etablissement 2017-2021

Sommaire en Facile A Lire et A Comprendre

Le Projet d'Etablissement c'est quoi ? 135
Une conviction : « il y a une richesse en chacun de nous » 136
3 valeurs 137
Les Glycines : c'est quoi ? 138
C'est pour qui ? 139
Qu'est- ce qu'on y fait ? 139
Dans quelle ville sont Les Glycines ? 144
Les professionnels qui nous accompagnent 145
Les partenaires qui travaillent avec nous 146
Les 4 fiches actions du projet d'établissement 148

Le Projet d'Etablissement c'est quoi ?

Le projet d'établissement est un document écrit pour 5 ans.

Il prévoit 4 actions à développer au foyer de vie.

- Inclusion numérique

- Inclusion sociale

- Adapter nos pratiques au public

- L'Action éducative au quotidien

Le projet d'établissement du foyer de vie « Les Glycines » s'appuie sur le Projet de l'Apei de Lens et environs.

Le Président de l'Apei de Lens et environs.

M. Jacques BRELOT.

Malgré toutes nos différences,

« Il y a une richesse en chacun de nous ».

Nous pouvons donc tous donner et recevoir.

On peut être tous heureux et rendre les autres heureux.

On peut tous être utiles à soi-même et être utiles aux autres.

On partage les 3 valeurs de L'Apei de Lens.

Le respect

La solidarité

L'action

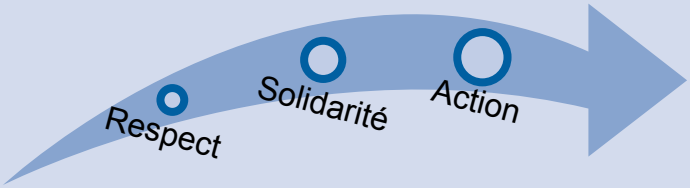

Le Foyer de Vie : c'est quoi ?

Le Foyer de Vie est un établissement
de l'Apei de Lens et environs.

Le Pôle Enfance

Le Pôle Travail

Le Pôle Hébergement et Milieu Ouvert

Le Pôle Médicalisé

Le Pôle Habitat et Vie Sociale

PROJET VALIDÉ EN BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 09/10/2017

C’est pour qui ?

Le Foyer de Vie « Les Glycines »
accueille des personnes adultes,
à partir de l’âge de 20 ans.

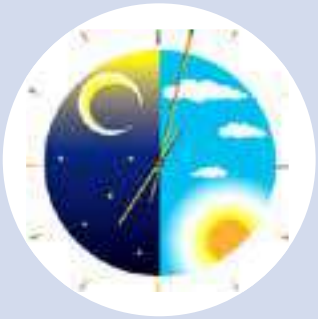

54 personnes sont accompagnées.
50 personnes habitent au foyer.
Le foyer a 4 places en accueil temporaire.

Le foyer fonctionne toute l’année,
de jour comme de nuit.

Qu’est ce qu’on y fait ?

Les personnes participent
à leur projet personnalisé.
Elles choisissent de faire des activités.

Elles participent à la vie de l'établissement
et répondent aux enquêtes de satisfaction.

Les personnes peuvent se présenter
aux élections du Conseil de La Vie Sociale.

Elles donnent leur avis sur tout.

Les informations sont traduites
en Facile A Lire Et A Comprendre.

Les personnes participent aussi à différentes commissions.

La CPA
Commission de la participation associative

Clin d'œil

Journalistes de la région Nord
et Pas de Calais

NOUS AUSSI

Association de personnes
en situation de handicap intellectuel

Les personnes du Foyer de Vie
ont des droits et des devoirs.

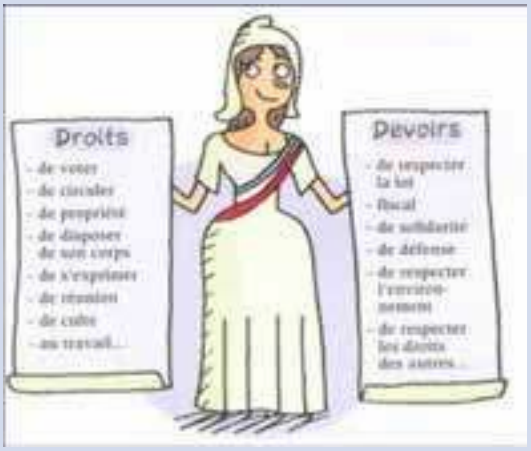

Des documents sont remis à chaque personne à leur entrée.

Le livret d'accueil.

Le règlement de fonctionnement.

La charte des droits et libertés.

Le contrat de séjour.

Le protocole de prévention et de lutte contre la maltraitance.

La commission de vigilance permanente
parle des situations
qui posent problème.

Elle recherche et propose des solutions.

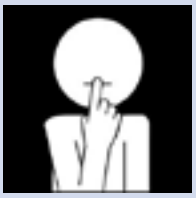

Elle respecte la confidentialité
des échanges et des situations.

1 situation de maltraitance doit être signalée
auprès de l'organisme qui finance l'établissement.

Le Conseil Départemental.

Et l'Agence Régionale de Santé.

1 copie du signalement est envoyée
au Directeur Général
de l'Apei de Lens et environs.

Dans quelle ville et le Foyer de Vie ?

Le foyer de vie « Les Glycines »
est situé au 34 bis rue Napoléon Lebacq
à GRENAY.

Les personnes accompagnées au Foyer de Vie
vivent autour de Lens et de ses environs.

Les professionnels qui nous accompagnent.

L'équipe de Direction.

1 Directrice
1 Chef de service

Personnel administratif et services généraux

2 Comptables
1 Secrétaire
2 Agents d'entretien
2 Cuisiniers
1 Commis de Cuisine
2 Lingères
5 Agents de Service

Personnel Médical et Paramédical

1 Infirmière
1 Médecin psychiatre

Personnel éducatif

4 Educatrices spécialisées coordinatrices
3 Monitrices éducatrices
16 Aide médico psychologiques
5 Surveillants de nuit

Les partenaires des Glycines?

Les familles sont les premiers partenaires.

Elles participent à la vie de l'établissement.

CVS, commission de vigilance permanente,
réunion des familles.

La famille particpe à la construction
du projet personnalisé.

Les établissements de l'Apei de Lens et environs.

Nous partageons des actions ensemble.

CPA, CCR, fêtes, commission experte
FALEAC, groupe sur l'aménagement
deslocaux associatifs ….

Les usagers et les professionnels du Foyer de Vie les Glycines.

Nous partageons des activités et des débats.

Jardinage, couture, les Zycos, lecture…
Débat sur les élections présidentielles, les élections du CVS..
Les partenaires des villes avoisinantes

Ils nous aident à vivre dans la cité comme tous les citoyens.

Le collége de Grenay,
la médiathéque estaminet de Grenay,
la médiathèque de Bully,
le lycée de Bully,
le CCAS de Grenay...etc.

Ils sont très nombreux,
ils nous aident dans toutes nos actions pour reconnaître la citoyenneté des personnes en situation de handicap et l'accés à tout pour tout.

INCLUSION NUMERIQUE

Avoir accès à tout pour tous

FICHE ACTION : 1

ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE

Je suis citoyen

Moi aussi je veux être connecté et communiquer

INCLUSION SOCIALE

Avoir accès à tout pour tous

FICHE ACTION : 2

ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE

Les personnes participent à une société inclusive

ADAPTER NOS PRATIQUES AU PUBLIC

Accompagner les personnes avec autisme et TED

FICHE ACTION : 3

EVITER LES RUPTURES DE PARCOURS DE L'ADULTE

Anesm
Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

PROJET VALIDÉ EN BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 09/10/2017

L'ACTION EDUCATIVE AU QUOTIDIEN

Amélioration de la qualité de vie des personnes

FICHE ACTION : 4

ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE

Valoriser les compétences

Pouvoir d'agir

Apprentissage

Développer les habiletés sociales